

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958 3^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1967-1968

COMPTE RENDU INTEGRAL — 49^e SEANCE

2^e Séance du Vendredi 20 Octobre 1967.

SOMMAIRE

1. — Loi de finances pour 1968 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3911).

Services du Premier ministre.

Section VIII. — Commissariat général du Plan d'équipement et de la productivité.

Section I. — Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (suite).

M. Marcellin, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire.
Etat B.

Titre III. — Adoption du crédit concernant le commissariat général du Plan d'équipement et de la productivité.

Titre IV. — MM. Triboulet, le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire. — Adoption du crédit concernant le commissariat général du Plan d'équipement et de la productivité.

Postes et télécommunications.

MM. Danel, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan; Wagner, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

M. Guéna, ministre des postes et télécommunications.

MM. Rossi, Morillon, le ministre des postes et télécommunications, Pierre Cot, le président, Chochoy, Poncelet, Voilquin, Commenay, Mme Thome-Patenôtre.

M. le ministre des postes et télécommunications.

Art. 41:

Adoption des crédits des postes et télécommunications.

Art. 42:

Adoption au scrutin des autorisations de programme inscrites au paragraphe I.

Adoption des crédits inscrits au paragraphe II.

Jeunesse et sports.

M. Inschauspé, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan; Flornoy, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

MM. Boyer-Andrivet, Marie.

Renvol de la suite de la discussion budgétaire.

2. — Ordre du jour (p. 3936).

*

PRESIDENCE DE M. ANDRE CHANDERNAGOR, vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1968 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1968 (n° 426, 455).

SERVICES DU PREMIER MINISTRE

Section VIII. — Commissariat général
du plan d'équipement et de la productivité.

Section I. — Délégation à l'aménagement du territoire
et à l'action régionale.

(Suite.)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du commissariat général du plan d'équipement et de la productivité ainsi que de la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (Services du Premier ministre, section VIII, et partie de la section I).

Voici les temps de parole encore disponibles dans ce débat :

Gouvernement, 35 minutes ;

Groupe de la fédération de la gauche démocrate et socialiste, 15 minutes.

Les groupes de l'union démocratique pour la V^e République, communiste, des républicains indépendants, Progrès et démocratie moderne et les isolés ont épuisé leur temps de parole.

La parole est à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et de l'union démocratique pour la V^e République.)

M. Raymond Marcellin, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire. Monsieur le président, mesdames, messieurs, je veux d'abord remercier MM. Ansquer et Duval qui, au nom de leurs commissions respectives, ont présenté ce matin deux excellents rapports et ont ainsi apporté une documentation précise et des suggestions que je ne manquerai pas d'examiner avec mes services.

L'aménagement du territoire, la création des emplois dans les régions défavorisées exigent tout d'abord — c'est là une vérité première — l'expansion économique du pays.

Aussi examinerai-je en premier lieu où en est l'application du Plan.

Dans le temps qui m'est imparti, il ne m'est pas possible de donner à l'Assemblée nationale, comme je l'ai fait devant la commission des finances et la commission de la production et des échanges, un état détaillé de l'exécution du Plan en 1966 et en 1967. Aussi ne traiterai-je que quelques-uns des aspects de cette exécution.

Examinons, pour commencer, où en sont les moyens de l'expansion.

Nous constatons tout d'abord une forte progression des investissements.

Le V^e Plan avait retenu un taux de progression des investissements productifs de 5,8 p. 100 par an, soit un taux plus élevé que celui qui avait été proposé et réalisé par le IV^e Plan.

En 1966 et 1967, ce taux moyen de 5,8 p. 100 prévu par le V^e Plan a été dépassé.

Les investissements productifs globaux du secteur privé et du secteur public auront augmenté, pour chacune des deux années, de 7,1 et de 7,4 p. 100. Par ailleurs, la progression s'est effectuée au cours de ces deux années de façon équilibrée entre investissements publics et privés.

La progression des équipements collectifs mérite, elle aussi, d'être soulignée. L'objectif retenu pour 1970 est ambitieux. Il est de 50 p. 100 supérieur au niveau atteint en 1965.

Puisque nous connaissons le montant des autorisations de programme affecté, en 1968, aux investissements publics, faisons le point pour les trois premières années d'application du Plan en ce qui concerne les investissements de l'Etat.

En francs constants, c'est-à-dire en francs 1965, le montant des autorisations de programme ouvert en 1966, 1967 et 1968 correspond à un taux d'exécution du Plan d'un peu plus de 52 p. 100.

Si le rythme de progression constaté pendant ces trois années se maintenait, le Plan serait exécuté en volume à un peu plus de 97 p. 100.

Il suffirait donc d'un accroissement de la moyenne annuelle de quelques points grâce aux dotations de 1969 et de 1970 pour que le Plan soit réalisé en volume à 100 p. 100. On ne peut donc pas dire, comme l'a fait ce matin un orateur, que la réalisation du Plan à 97 p. 100 n'est pas un bon résultat.

L'augmentation des investissements, pour fondamentale qu'elle soit, doit être complétée par la modernisation des structures de l'industrie et de l'agriculture françaises, sinon notre pays ne pourrait pas faire face victorieusement à la concurrence internationale qui ira en s'amplifiant et en se durcissant au cours des prochaines années.

Le V^e Plan a eu le mérite de préconiser la constitution ou le renforcement d'un petit nombre d'entreprises ou de groupes de taille internationale capables d'affronter les groupes étrangers sur le plan européen ou même mondial. Le Gouvernement s'est efforcé de faciliter la création de ces grandes entreprises par des prêts et par des mesures fiscales qui ont substitué un régime fiscalement neutre à un régime qui pénalisait les fusions.

Dans toutes les branches industrielles, que ce soit dans le domaine des entreprises privées ou des entreprises publiques, des regroupements, des fusions, des rationalisations se sont effectués auxquels la presse a donné une large publicité.

Une progression sensible des investissements productifs, une meilleure adaptation des structures économiques aux nécessités de la concurrence, voilà deux caractéristiques essentielles de l'exécution du Plan en 1966 et 1967. Il faut chercher là une des raisons profondes de l'amélioration de la productivité.

Nous ne disposons pour l'instant de chiffres précis que pour 1966. La productivité par personne active dans les branches non agricoles s'est accrue cette année là de 4,9 p. 100 au lieu de 3,5 p. 100 en 1965. Or le V^e Plan avait prévu un taux moyen d'accroissement de 3,6 p. 100 seulement.

Dans la course que notre pays a engagée pour maintenir et même améliorer notre place au sein des grandes nations occidentales, l'accent devra être mis tout au long du V^e Plan sur diverses actions de nature à renforcer le potentiel du pays et qui, presque toutes, sont liées aux investissements dont je viens de parler globalement : un développement de nos ressources énergétiques, un accroissement de la recherche scientifique et technique, une meilleure formation professionnelle.

Le développement de nos ressources énergétiques conditionne bien évidemment nos progrès industriels. En 1965, nos disponibilités de 165 millions de tonnes d'équivalent charbon. En 1970, il nous en faudra 209 millions et, pour cela, il faudra réaliser quelques 50 milliards de francs. D'ici à la fin du Plan, la progression des investissements dans ce domaine est convenable puisqu'elle a été, en 1966, de 8,3 milliards de francs, en 1967, de 9,1 milliards de francs, en 1968, de 9,5 milliards de francs.

Nous ne nous écartons donc pas de l'objectif qui a été fixé par le Plan.

Le V^e Plan a posé comme condition essentielle de l'expansion le développement de l'innovation scientifique et technique. Un effort considérable avait déjà été fait dans ce domaine.

En 1958, les dépenses de recherches scientifiques et techniques représentaient 1 p. 100 du produit national brut. En 1965, elles s'élevaient à 2 p. 100. Aucun autre pays, si ce n'est le Japon, n'a connu une pareille croissance de son effort de recherche.

L'effort français se situait ainsi, en valeur absolue, au quatrième rang dans le monde après les Etats-Unis d'Amérique, l'Union Soviétique et la Grande-Bretagne, mais avant l'Allemagne. Il restait toutefois encore trop faible, si l'on considère que 3,4 p. 100 du produit national brut américain sont consacrés à la recherche et un peu plus de 3 p. 100 du produit national brut russe.

Le V^e Plan s'est donc proposé de faire franchir à la recherche scientifique et technique une nouvelle étape.

En 1970, les dépenses de ce genre représenteront 2,5 p. 100 du produit national brut, taux actuel de la Grande-Bretagne, et l'exécution du Plan en 1966, 1967 et 1968 nous permettra, si cette progression régulière continue en 1969 et en 1970 — et le Gouvernement entend qu'elle se poursuive — d'atteindre notre objectif.

Mais l'industrialisation de notre pays dépend aussi de la formation professionnelle. Rien n'est plus important que de donner à chaque jeune un métier et, d'autre part, l'enseignement doit être suffisamment polyvalent pour que puissent s'effectuer les recyclages et les nouvelles orientations rendus nécessaires par l'évolution technique.

En application du Plan, la loi de programme et d'orientation du 3 décembre 1966 a fait accomplir un nouveau pas en avant à la formation professionnelle. Elle a notamment tracé les grandes lignes d'une politique de conventions entre l'Etat et diverses organisations intéressées à la création et au fonctionnement des centres de formation, et il a été créé un fonds de formation professionnelle et de promotion sociale qui sera doté d'un crédit de 226 millions de francs en 1968 pour mettre en application cette politique.

Mais il ne suffisait pas de prévoir la création d'organismes chargés d'assurer la formation professionnelle. Il faut encore mettre les travailleurs en mesure de suivre les cours de formation professionnelle en leur assurant une rémunération correcte durant la période d'instruction et, actuellement, cette rémunération n'est ni toujours garantie ni toujours assurée de la même façon.

Consentir de ces inégalités, le Gouvernement vient de décider une réforme générale du système d'aide. Celle-ci est actuellement à l'étude. Afin de préparer cette réforme, une ordonnance du 13 juillet dernier permet de procéder à l'harmonisation de ces rémunérations par décret. La même ordonnance a prévu que le fonds national de l'emploi pourrait verser une allocation aux travailleurs suivant les cours de formation professionnelle, même lorsqu'ils ne sont pas privés d'emploi.

Mais, parallèlement à cette forte impulsion donnée, conformément au Plan, à la formation professionnelle, il était indispensable d'organiser le marché du travail suivant des méthodes modernes. Il ne suffit pas, en effet, de former les travailleurs ; il faut encore assurer leur placement par des organismes modernes bien adaptés à leur mission, et surtout inspirant confiance aux travailleurs en quête d'un nouvel emploi.

C'est là l'objectif des ordonnances du 13 juillet 1967 qui ont créé l'agence nationale pour l'emploi. Il est prévu que la mise en place de cette agence interviendra prochainement. En 1968, vingt de ses sections locales seront implantées.

Ajoutons que le Gouvernement, par la suppression des fonds de chômage, a allégé les charges des communes en matière d'aide

aux chômeurs et a permis l'extension du bénéfice de cette aide à l'ensemble de la population. Dans le même temps, il augmentait le niveau des prestations de chômage de 15 p. 100.

Nous venons donc, mesdames, messieurs, de constater que l'application du V^e Plan est correctement faite pour les investissements et que les efforts nécessaires sont accomplis et même accrus dans les domaines essentiels de l'énergie, de la recherche et de la formation professionnelle. Nous constatons aussi que, dans le domaine des prix, il n'y a pas eu de distorsion par rapport aux prix de nos principaux partenaires commerciaux.

Pourtant, malgré ces facteurs favorables, un ralentissement de la production intérieure brute et de l'indice de la production industrielle s'est manifesté en 1967. Deux facteurs conjoncturels sont entrés en jeu : la consommation intérieure et le commerce extérieur.

Le niveau de la consommation des ménages a progressé moins fortement que prévu. En effet, la situation du marché de l'emploi a fait naître une inquiétude qui s'est traduite par une certaine réserve de la consommation et une augmentation des épargnes liquides, alors même que la progression des revenus continuait sa marche en avant.

Des mesures ont été prises par le Gouvernement pour soutenir l'expansion ; vous les connaissez ; elles ont été exposées ici par M. le ministre de l'économie et des finances il y a quelques jours. Je n'y reviendrai donc pas, mais je soulignerai que, pour le commerce extérieur, la solution des difficultés dépend en partie de la reprise de l'expansion de nos partenaires commerciaux et cette reprise est annoncée par les experts pour l'année prochaine.

Cependant, il ne faut pas nous dissimuler que les difficultés que connaît notre économie pour s'adapter à la concurrence internationale sont préoccupantes. Les remèdes à une telle situation ne peuvent évidemment être immédiats. Le Gouvernement, au cours de ces dernières années, a fait des efforts considérables pour aider notre commerce extérieur. Il est nécessaire qu'une évolution de la mentalité de nos entreprises industrielles s'effectue. L'implantation des réseaux commerciaux à l'étranger, le groupement des entreprises en vue de créer des organismes communs de vente, l'adaptation éventuelle de notre production aux besoins de la clientèle étrangère, voilà le sens dans lequel doit s'orienter la politique de nos entreprises.

Certes, la situation ne peut être considérée aujourd'hui comme critique puisque nous disposons d'une marge de manœuvre appréciable dans la mesure où nos réserves en or et en devises représentent plus d'un semestre d'importations. Nous devons profiter de cette situation pour suivre et intensifier l'action en profondeur qui nous permettra, seule, d'atteindre les objectifs fixés par le V^e Plan pour le commerce extérieur et que nous n'avons pas atteints en 1966 et en 1967.

En conclusion de cette brève analyse de l'application du V^e Plan en 1966 et en 1967, nous constatons que la production intérieure brute a cru, en 1966, de 5 p. 100, comme le plan l'avait prévu.

Mais, en 1967, les comptes nationaux prévoient que cette croissance ne sera que de 4,2 p. 100. Ils prévoient en outre, pour 1968, compte tenu de la relance gouvernementale et de la reprise de l'expansion chez nos principaux partenaires commerciaux, une augmentation du produit national brut de 5 p. 100, donc conforme à la moyenne du plan.

Il est encore trop tôt, mesdames, messieurs, pour vous donner les grandes lignes du futur VI^e plan ; mais il est possible, dès maintenant, d'indiquer certains des problèmes que va soulever sa préparation.

L'élé principal de la préparation du VI^e plan — et plusieurs orateurs l'ont souligné ce matin — découle de l'ouverture des frontières et, plus précisément, de la mise en œuvre de la Communauté économique européenne. La réponse à nombre de nos propres problèmes doit être maintenant cherchée en partie dans un cadre européen.

Voici quelques-unes des questions qui viennent à l'esprit.

Comment replacer les prévisions relatives aux échanges extérieurs français dans le cadre plus large de la Communauté, notamment en ce qui concerne les répercussions du Kennedy Round ?

Y aura-t-il ou non une politique européenne de la recherche ?

Quels progrès la politique industrielle européenne va-t-elle réaliser dans les domaines juridique, financier, etc. ?

Quelles répercussions aura sur la politique du financement l'instauration d'un marché européen des capitaux ?

Enfin, la répartition des fruits de l'expansion ne pourra être organisée de manière durable qu'après l'analyse des comptabilités entre les options de civilisation faites par les différents membres de la Communauté.

Nous ne pouvons pas nous offrir une politique de développement accéléré de la consommation si nos partenaires font une politique d'investissement et *vice versa*.

Aussi la France s'est-elle systématiquement prêtée à toute tentative de définition d'une politique européenne à moyen terme dans le cadre de la Communauté.

Un premier programme de politique économique à moyen terme a été adopté par le conseil de la Communauté le 11 avril 1967 ; les perspectives chiffrées qui l'accompagnent couvrent la période 1966-1970. Le programme comporte des développements concernant la politique de l'emploi et de la formation professionnelle, la politique des finances publiques, la politique régionale.

Le comité de politique économique à moyen terme achève actuellement l'examen d'un deuxième programme destiné à compléter le précédent pour la même période 1966-1970 sur les points suivants : politique agricole, politique industrielle sectorielle, politique du développement de l'épargne et du financement des investissements, politique des revenus et politique de la recherche scientifique.

Enfin, des travaux méthodologiques sont engagés pour préciser les projections pour 1970 et en établir pour les années ultérieures. Ces travaux ouvrent la voie à la préparation d'un troisième programme couvrant la période 1970-1975.

M. Ollivro a souligné l'intérêt qu'il y aurait à ce que le V^e Plan ait une grande souplesse d'exécution. Je lui réponds qu'il n'y a pas lieu actuellement, dans l'état d'exécution du plan, de modifier ses objectifs. Mais il est toujours possible d'amplifier et de modifier les moyens d'exécution, comme d'ailleurs le Gouvernement le fait de façon quasi-permanente : loi de programme relative à la formation professionnelle, plan-calcul, plan de la sidérurgie, décrets de reconversion industrielle, décrets de rénovation rurale, etc.

M. d'Ornano m'a demandé quel serait le calendrier de la préparation du VI^e plan. Je lui signale que le Gouvernement n'en a pas encore délibéré ; aussi les précisions que je lui donne aujourd'hui ne sont-elles encore que des indications, mais non des décisions.

Le calendrier de préparation du VI^e plan pourrait être le suivant : en 1968, préparation, au sein de l'administration, des commissions de modernisation du VI^e plan et des Coder, du rapport sur les options du VI^e plan ; dans le second trimestre 1969 : consultations du Conseil économique et social, puis débat au Parlement sur les options du VI^e plan ; de juin 1969 à septembre 1970 : élaboration détaillée du plan dans les commissions de modernisation, les Coder et l'administration ; dans le dernier trimestre 1970 : consultation du Conseil économique et social et débat au Parlement sur le projet du plan ; après l'adoption du plan, discussion avec les Coder pour la mise au point de la régionalisation.

Ainsi vous pouvez constater, mesdames, messieurs, que le VI^e plan prévoit toutes les consultations nécessaires, économiques et sociales, et que ce plan sera établi démocratiquement. (*Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République et des républicains indépendants.*)

J'en viens maintenant au problème de l'aménagement du territoire.

Notre premier souci concerne, bien sûr, comme plusieurs orateurs l'ont souligné ce matin, la création d'emplois dans les régions. On ne peut pas nier que les mesures de contrôle en région parisienne et les mesures d'incitation à la décentralisation — instaurées depuis 1955 — n'ont pas commencé à porter leurs fruits. Nous avons une statistique à cet égard qui ne peut être contestée, c'est la statistique des permis de construire industriels de plus de 500 mètres carrés, établie par le ministère de l'équipement. Cette statistique montre qu'en 1955, 35 p. 100 des permis de construire étaient accordés en région parisienne. En 1966, 8 p. 100 seulement des permis ont été accordés dans cette même région parisienne.

Le Gouvernement entend renforcer ces contrôles afin qu'ils ne puissent être tournés, comme nous avons eu l'occasion de nous en expliquer à plusieurs reprises, à cette tribune et dans le pays, et nous avons pris un texte à ce sujet.

D'autre part, nous entendons relancer l'expansion industrielle régionale pour favoriser l'emploi dans les régions et les préparer à l'ouverture du Marché commun. C'est pour cela qu'une série de mesures ont été prises, qui ont été soulignées ce matin par plusieurs intervenants. Il s'agit de plusieurs mesures favorables à la décentralisation et à la création d'emplois.

La première de ces mesures vise l'augmentation de toutes les primes de 20 à 25 p. 100. La seconde tend à rétablir les prêts du fonds de développement économique et social en faveur de la création des emplois dans les régions défavorisées et en faveur de la décentralisation industrielle.

En outre, une notable partie de l'emprunt d'Etat de 300 millions de francs sera consacrée aux opérations de décentralisation.

Enfin, n'oublions pas qu'à côté des primes et des prêts existent des avantages fiscaux : exonération totale ou partielle de la patente, réduction du droit de mutation, amortissement exceptionnel de 25 p. 100 sur les constructions nouvelles, réduction d'impôt sur les plus-values foncières.

Et il faut bien se rendre compte que toutes ces aides cumulées, lorsqu'on se trouve dans le cas d'une prime au taux maximum — je sais bien que c'est rare mais en tout cas les textes le permettent — arrivent à financer jusqu'à 50 p. 100 de l'investissement.

M. Jacques Maroselli. Ces cas sont rares, en effet !

M. Christian Poncelet. Trop rares !

M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire. Tout cela ne vaut que par l'application, comme l'a déclaré ce matin M. Poncelet, et il a raison !

Le seul frein qui devrait être apporté à la décentralisation des entreprises devrait être leur rentabilité. Il serait ridicule, maladroit et dangereux de décentraliser des entreprises qui ne seraient plus rentables lorsqu'elles se trouveraient en province.

Il appartient donc aux comités et au ministre des finances qui accorde les primes de décider si l'entreprise sera rentable ou ne le sera pas, après avoir fait procéder à toutes les études nécessaires. Car rien n'est plus fâcheux, au point de vue économique et social, qu'une entreprise décentralisée qui fait faillite.

Mais il est nécessaire d'accélérer l'étude des dossiers et d'améliorer le fonctionnement de l'octroi des primes et des avantages en faveur de la décentralisation. J'en suis bien d'accord. C'est pourquoi mon collègue de l'économie et des finances et moi-même étudions actuellement une instruction tendant à permettre une étude beaucoup plus rapide des dossiers, de façon qu'aucune entrave autre que celle que j'indiquais tout à l'heure ne puisse être opposée à des décentralisations d'entreprises.

D'autre part, pour accroître la rapidité des décisions, le Gouvernement a décidé de renforcer le pouvoir des préfets de région en matière d'octroi des primes de développement industriel en portant de 1 à 2 millions le seuil de leur compétence.

Pour la première fois — c'est la quatrième mesure — les activités « tertiaires » sont primées en cas de décentralisation.

Une prime qui variera de 5 à 15 p. 100 a été instituée en faveur des activités tertiaires supérieures — banques, services financiers, services d'études, activités de direction, assurances — décentralisées dans les chefs-lieux de région et dans les métropoles régionales. A l'usage, nous déciderons s'il convient d'étendre cette expérience à d'autres villes et à d'autres lieux.

Telles sont les mesures qui viennent d'être prises pour relancer la décentralisation industrielle et la création des emplois.

J'en viens aux autres moyens de l'aménagement du territoire. Nous appliquons depuis cinq années le système de régionalisation. Des mises au point sont nécessaires, nous sommes décidés à les faire afin que la régionalisation puisse être encore plus significative et plus précise.

Un ensemble de moyens a été créé au cours de ces dernières années pour régler les problèmes strictement localisés du point de vue géographique. La priorité a été accordée ainsi aux grands aménagements agricoles : Bas-Rhône-Languedoc, coteaux de Gascogne, marais de l'Ouest. Dans d'autres régions, l'effort des missions interministérielles a porté sur les aménagements touristiques : côte du Languedoc-Roussillon, Aquitaine, Corse.

Aux problèmes spécifiques des aires métropolitaines a répondu la mise en place des organisations d'études d'aménagement des aires métropolitaines, les O. R. E. A. M.

M. Royer m'a posé une question sur les schémas directeurs concernant les métropoles d'équilibre qui organisent leur développement face à la région parisienne. Je puis lui indiquer, d'après les informations que je possède, que les schémas directeurs seront prêts l'an prochain et que leurs conclusions pourront être utilisées pour la préparation du VI^e Plan.

Au début de cette année, le Gouvernement a pris en considération le Livre blanc de la Basse-Seine et décidé un ensemble de mesures, dont le principe de la création d'une cité satellite à Rouen qui renforcera cette région.

Une autre formule nouvelle est lancée actuellement, c'est celle des parcs naturels régionaux qui peuvent apporter à certaines zones d'économie rurale des activités complémentaires intéressantes : 18 parcs sont actuellement à l'étude ; dès l'an prochain, les directeurs seront sur place pour animer ces réalisations.

M. Ribadeau Dumas m'a posé une question sur le parc régional du Vercors. Je lui réponds que les servitudes des parcs régionaux ne sont pas les mêmes que celles des parcs nationaux : on peut y construire ; tout ce que l'on demande aux collectivités locales, c'est de protéger les sites à l'intérieur de la zone du parc. Par ailleurs sont prévus dans les parcs des équipements d'accueil, des centres de loisirs et de sports, etc...

Enfin, le Gouvernement vient de prendre dans un cadre particulier une série de mesures destinées à favoriser la conversion industrielle et la rénovation rurale.

En ce qui concerne les zones de conversion industrielle, j'ai répondu ce matin à M. Delelis qui m'avait questionné à ce sujet. Je précise que c'est le même esprit d'empirisme qui nous anime dans les actions spécifiques que le Gouvernement a décidées en matière de rénovation rurale. M. le Premier ministre s'en est expliqué très largement en inaugurant récemment le lycée agricole d'Aurillac. J'ajoute aujourd'hui que l'effort de rénovation sera orienté dans ces zones de rénovation rurale en fonction de trois lignes d'action principale.

Pour assurer la formation professionnelle et la promotion sociale de la population rurale, des actions spécifiques de formation seront menées et des bourses seront données largement aux fils d'agriculteurs.

Pour faciliter la modernisation des structures, l'action du F. A. S. A. S. A. sera renforcée, des aménagements seront apportés à la législation sur l'indemnité viagère de départ, des prêts à caractéristiques spéciales comportant des différés d'amortissement seront accordés aux agriculteurs désireux de s'installer ou de moderniser leur exploitation.

Enfin, une politique prioritaire en matière d'équipement et des incitations particulières favorisant le tourisme, les activités artisanales et le développement de petites unités industrielles devraient assurer à la fois le maintien et la modernisation d'un cadre de vie rurale et l'orientation de la population vers des activités autres qu'agricoles. Un décret prévoit, en particulier, l'octroi des primes de développement industriel aux opérations créant dans ces zones moins de vingt emplois. Nous entendons par là développer dans ces régions la petite industrie, ce qui répond aux préoccupations exprimées ce matin par plusieurs orateurs.

M. Grussenmeyer m'a parlé de l'arrondissement de Wissembourg. D'après les informations dont je dispose, trois dossiers ont reçu un agrément préalable du fonds de développement économique et social correspondant à la création de 270 emplois.

M. Boyer-Andrivet m'a demandé de me préoccuper non seulement de la côte d'Aquitaine, comme le fait actuellement le groupe interministériel, mais aussi de l'aménagement des zones rurales. Nous l'avons déjà fait pour la vallée de la Leyre et nous avons l'intention de poursuivre dans cette voie. Le travail d'étude sera achevé en 1970 pour que l'opération s'intègre dans le VI^e Plan.

M. Catalifaud m'a posé une question sur la vallée de l'Oise. Il convient en effet de développer dans cette vallée un axe autonome de la région parisienne. L'organisme d'études et d'aménagement de l'Oise a été mis en place dans le courant de l'été. L'équipe est maintenant constituée et ses travaux ont commencé.

A M. Royer, qui m'a parlé de la vallée du Cher, j'indique qu'une subvention du F. I. A. T. est justifiée d'après les études faites par mes services au sujet de cette opération. Le chiffre de la subvention ne pourra être fixé qu'après que le comité 2^{ter} du F. D. E. S. aura examiné le bilan de l'opération.

M. Duval, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, a insisté sur la nécessité pour l'Etat de donner l'exemple de la décentralisation administrative, notamment par le fonds de décentralisation administrative. Je lui signale que les crédits de ce fonds passent de 30 millions à 39 millions de francs en 1968. Nous avons l'intention de continuer les opérations qui ont été entreprises et qui sont de nature à favoriser peu à peu une décentralisation administrative pleinement nécessaire.

M. Dupuy m'a posé plusieurs questions sur le marché d'intérêt national de Rungis. Ces questions ne relevant pas de ma compétence, je demande à leur auteur de bien vouloir les poser à M. le ministre de l'équipement, qui est qualifié pour lui répondre.

M. Trorial a souligné la nécessité de veiller à donner aux entreprises étrangères désireuses de s'installer sur le territoire national et notamment dans les régions frontalières, des avantages au moins équivalents à ceux dont elles bénéficient de l'autre côté de la frontière.

Les entreprises étrangères jouissent sur notre territoire exactement des mêmes avantages que les entreprises nationales.

Le système français apporte d'ailleurs une aide plus importante que celui de bien des pays étrangers. En particulier il est plus intéressant que le régime allemand, ce qui conduit les Allemands à nous critiquer souvent à la commission de Bruxelles quand le problème des aides est évoqué devant cette instance européenne.

M. Périllier m'a signalé la situation de l'emploi dans son département, ou plutôt il a demandé que des aides puissent être accordées aussi aux entreprises qui viennent remplacer celles qui partent pour se concentrer, comme c'est le cas dans l'Yonne. Je lui rappelle que ces aides sont actuellement réservées aux zones les plus défavorisées par rapport à la capitale.

M. Ribadeau Dumas m'a interrogé sur l'aménagement de l'axe mer du Nord—Méditerranée. Il sait, car il l'a souligné lui-même ce matin, que l'effort principal porte sur l'aménagement de la canalisation du Rhône entre Lyon et Marseille. Quatre barrages sont prévus au V^e Plan et la dotation de la Compagnie nationale du Rhône, sur le fonds de développement économique et social, vient de passer de 400 millions à 420 millions de francs pour assurer la réalisation complète de cette canalisation en 1976.

Sur les autres parties de l'axe les travaux sont poursuivis dans le cadre des dotations budgétaires. En 1968, des crédits, faibles, je le sais, sont prévus au budget du ministère de l'équipement pour la Saône. Mais le F. I. A. T., qui est déjà intervenu en deux occasions, étudiera avec le ministère de l'équipement ce qu'il est possible de faire pour continuer cette grande réalisation.

M. Bozzi souhaite un plan de rattrapage pour la Corse. Il le sait, une mission interministérielle a été mise en place pour assurer une meilleure coordination des actions dans les domaines agricole et touristique. Cette mission poursuit différentes études : plan d'aménagement, parc régional, ports de plaisance. Plusieurs opérations portant sur les routes et les ports de plaisance ont été financées par le F. I. A. T.

Cette année, l'intervention du F. I. A. T. a permis la construction de la conserverie de Casamozza qui assurera une bonne commercialisation des productions légumières et fruitières de la plaine orientale. Le F. I. A. T. poursuivra en 1968 un effort important pour la Corse. On peut ajouter que la Corse est un département aidé sur le plan budgétaire : en particulier, un gros effort a été consenti sur le plan agricole — par la S. O. M. I. V. A. C. — et sur le plan touristique.

MM. Ansquer, Duval et Poncelet se sont attachés, tous les trois, à démontrer que si l'on voulait réellement entrer dans la voie globale de l'aménagement du territoire, il fallait résoudre le problème des finances locales et notamment celui de la patente à Paris et en province.

Je ne me cache pas que c'est essentiel. L'action de l'Etat en faveur de l'aménagement du territoire ne sera pleinement efficace que si elle se conjugue avec l'effort entrepris par les collectivités locales. Les mécanismes de programmation doivent répondre à cette nécessité, mais il convient de veiller attentivement à ce que les collectivités locales aient les moyens de suivre l'effort de l'Etat et de mener avec lui la politique d'aménagement.

C'est une vérité, nous avons tous constaté de grands écarts dans la situation des finances locales suivant les régions. Dans certaines zones défavorisées, les budgets des collectivités locales sont lourdement grevés par l'effort d'investissement qu'elles ont produit. Aussi est-il nécessaire de mieux connaître ces problèmes. J'entends réunir autour de moi les principaux responsables des administrations compétentes pour pouvoir suggérer au Gouvernement des décisions dans ce domaine car l'état des finances locales, n'en doutons pas, conditionne le succès de la politique d'aménagement du territoire. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et de l'Union démocratique pour la V^e République.*)

Mesdames, messieurs, le Gouvernement, vous venez de le constater, est décidé à accentuer, à renforcer, à améliorer sa politique d'aménagement du territoire, sa politique de décentralisation industrielle et sa politique de création d'emplois dans les régions défavorisées.

Il le prouve, en se présentant devant vous, après avoir augmenté d'une façon substantielle les crédits, les aides et les moyens qui permettront à cette politique de progresser et de devenir chaque jour davantage une réalité. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. le président. J'appelle maintenant les crédits de la section VIII des services du Premier ministre, inscrits à l'état B :

ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles).

« Titre III : + 1.477.801 francs ;

« Titre IV : + 1.200.000 francs. »

Je mets aux voix le titre III de l'état B concernant les services du Premier ministre (section VIII. — Commissariat général du plan d'équipement et de la productivité, au chiffre de 1.477.801 francs.

(Ce titre, mis aux voix, est adopté.)

M. le président. Sur le titre IV, la parole est à M. Triboulet.

M. Raymond Triboulet. J'allais dire : « un mot seulement » si les conditions hâtives et rigoureuses de la discussion budgétaire ne me faisaient craindre, monsieur le président, d'être pris au mot précisément.

C'est pourquoi je dirai quelques mots, mais très brefs, non pas pour reprendre les excellents arguments présentés ce matin par M. d'Ornano, président de la Coder du Calvados, en faveur de la Basse-Normandie, mais pour présenter à ce sujet une observations sur la méthode et vous poser, monsieur le ministre, une question sur les interventions publiques.

La Basse-Normandie, disait M. d'Ornano, est mal aimée. Au vrai, au V^e Plan, sans bénéficier d'une grande faveur, elle avait été, me semble-t-il, traitée équitablement. Nous pouvions certes nous plaindre de certaines difficultés, de certains manques, mais toutes les consultations nécessaires avaient eu lieu. C'était le début de la régionalisation du Plan et je vous ai entendu, avec beaucoup d'intérêt, nous assurer que les mêmes méthodes, heureusement améliorées, seraient adoptées pour le VI^e Plan.

Mais à côté de cette bonne régionalisation, conçue à l'intérieur du Plan et qui fait l'objet de toutes les consultations nécessaires, on lance actuellement l'idée d'une autre régionalisation et des mesures sur lesquelles vous venez de passer très rapidement. C'est à ce stade que la Basse-Normandie semble avoir été oubliée.

Du point de vue de la méthode même, des mesures de cette nature ne me semblent pas excellentes et je crois qu'il convenait de le démontrer.

En effet, par exemple, si la Basse-Normandie avait une vocation claire, c'était bien la vocation universitaire, car l'université de Caen est l'une des plus anciennes de France. Alors qu'elle voit, sans aucune jalousie d'ailleurs, sa fille haute-normande prendre un essor très brillant, l'université de Caen est oubliée dans les nouvelles mesures pour développer la recherche comme dans la création de centres de recherche.

Mais il y a mieux. Lors de la création des primes d'adaptation industrielles, tous les organismes régionaux avaient été consultés à l'époque, sous les auspices de M. Guichard, commissaire du Plan, et, après étude, une limite avait été finalement acceptée par toutes les instances régionales : à travers les départements du Calvados et de l'Orne, elle passait au-delà du département de la Manche, départageant ainsi la région dont l'industrialisation avait besoin d'aide et celle qui s'industrialisait plus facilement.

Or, maintenant qu'il est question des activités tertiaires, cette limite est totalement oubliée et toute la Basse-Normandie « passe à côté » des dispositions envisagées. S'agissant des zones de rénovation rurale, qui m'ont d'ailleurs donné l'impression d'être improvisées et pour le découpage desquelles n'a eu lieu aucune consultation de quelque instance que ce soit, ni des administrations régionales, ni même de vos représentants, monsieur le ministre, si je suis bien renseigné, la limite se déplace, laissant de côté les cantons du Calvados et de l'Orne, dont les difficultés avaient jusqu'alors été jugées comparables à celles de la Manche, et l'on ne retient que ce dernier département.

Dans l'intimité de la commission — je vais dévoiler un peu de son secret — il m'est arrivé, devant M. le ministre de l'agriculture, de taxer ces mesures d'improvisation et de désordre. Et le ministre de l'agriculture de me répondre : « Je me garderai bien de vous contredire. »

J'aimerais donc que vous, monsieur le ministre, qui êtes chargé précisément de centraliser toutes ces actions d'aménagement, me rassuriez en me certifiant que c'est vraiment la régionalisation déjà prévue dans le V^e Plan, poursuivie dans

le VI^e Plan, avec toutes les consultations et le sérieux nécessaires, qui sera la vraie régionalisation et que toutes les mesures plus ou moins improvisées qui s'y ajouteront s'harmoniseront avec cet ensemble et n'auront d'autre but, comme le disait plaisamment M. Edgar Faure, que de permettre l'obtention de quelques crédits supplémentaires pour vos services.

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire.

M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du plan et de l'aménagement du territoire. A l'inverse de M. Edgar Faure je vais vous contredire : la Basse-Normandie n'est pas mal aimée. Ainsi que vous l'avez souligné presque immédiatement après cette appréciation, la régionalisation prévue par le V^e Plan lui a été favorable et a correspondu à ses besoins.

Par ailleurs, les zones de rénovation rurale n'ont pas du tout été improvisées, elles ont été très étudiées. Cette étude s'est fondée, en grande partie, sur l'expérience acquise en matière de zones spéciales d'action rurale.

Nous avons réalisé dans ce domaine un ensemble qui montrera bien, lorsqu'il sera publié, qu'aucune place n'a été laissée à l'improvisation.

Nous souhaitons au contraire que la formule des zones de rénovation rurale soit parfaitement efficace dans les régions défavorisées par l'application du Marché commun.

En ce qui concerne la Basse-Normandie, je veux rassurer M. Triboulet : tout sera mis en œuvre pour qu'elle ne soit pas pénalisée par le classement des départements voisins et de la Manche en zone de rénovation rurale.

La Basse-Normandie demeurera au centre de nos préoccupations et la régionalisation restera le moyen essentiel de répartir les investissements dans le cadre du Plan. Les actions qui devront être menées — même des actions spéciales dans la région considérée — tendront à éviter tout déséquilibre en dépit de la création d'une zone de rénovation rurale voisine de la région visée par M. Triboulet.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?..

Je mets aux voix le titre IV de l'état B concernant les services du Premier ministre (Section VIII. — Commissariat général du plan d'équipement et de la productivité), au chiffre de 1 million 200.000 francs.

(Ce titre, mis aux voix, est adopté.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits concernant le commissariat général du plan d'équipement et de la productivité (Services du Premier ministre, section VIII).

Les crédits concernant la délégation générale à l'aménagement du territoire et à l'action régionale seront mis aux voix avec l'ensemble des crédits de la section I. — Services généraux des services du Premier ministre.

POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

M. le président. Nous abordons l'examen du budget annexe des postes et télécommunications, dont les crédits figurent aux articles 41 et 42.

Le débat a été organisé comme suit :

- Gouvernement, 50 minutes ;
- Commissions, 20 minutes ;
- Groupe d'union démocratique pour la V^e République, 45 minutes ;
- Groupe de la fédération de la gauche démocrate et socialiste, 30 minutes ;
- Groupe communiste, 20 minutes ;
- Groupe des républicains indépendants, 10 minutes ;
- Groupe Progrès et démocratie moderne, 10 minutes ;
- Isolés, 5 minutes.

M. le président. La parole est à M. Danel, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan, pour les postes et télécommunications. (Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République.)

M. Liévin Danel, rapporteur spécial. Mesdames, messieurs, le projet de budget des postes et télécommunications pour 1968 présente les caractéristiques suivantes : il est le troisième budget du V^e Plan ; il vient après une série de budgets où un effort soutenu dans le domaine de l'équipement n'a conduit qu'à stabiliser une dégradation progressive ; il comporte des crédits d'engagement en augmentation sensible sur ceux de l'année précédente et permet d'espérer qu'un redressement est

amorcé ; il doit s'accompagner de mesures d'organisation et d'études, d'ores et déjà mises en place, en vue de préparer une nécessaire révision des programmes à venir et l'utilisation optimale des moyens important qu'il faudra bien donner à l'administration des P. et T. pour que ce service public fonctionne dans les conditions propres à satisfaire les besoins de l'économie et de la société contemporaine.

Ce sont ces quatre points que je voudrais évoquer, mes chers collègues, en prélude au débat relatif au vote du budget annexe que j'ai l'honneur de rapporter au nom de la commission des finances.

En premier lieu, rappelons que les P. et T. reçurent jusqu'au V^e Plan une part très modeste des programmes d'investissements publics.

Certes, les quatre premiers plans avaient essentiellement pour objectifs prioritaires la remise en état de nos sources d'énergie et de notre réseau de transports ferroviaires, puis la modernisation de notre industrie de transformation, l'amélioration des conditions de production de l'agriculture, la construction des logements. Dans le même temps, le développement même de l'économie et de la population, l'élévation progressive du niveau de vie, faisaient naître des besoins nouveaux en prestations et en infrastructures téléphoniques et postales.

Aussi, le décalage entre les équipements mis en place et les besoins formulés s'est-il traduit par une dégradation constante de la qualité du service. Les rapporteurs spéciaux, tant à l'Assemblée nationale qu'au Sénat ont, avant moi, insisté sur cette situation qui, si elle se prolongeait, deviendrait rapidement catastrophique.

Je tiens à cet égard à rendre hommage à mon prédécesseur M. Souchal ainsi qu'à M. Chochoy, rapporteur du budget annexe des P. et T. au Sénat, qui s'associe aujourd'hui aux travaux de notre commission des finances, sans oublier notre collègue M. Wagner, rapporteur pour avis depuis plusieurs années.

La commission des postes et télécommunications du Plan a pu constater ces insuffisances dès les travaux préparatoires au IV^e Plan et les souligner à nouveau au moment d'aborder ceux du V^e Plan.

Celui-ci donne donc une priorité aux télécommunications, seuls les secteurs de la recherche et de l'équipement urbain étant mieux placés pour le rythme de progression des investissements publics.

Mais, compte tenu de l'ampleur des besoins de financement due au retard pris dans les investissements, l'hypothèse de travail retenue par la commission spécialisée du Plan ne permettait pas d'espérer un redressement sensible de la situation de 1966 à 1970.

On peut d'ailleurs se faire une idée de l'importance de l'effort qui reste à accomplir en comparant les sommes engagées au cours de ces dernières années aux résultats obtenus pour satisfaire les besoins du public.

Le budget annexe des P. et T. a en effet consacré 9.489 millions de francs aux investissements de télécommunications au cours des dix dernières années écoulées.

Pendant cette dernière décennie, 1.932.000 raccords d'abonnés ont été exécutés. Mais, depuis 1960, le nombre des demandes d'abonnement en instance n'a cessé de croître rapidement : il atteignait 402.000 au 31 décembre 1966.

Les commandes à l'industrie seront, en 1967, d'un montant triple, en francs constants, de ce qu'elles étaient il y a dix ans.

Grâce à ces moyens mis en œuvre, 71 p. 100 des abonnés sont actuellement reliés au réseau automatique intégral et 95 p. 100 des abonnés des centres locaux, c'est-à-dire essentiellement les abonnés des zones rurales, bénéficient du service permanent — 35,7 p. 100 en automatique intégral et 59,8 p. 100 en semi-automatique rural. Toujours grâce à ces moyens, le trafic téléphonique a pu croître de 116 p. 100 ; mais il est à peine besoin de souligner les difficultés d'écoulement de ce trafic et les encombrements fréquents du réseau.

Le téléphone reste, en 1967, le seul « produit » encore rationné. Il donne lieu à la pratique peu normale de l'avance remboursable qui bouleverse les ordres d'urgence et contrarie la programmation. Ce rationnement a même provoqué un certain marché noir du téléphone contre lequel l'administration a dû réagir en réformant son régime des cessions d'abonnements entre particuliers.

Ainsi, les équipements ont triplé en dix ans, sans pour autant résorber une pénurie devenue de moins en moins supportable.

Le projet de budget pour 1968 est encourageant, car si l'on met à part l'opération de renouvellement de l'aviation postale qui a donné lieu à un marché global en 1967, on constate que

les programmes d'équipement sont en progression de 471 millions de francs, soit de 24 p. 100, par rapport à 1967; ils figurent au projet de budget pour un montant total de 2.433 millions de francs. Sur ce total, 2.083 millions de francs sont réservés aux télécommunications, soit 85,6 p. 100, à raison de 1.746 millions de francs pour les équipements proprement dits — équipements de commutation et de transmission, câbles, réseaux urbains, lignes et postes d'abonnés, mécanographie — 263 millions de francs pour les bâtiments, 21 millions de francs pour le matériel de transport, 53 millions de francs pour la recherche et l'équipement relatif aux satellites.

J'ajoute que sur les 15 p. 100 restants, nous trouvons 27 millions de francs pour le logement du personnel et 10 millions de francs pour les bâtiments à caractère social.

Les télécommunications bénéficient ainsi d'une dotation supérieure de 312 millions de francs à ce qui était inscrit au Plan, alors que les autres branches d'exploitation — poste, services financiers — reçoivent les programmes d'équipement prévus.

Ces 312 millions de francs s'ajoutant aux suppléments de 1967 et 1966 — respectivement 80 et 75 millions de francs — on peut constater que les montants des échéanciers du programme complémentaire prévu par la commission spécialisée du Plan seront au total dépassés en 1968.

Mais il convient de noter que le financement des investissements nouveaux mis en place en 1968 sera assuré essentiellement par l'excédent d'exploitation qui passera de 1.404 millions de francs en 1967 à 1.650 millions de francs en 1968, tandis que l'appel net au marché financier ne sera augmenté que de 16 millions de francs, passant de 92 à 108 millions de francs.

Cet accroissement de l'excédent d'exploitation sera assuré pour les deux tiers par une augmentation des tarifs des services financiers et pour un tiers par une compression des dépenses de fonctionnement.

Les services financiers des P. T. T. — mandats, envois contre remboursement, recouvrements — ont été en effet, jusqu'à maintenant, rendus au public à un tarif très inférieur aux prix de revient des opérations. L'administration a donc été amenée à envisager la majoration des tarifs de ces services de façon à se rapprocher des coûts engagés.

Il faut noter en effet que, malgré la hausse sensible des taxes — de l'ordre de 55 p. 100 — celles-ci ne couvriront encore que de 50 à 70 p. 100 des prix de revient et même 39 p. 100 seulement en ce qui concerne les mandats spéciaux de la sécurité sociale.

Cette majoration qui procurera 180 millions de francs permettra cependant, en s'ajoutant aux excédents de la Caisse nationale d'épargne, d'équilibrer à 4 millions de francs près les résultats des services financiers.

Il est juste de remarquer que le nombre d'emplois nouveaux prévus au projet — 7.800 — est en progression sensible sur celui des deux années précédentes — 6.500; mais le total de 20.800 créations d'emplois prévus pour les trois premières années du V^e Plan conduit à douter que les 50.000 postes de travail considérés comme nécessaires de 1966 à 1970 seront effectivement mis en place.

Certes, une progression accélérée des investissements des télécommunications devrait permettre de réduire le recrutement du personnel d'exploitation pour cette branche, mais les services postaux font appel à une main-d'œuvre nombreuse dont il est nécessaire de disposer pour redresser, là encore, une situation dégradée.

Enfin, le bon fonctionnement du service exige la compensation des sujétions particulières imposées au personnel.

La presse nous a appris que le Gouvernement, sans doute sensible aux considérations exposées au cours de l'examen du budget des P. T. T. par la commission des finances, avait décidé d'améliorer certains éléments de rémunération du personnel. Je pense que M. le ministre nous confirmera dans quelques instants cette bonne nouvelle.

On peut regretter à cet égard la faible augmentation de la prime de résultat d'exploitation au moment où les insuffisances de recrutements entraînent pour le personnel un effort accru de productivité.

Sous ces réserves, le projet de budget des P. T. T. pour 1968 permet d'espérer le redressement d'une situation qui ne saurait se perpétuer sans entraîner une gêne considérable pour le développement de l'économie et la satisfaction des légitimes besoins du public d'aujourd'hui.

Ce projet est d'autant plus encourageant, d'ailleurs, qu'il s'accompagne de mesures propres à accentuer l'accroissement important des crédits d'investissement.

En premier lieu, deux mesures décidées cet été méritent d'être signalées: le renouvellement accéléré de la flotte aéro-postale dont la commande totale a d'ores et déjà été passée et dont la livraison sera achevée un an avant la fin de la période d'exécution du V^e Plan; l'accélération des commandes relatives aux équipements et aux bâtiments des télécommunications grâce à l'intervention d'un décret d'avance portant sur 212 millions de francs, d'autorisations de programme.

Ces mesures seront proposées à votre ratification dans la prochaine loi de finances rectificative pour 1967.

En second lieu, un récent décret pris après avis du Conseil d'Etat vient de créer une caisse nationale des télécommunications, établissement public à caractère administratif chargé de placer des emprunts destinés à financer des programmes de télécommunications. Un premier emprunt de 30 millions de dollars — 150 millions de francs — placé sur le marché européen doit permettre de lancer une tranche complémentaire d'équipement pour 1967.

Enfin, M. le ministre des P. T. T. avait chargé en mai dernier un groupe de travail de lui proposer des solutions de nature à améliorer rapidement la situation du téléphone en France, tant en ce qui concerne les investissements nécessaires et les modes de financement que la gestion administrative et technique de l'administration des P. T. T. et ses rapports avec l'industrie privée.

Les recommandations faites par ce groupe de travail devraient conduire à prévoir une programmation nouvelle pour les investissements à mettre en œuvre au cours des prochaines années, de façon à dépasser les objectifs modestes du V^e Plan déjà améliorés par le projet de budget de 1968 et les mesures supplémentaires prises en 1967.

En ce qui concerne la gestion administrative et technique, ces recommandations ont amené la récente réorganisation de la direction générale des télécommunications.

Une structure plus concentrée a été mise en place, qui doit coordonner plus étroitement les tâches.

De plus, un bureau technique industriel a été créé auprès du directeur général. Il a pour mission de tenir celui-ci informé en permanence de la situation de l'industrie française des télécommunications afin de permettre au ministre de définir les grandes orientations de la politique industrielle des postes et télécommunications. Ce bureau s'attachera en premier lieu à étudier les conditions dans lesquelles cette industrie pourrait obtenir les meilleurs prix de revient.

Ainsi l'administration des postes et télécommunications, consciente de l'impérieuse nécessité d'améliorer le fonctionnement de ses services, met-elle en place les structures propres à utiliser avec le maximum d'efficacité les crédits de plus en plus importants qu'il est indispensable de lui accorder.

C'est à ce prix en effet que la France pourra soutenir la comparaison avec les nations de niveau économique comparable, pour ce qui concerne l'équipement téléphonique de base.

Le projet de budget pour 1968 traduit cette volonté; il est de première importance qu'il soit prolongé par une programmation à moyen terme fondée sur les capacités de production de l'industrie.

Le Gouvernement doit envisager dès maintenant le financement de ces investissements accrus et reconsidérer la part trop modeste faite au budget annexe des postes et télécommunications dans l'appel net au marché financier.

Sous le bénéfice de ces observations, votre commission des finances vous propose d'adopter le projet de budget annexe des postes et télécommunications pour 1968. (*Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République et des républicains indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. Wagner, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour les postes et télécommunications.

M. Robert Wagner, rapporteur pour avis. Mes chers collègues, vous avez certainement tous lu le rapport écrit de M. Danel, au nom de la commission des finances, ainsi que celui que j'ai présenté au nom de la commission de la production et des échanges. Vous venez aussi d'entendre l'excellent rapport oral de M. Danel. Mon propos sera donc très bref.

Je ne voudrais pas, monsieur le ministre, encombrer inutilement le réseau. (*Sourires.*) Mais j'espère que les demandes que nous allons formuler seront entendues par le Gouvernement.

J'insisterai donc sur quelques points précis que j'ai déjà signalés dans les budgets précédents:

D'abord, sur l'insuffisance du montant de certaines indemnités accordées au personnel, notamment sur l'insuffisance de la prime

d'exploitation. Il vous appartient, monsieur le ministre, d'insister auprès de votre collègue des finances pour que satisfaction soit donnée à un personnel qui le mérite ;

Ensuite, sur la nécessité de la fusion de certaines catégories, comme par exemple les préposés ou les préposés spécialisés.

Il faut enfin examiner rapidement la situation qui se produira lorsque l'automatisation aura atteint un niveau normal. Les grands spécialistes de la commutation devront obtenir à ce moment-là une classification et des rémunérations qui les empêcheront de quitter l'administration pour entrer dans l'industrie privée. Vous aurez besoin d'eux. La modification de cette organisation doit donc être étudiée dès maintenant de façon complète.

Ainsi que l'a dit M. Danel, la récente création par décret d'une caisse nationale des télécommunications doit permettre l'établissement d'un grand programme d'équipement. Dois-je rappeler que ce programme a été réclamé depuis plusieurs années par la commission de la production et des échanges ?

Parallèlement, je ne voudrais pas que l'on puisse être amené à penser au démantèlement du ministère des postes et télécommunications. Une telle action ne serait ni utile ni bénéfique, pas plus pour la nation que pour le personnel de votre ministère.

M. René Pleven. Avez-vous lu le Livre blanc anglais ?

M. Robert Wagner, rapporteur pour avis. Oui, monsieur le président.

M. Yves Guéna, ministre des postes et télécommunications. Il n'y a pas démantèlement dans le système anglais !

M. René Pleven. Il ne s'agit pas de démantèlement non plus.

M. le président. Veuillez ne pas ouvrir de colloques particuliers !

M. Robert Wagner, rapporteur pour avis. Nous pouvons parfaitement, monsieur le président Pleven, avoir des opinions différentes. Je suis sûr que vous nous exposerez tout à l'heure la vôtre.

M. René Pleven. Non, je n'ai pas droit à la parole : mon groupe ne dispose que de quelques minutes !

M. Robert Wagner, rapporteur pour avis. Ce qu'il faut, c'est un vaste programme d'investissements basé sur une série d'emprunts en France ou à l'étranger, comme vous avez décidé de le faire. Nous pourrions ainsi nous doter d'un équipement à l'échelle de nos besoins, tels qu'ils existeront en 1975.

Il nous faudra donc non seulement rattrapper le retard actuel, mais aussi le retard qui se sera produit d'ici là afin que nous puissions avoir des appareils de télécommunications fonctionnant aussi bien qu'à l'étranger.

Ce matin et cet après-midi, on a beaucoup parlé d'aménagement du territoire et de décentralisation. Il est certain que sans un bon réseau de télécommunication, la décentralisation est un vain mot. Elle devient même irréalisable.

Monsieur le ministre, vos dotations budgétaires ont été sensiblement augmentées cette année, et vous disposez depuis le 3 octobre d'un outil important.

Agissez vite pour le rendre efficace, car des premiers résultats que vous obtiendrez dépendront réellement l'expansion de notre économie et le niveau de vie des Français.

Sous le bénéfice de ces observations, la commission de la production a donné un avis favorable à votre budget. (*Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République et des républicains indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des postes et télécommunications. (*Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République et des républicains indépendants.*)

M. Yves Guéna, ministre des postes et télécommunications. Vingt-quatre pour cent d'augmentation d'une année sur l'autre pour les investissements des télécommunications, tel est le point essentiel qu'il faut souligner dans le budget des postes et télécommunications pour 1968.

Après les excellents rapports écrits et oraux de M. Danel au nom de la commission des finances et de M. Wagner au nom de la commission de la production, je ne crois pas indispensable de refaire à mon tour, dans le détail, l'analyse de ce budget. Je me limiterai donc aux deux points qui me paraissent capitaux : les télécommunications, d'une part, les problèmes de personnels, d'autre part. Je répondrai évidemment en fin de débat aux questions qui m'auront été posées par les différents orateurs.

L'accroissement des investissements pour les télécommunications s'inscrit de façon éclatante dans les chiffres : 1966, 1.454 millions de francs ; 1967, 1.635 millions de francs ; 1968, 2.030 millions de francs.

J'indique au passage, pour répondre à la question posée par M. le rapporteur pour avis dans les dernières pages de son rapport, que l'anticipation de 212 millions de francs de crédits de 1968 sur 1967 ne modifie évidemment ni le total, ni même la progression.

Il ne suffit pas de souligner cette progression dans l'absolu ; nous devons voir dans quelle mesure elle correspond aux impératifs du Plan.

Déjà, pour 1966 et 1967, période correspondant aux deux premières années d'exécution, nous approchions des objectifs, y compris ceux de la tranche optionnelle. Vous savez, en effet, que le Plan pour les postes et télécommunications prévoyait une tranche normale de 10 milliards 700 millions de francs et une tranche optionnelle de 1 milliard de francs. Pour les seules télécommunications, cela représentait 2.716 millions de francs. Or les crédits budgétaires avoisinent ce total, puisqu'ils s'élèvent à 2.699 millions de francs.

Après l'augmentation obtenue pour 1968, nous compterons, pour les trois premières années d'exécution du Plan, 4.475 millions de francs de crédits budgétaires contre 4.380 millions de francs prévus au Plan, y compris, je le répète, sa tranche optionnelle.

Ainsi allons-nous sensiblement au-delà du V^e Plan et de ses timidités.

Cela nous permettra d'aborder dans les meilleures conditions le VI^e Plan, dont nul ne doute qu'il marquera le véritable redressement d'un secteur qui s'est vu jusqu'à présent primé par d'autres priorités nationales.

Mais il ne suffit pas de définir des objectifs nouveaux ; encore faut-il disposer des moyens financiers nécessaires pour les atteindre.

Comme vous le savez, nous n'avons pas touché aux tarifs en 1967 et rien de tel n'est prévu en ce qui concerne les télécommunications pour 1968.

Nous considérons en effet que, s'agissant d'investissements généralement rentables, il est judicieux de recourir plus largement à l'emprunt. Chaque année, nous lançons dans le pays un emprunt de type classique dit « Emprunt P. T. T. ». Pour faire face aux besoins nouveaux, en 1968, nous avons prévu un emprunt plus important que celui de l'année précédente : 410 millions contre 358 millions. Encore dois-je souligner qu'en 1967, l'abondance des souscriptions nous a permis d'aller au-delà de ce qui était prévu.

Ces emprunts doivent donc nous permettre de faire face aux impératifs du Plan et même d'aller légèrement au-delà.

Mais dès lors que, dans telle ou telle circonstance, on souhaite lancer des opérations hors programme, il nous faut mobiliser des moyens financiers nouveaux et solliciter des avances remboursables des particuliers et des collectivités locales.

Ces avances, sur lesquelles je veux m'étendre un instant, atteignent des montants qui ne sont nullement négligeables : 145 millions en 1965, 218 millions en 1966, près de 300 millions en 1967 dans la mesure où nous pouvons, dès aujourd'hui, formuler une évaluation. Naturellement, je ne puis faire de prévisions pour 1968.

Je ne me dissimule pas, évidemment, que ces avances prêtent souvent à critique. En vérité — je le reconnais bien volontiers — je les considère comme une amère et transitoire nécessité dans une situation de pénurie. Mais à tout prendre, cet emprunt d'un genre un peu exceptionnel vaut mieux qu'une augmentation des tarifs.

D'ailleurs, dans un souci d'équité, nous avons récemment décidé de ne plus demander pour la fourniture du matériel une avance remboursable aux particuliers qui font construire, à leurs frais, une ligne longue par une entreprise privée.

Mais plus encore que les particuliers, ce sont les collectivités locales qui nous apportent, grâce à ces avances, un concours très apprécié pour l'équipement téléphonique du pays. Je sais bien que le fait de ne pas verser d'intérêt peut paraître contestable. Je sais aussi que l'interdiction qui leur est faite d'emprunter, elles-mêmes, pour nous consentir ces avances ne leur facilite pas la tâche. Je ne me refuse pas, pour ma part, à étudier l'un et l'autre problème, afin d'aboutir à des solutions plus satisfaisantes.

Nous avons estimé aussi que, pour subvenir aux besoins des prochaines années, nous devrions nous ménager d'autres possibilités d'appel au marché financier. C'est à cette fin que nous avons institué, comme MM. les rapporteurs l'ont souligné,

une caisse nationale des télécommunications qui disposera de plus grandes facilités que le budget annexe des postes et télécommunications pour s'adresser au marché international des capitaux, voire au marché bancaire.

Je confirme que nous lançons, en ce moment, sur le marché international, par l'entremise de cette caisse, un emprunt d'un montant de 150 millions de francs. Nous jugerons à ses résultats cette expérience limitée; nous verrons alors si nous devons poursuivre dans cette voie et dans quelles conditions.

J'indique brièvement, sans insister davantage, que le ministère des P. et T. dispose désormais de la pleine capacité d'emprunter. Elle n'est limitée que par les disponibilités du marché financier et, bien entendu, par le choix des priorités nationales.

Or, pour ce qui est du téléphone, nous allons, me semble-t-il, vers la reconnaissance plus affirmée de son caractère prioritaire. C'est dire que la solution du problème du téléphone en France n'est pas subordonnée à une réforme administrative. Nulle formule nouvelle ne peut être considérée comme porteuse de miracle.

Voilà, mesdames, messieurs, les moyens dont nous disposons. Il convient maintenant que j'expose à l'Assemblée comment ils seront utilisés.

Dans un premier mouvement, je serais tenté de rappeler le nombre des demandes en instance, leur légère résorption depuis le début de l'année et notre espoir de les voir décroître encore en 1968. Au 31 décembre 1965, le nombre des demandes en instance était de 372.000; au 31 décembre 1966, il était de 402.000 et, au 31 août 1967, de 395.000, ce qui semble indiquer que nous avons dépassé le point critique. Je veux dire par là que le nombre des demandes en instance devrait continuer à s'abaisser progressivement jusqu'à la fin de l'année 1967 et plus encore durant l'année prochaine, sans qu'on puisse d'ailleurs espérer, en un si court laps de temps, obtenir des résultats spectaculaires.

Mais si je me devais, par honnêteté, de citer ces chiffres qui sont les plus frappants pour l'opinion, je me dois aussi d'indiquer à l'Assemblée qu'ils ne sauraient constituer le seul baromètre de notre action, au contraire.

Pour autant que les crédits étaient mesurés à l'administration des postes et télécommunications, celle-ci n'avait d'autre issue que de les répartir selon une espèce de justice distributive qui satisfaisait un peu les bénéficiaires mais qui finissait par mécontenter tout le monde. Car il ne suffit pas de brancher des postes téléphoniques, encore faut-il s'assurer que l'écoulement du trafic sera satisfaisant.

Compte tenu des crédits importants dont nous disposons désormais, j'ai condamné le saupoudrage des équipements et les raccourcissements à tout prix. Je donne la priorité à l'écoulement du trafic, ce qui nous conduit à concentrer nos efforts dans deux directions, l'automatisation et les liaisons interurbaines, de préférence — je le répète avec insistance — à la multiplicité des raccourcissements.

Nous devons développer le plus rapidement possible l'automatisation car un réseau téléphonique moderne est automatique. Je précise même que l'automatisation, dans un souci de bonne gestion, doit être réalisée par grands ensembles, en principe par groupements entiers, et non par secteurs limités. Ainsi atteint-on la plus haute productivité, c'est-à-dire la meilleure utilisation des moyens financiers.

La seconde priorité est accordée au développement des liaisons interurbaines, afin de faciliter l'écoulement du trafic. A quoi sert en effet de raccorder de nouveaux abonnés s'ils ne peuvent être assurés d'obtenir dans les meilleurs délais n'importe quel autre abonné, en n'importe quel point du territoire?

Plus encore qu'au nombre des abonnés raccordés, je le déclare aujourd'hui, c'est à la qualité du service qu'il faudra juger l'effort que nous accomplirons au cours des prochaines années.

Ces conceptions nouvelles rendaient nécessaire une organisation nouvelle de la direction générale des télécommunications, que M. le rapporteur spécial de la commission des finances a évoquée.

Cette direction générale est désormais articulée en trois services. D'abord, celui des programmes et études économiques. Le développement de ce service, qui n'était auparavant qu'un modeste bureau, était indispensable car il est essentiel d'établir des prévisions longtemps à l'avance, à la fois dans le domaine de la programmation financière et dans celui de la programmation technique. Les deux autres services sont, d'une part, celui de l'équipement et des marchés et, d'autre part, le service de l'exploitation.

Naturellement, une liaison étroite est assurée avec le C. N. E. T., chargé de toute la recherche concernant les télécommunications.

Cette réorganisation s'accompagne d'une large déconcentration des responsabilités des directeurs régionaux, à la fois pour la gestion du service des lignes à grande distance, pour la préparation et l'exécution des investissements et pour les constructions immobilières. Je précise que cette nouvelle organisation n'entraîne aucune création de postes budgétaires nouveaux, donc pas un franc de dépense supplémentaire.

En plus de ces trois services nous avons créé un bureau technique industriel dont M. le rapporteur spécial a parfaitement défini la mission. Celle-ci consiste à me tenir informé, en permanence, de la situation de l'industrie française des télécommunications, afin que puissent être définies les grandes orientations de la politique industrielle de mon administration.

L'Assemblée n'ignore pas, en effet, que les relations entre le ministère et ses fournisseurs posent d'importants problèmes qui se résument, pour l'opinion publique, à la question des prix des marchés.

A cet égard, depuis le vote de la loi de finances pour 1963, l'administration a la possibilité d'accéder à la comptabilité des entreprises et de procéder ainsi au contrôle des prix de revient. Ce contrôle était souhaitable, s'agissant de marchés qui, en raison de la spécialisation extrême des équipements, ne peuvent être soumis aux lois de la concurrence.

En application des dispositions de cette loi de finances, il a été créé au C. N. E. T. un service central de contrôle des prix. Parmi les résultats intéressants qu'il a d'ores et déjà permis d'obtenir, je citerai: 21 p. 100 de rabais sur les téléimprimeurs, avec, il faut le préciser, une augmentation importante des commandes; 6 p. 100 de rabais sur la fourniture des câbles de réseau sous plomb; 4,5 p. 100 de rabais, depuis le 1^{er} janvier 1967, sur les câbles interurbains, auquel devrait s'ajouter, pour les futures commandes, un rabais moyen de 4 à 5 p. 100. Des études sont en cours pour le matériel d'équipement des centres d'amplification des lignes à grande distance et pour les matériels de commutation Crossbar.

Mais ce serait une vue erronée des choses, probablement stérile et peut-être dangereuse, que de limiter les rapports de l'administration avec ses fournisseurs à un simple contrôle de comptabilité.

Nous devons voir plus loin et faire en sorte de placer notre industrie des télécommunications en situation compétitive. C'est dans ce dessein que nous avons constitué, avec M. le ministre de l'industrie, un groupe de travail dont la mission est double.

Premièrement, nous étudions une formule susceptible de faciliter les regroupements ou les fusions d'entreprises travaillant pour l'administration des télécommunications. Il semble en effet que, dans ce domaine, l'évolution normale des choses — comme les recommandations de la Cour des comptes — nous poussent vers la concentration plutôt que vers la dispersion et la concurrence.

Deuxièmement, compte tenu de l'augmentation importante des commandes pour 1968 et de celle que l'on peut prévoir pour les années suivantes, nous entendons obtenir de la profession des baisses de prix sensibles, dont certaines, d'ailleurs, sont déjà prévues au Plan.

Étant donné l'état actuel des travaux de cette commission, mesdames, messieurs, je ne puis vous donner d'autres précisions. Mais je suis tout disposé à revenir devant l'Assemblée lors de la session de printemps, par exemple, pour faire le point.

J'aborde, maintenant, les questions concernant le personnel, en demandant à l'Assemblée d'autoriser la création de 7.800 emplois supplémentaires, contre 6.500 en 1967.

Ces emplois sont répartis de la façon suivante: télécommunications, 1.840; services financiers, 1.300; postes, 4.100; divers, 560.

Peut-être vous demanderez-vous, mesdames, messieurs, pourquoi les télécommunications ont besoin de 1.840 emplois supplémentaires, malgré la priorité qui va être donnée à l'automatisation, laquelle entraîne normalement une réduction du personnel.

C'est que l'automatisation souhaitée ne se traduira pas de façon sensible dès 1968 et que, de plus, en raison de l'augmentation des crédits d'équipement, nous devons faire appel à d'autres personnels, spécialement à des techniciens; enfin, nous entendons aussi, vous le comprendrez, multiplier les heures d'auxiliaires dans les centres saisonniers.

Je voudrais tout de même évoquer les conséquences de l'automatisation en ce qui concerne le personnel du téléphone. C'est là un problème humain que nous ne pouvons pas éluder — car le progrès technique est là — mais qui nous préoccupe.

S'agissant des titulaires à reclasser, on s'efforce de satisfaire, au cours des deux ou trois années qui précèdent la mise en automatique, les vœux de mutation des agents à déplacer et

l'on essaie de reclasser sur place le plus grand nombre possible d'entre eux, soit dans les services de télécommunications subsistants, soit au service postal.

Lorsque des déplacements d'office sont inévitables, on s'attache à la notion essentielle de voisinage et surtout de facilités d'accès. Les agents déplacés ont priorité au tableau des mutations pour leur retour à leur ancienne résidence.

Je dois dire que, jusqu'à présent, les problèmes posés ont été résolus de façon assez satisfaisante car les cas à régler étaient relativement nombreux. Mais un accroissement important du nombre des situations à régler est à prévoir. Nous recherchons donc, en liaison avec le ministère des finances et avec le ministère d'Etat chargé de la fonction publique, les mesures nouvelles que nous pourrions mettre en œuvre.

En ce qui concerne les auxiliaires, j'ai déjà eu l'occasion de m'expliquer il y a une semaine devant l'Assemblée, en répondant à une question orale de Mme Ploux. Je rappelle simplement que la situation de ce personnel s'est améliorée depuis la publication des ordonnances du 13 juillet 1967 relatives à l'emploi, ordonnances qui permettent aux auxiliaires d'obtenir une allocation d'aide publique, une allocation d'assurance et une indemnité de licenciement.

Le glissement d'un certain nombre d'agents du téléphone vers les services de la poste n'est pas suffisant pour faire face à l'accroissement considérable du trafic dans ce secteur. Celui-ci s'est en effet accru de 33 p. 100 au cours des sept dernières années, alors qu'il n'avait progressé que de 25 p. 100 entre les deux guerres.

Certes, la mécanisation a fait, là aussi, beaucoup de progrès, mais elle ne saurait compenser à elle seule l'accroissement du trafic. C'est pourquoi nous vous demandons d'autoriser la création de 4.100 emplois supplémentaires pour le service postal.

Il en est de même pour les 1.300 emplois à créer dans les services financiers, que justifie l'accroissement du trafic dans ce secteur, ce qui a d'ailleurs été souligné par les rapporteurs.

A ce personnel plus nombreux nous nous sommes efforcés, dans toute la mesure possible, d'accorder quelques avantages et quelques facilités supplémentaires. Soumis aux règles de la fonction publique, ils bénéficient des mesures générales d'augmentation des traitements. Il s'y ajoute des mesures particulières qui tendent à compenser les sujétions spéciales du personnel des P. T. T.

Je rappellerai rapidement ce qui a été fait, mais je dirai aussi ce qui n'a pas été fait.

Pour 1967, nous avons accordé aux préposés ruraux — il y a quelques semaines — la fameuse indemnité de panier depuis si longtemps réclamée.

Pour 1968, nous proposons le relèvement de 500 à 525 francs — j'y reviendrai — du montant de la prime de résultat d'exploitation, la revalorisation de 30 p. 100 de l'indemnité pour sujétions spéciales allouées aux inspecteurs principaux adjoints, la revalorisation de 50 p. 100 de l'indemnité de fonction allouée au personnel de la brigade roulante et de la brigade de réserve de Paris, la revalorisation de 20 p. 100 de la prime allouée pour utilisation de langues étrangères, la revalorisation de 20 p. 100 de l'indemnité horaire pour manipulation de fonds allouée aux agents des guichets.

En outre, répondant à M. Danel, je confirme ce que j'ai eu l'occasion de dire ailleurs il y a quelques jours, à savoir que les discussions que nous menions avec le ministère des finances — et dont on n'ignorait pas qu'elles se poursuivaient — ont abouti à la revalorisation de l'indemnité horaire pour travail de nuit, qui passe de 0,80 franc à 1 franc, soit une augmentation de 25 p. 100.

Je sais bien que la liste de ce qui n'a pas été obtenu est longue et M. Wagner l'a énumérée.

Je sais que la fusion des grades de préposé et de préposé spécialisé, d'agent technique et d'agent technique spécialisé n'est pas réalisée. Mais cette affaire n'est pas propre aux P. T. T.; elle a des répercussions sur l'ensemble de la fonction publique.

Je sais bien qu'une certaine déception est due au fait que la prime de résultat d'exploitation a été revalorisée dans des conditions telles qu'elle n'atteint pas encore le salaire mensuel de base du préposé débutant.

Je sais bien qu'il n'y a pas de revalorisation d'autres indemnités telles que la prime de risques.

Nous ne l'ignorons pas. Mais qui donc pouvait caresser l'espoir que, soudain, le budget de 1968 allait permettre de satisfaire toutes les revendications formulées depuis plusieurs années? Qui donc serait assez aveugle pour ne pas constater les améliorations limitées mais réelles que le projet de budget pour 1968

apporte au personnel des postes et télécommunications? Nulle part, en aucun domaine, la situation d'une quelconque catégorie de personnel ne se trouve diminuée, au contraire.

Nous comprenons que ceux qui ont la charge de défendre les intérêts du personnel demeurent en éveil, qu'ils présentent des revendications et les appuient par tel ou tel moyen. Mais dans l'état actuel des choses, compte tenu des améliorations obtenues, le recours à la grève nationale paraît disproportionné.

Je n'en dirai pas plus, assuré qu'une grande partie des agents de l'administration des postes et télécommunications partage cette manière de voir, d'autant que, si toutes les indemnités n'ont pu être revalorisées, un effort a été accompli dans le domaine social. N'est-ce pas le plus souhaitable dans une administration constituée en large majorité d'agents des catégories C et D, c'est-à-dire de personnels dont les traitements sont forcément modestes?

A cet égard, je rappelle simplement quelques chiffres.

La ristourne pour les repas pris dans les cantines vient d'être portée à 60 centimes, la durée du séjour dans les colonies de vacances a été portée de 30 à 37 jours, la subvention de l'administration aux sociétés de secours mutuel a été majorée de 50 p. 100, le montant des secours d'urgence a été augmenté de 12 p. 100, les crédits pour l'action médico-sociale ont été majorés de 30 p. 100. Au total, le budget des œuvres sociales s'accroît de 8 p. 100 de 1967 à 1968 et le montant des crédits affectés au logement du personnel progresse de 17,4 p. 100.

Nous avons le sentiment d'avoir, en ce domaine comme en tous les autres, accompli tout ce qui pouvait l'être.

Ainsi, mesdames, messieurs, nous ne nous sommes pas limités, pour le budget de 1968 des postes et télécommunications, à un effort exceptionnel et d'ailleurs indispensable pour le téléphone. Nous avons aussi songé au personnel sans lequel, finalement, aucun progrès ne serait possible dans aucune des branches de cette administration.

Nous avons la conviction d'avoir su partager notre effort également entre les besoins techniques et les problèmes humains. (Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République et des républicains indépendants.)

M. le président. Sept orateurs sont inscrits dans la discussion du budget du ministère des postes et télécommunications.

La parole est à M. Rossi, premier orateur inscrit, pour cinq minutes.

M. André Rossi. Monsieur le ministre, à l'examen du budget sous ses deux aspects — investissements et personnel — nous constatons avec satisfaction, en ce qui concerne les investissements, un accroissement de crédits de près de 25 p. 100.

Vous avez donc réussi à obtenir de votre collègue des finances les moyens d'améliorer quelque peu une situation qui était devenue particulièrement catastrophique au cours des deux premières années d'exécution du Plan et vous allez ainsi vous rapprocher des objectifs que ce Plan s'est fixés. Mais n'oubliez pas que ces objectifs sont unanimement reconnus comme notablement insuffisants puisque, en présence de trois hypothèses d'équipement présentées par la commission préparatoire, le Gouvernement en avait, à l'époque, retenu une quatrième qui était encore plus modeste et qui provoque aujourd'hui dans le pays l'inquiétude que l'on sait.

Je ne reviendrai pas sur les anomalies qui caractérisent les méthodes de financement auxquelles vous êtes condamné à recourir. Il est absurde que, comptes chèques postaux et caisse d'épargne réunis, le ministre des postes et télécommunications gère plus de 52 milliards de francs sans avoir le droit d'y faire le moindre emprunt. Il est tout aussi absurde que le recours aux emprunts publics vous soit mesuré, alors que le montant des emprunts n'est jamais supérieur à 1 p. 100 des appels qui sont faits par les secteurs public et para-public.

C'est dire notre souhait de voir autoriser enfin le « grand emprunt » qu'à la fois personnel et usagers réclament. Cet emprunt permettrait à votre administration de monter de deux crans dans les différentes hypothèses du Plan et d'atteindre une situation comparable à celle de ses homologues des grands pays européens.

Est-ce trop demander si l'on considère — après avoir entendu ici des voix officielles affirmer le contraire — qu'un récent sondage de *Ires Marketing* conclut à la demande potentielle de 25 millions de Français?

Sur ce problème du financement, monsieur le ministre, je voudrais vous poser trois brèves questions, dont la première a trait aux programmations.

Estimez-vous normal de décider les automatisations en fonction de la seule importance des centraux actuels, alors que des éléments tels que ceux de la qualité du service rendu, de la situa-

tion géographique ou du développement économique devraient intervenir ? En recourant à ce seul critère, on ne peut éviter certaines anomalies. Je pourrais vous citer l'exemple d'un bâtiment construit sous le IV^e Plan et dont l'automatisation est reportée au VI^e Plan, ce qui, évidemment, autorise le contribuable à penser que l'on gaspille son argent puisqu'on refuse de le rentabiliser à la faveur du V^e Plan.

Ma deuxième question portera sur les « avances remboursables » demandées aux candidats à une installation téléphonique. C'est un sujet auquel vous avez fait allusion tout à l'heure. Vous nous avez dit que la part des investissements qu'elles représentent est passée de 3,6 à 15 p. 100. C'est un emprunt fort discutable, car c'est un emprunt forcé. Pourriez-vous me dire, monsieur le ministre, quelles en seront les incidences sur les recettes à venir de votre département.

A ma dernière question, vous avez déjà répondu en précisant je crois, que les 212 millions consentis au mois de juillet sont bien destinés aux travaux de 1967 et de 1968.

Telles sont les observations que je désirais présenter sur un budget d'investissement en hausse mais qui ne satisfait pas les besoins réels par suite d'une tutelle financière demeurée trop sévère.

Un chiffre suffit à le prouver : le taux d'autofinancement de 96 p. 100, taux jamais encore atteint, et de loin, en tout cas jamais exigé des grandes entreprises nationalisées. Cet énorme autofinancement a, évidemment, des conséquences à la fois sur l'usager et sur le personnel : l'usager en subira l'effet, puisque des hausses de tarif des services financiers sont prévues pour un montant de 180 millions environ, ainsi que l'a annoncé M. le rapporteur.

Ce « taux d'autofinancement ne peut pas ne pas avoir aussi des répercussions sur le personnel. La grève qui se déroule depuis hier est significative de son profond mécontentement à la suite du refus qui lui est opposé depuis plusieurs années de régler ses problèmes. Je les ai déjà évoqués plusieurs fois à cette tribune. Il s'agit notamment des revendications catégorielles telles que la fusion des emplois de préposés et préposés chefs, du problème posé par les catégories C et D, de l'avancement des inspecteurs principaux adjoints, de la possibilité pour les agents d'exploitation d'accéder aux fonctions de contrôleur.

Il y a aussi les problèmes d'effectifs. Alors que le trafic postal a progressé de 85 p. 100 en sept ans, l'effectif, lui, n'a été augmenté que de 31 p. 100. On sait que 7.800 créations d'emploi sont prévues pour l'ensemble des services et nous voterons volontiers les crédits correspondants, mais il faut reconnaître que le V^e Plan avait prévu 50.000 emplois nouveaux. Nous nous trouverons donc, à la fin de la troisième année du plan, avec un déficit de 8.000 à 9.000 postes environ, sans compter le personnel rendu nécessaire depuis que l'E. D. F. a décidé de faire régler ses quittances par l'intermédiaire de vos services. L'E. D. F. fera ainsi l'économie de 3.000 postes tandis que les mille emplois nécessaires à votre administration ne figurent pas au présent budget.

Enfin, une politique de suppression d'emplois est poursuivie en ce qui concerne les receveurs de quatrième classe et les receveurs ruraux. Monsieur le ministre, vous connaissez, pour les avoir représentées, les régions rurales et vous savez le coup mortel que leur porte la disparition progressive des représentants des administrations publiques. Je vous demande donc de freiner ce dangereux stimulant de l'exode rural.

Mes dernières observations porteront sur le personnel et les indemnités.

A propos de l'indemnité de nuit, il me suffira de dire qu'un effort a été fait en la portant à un franc. Rappelons cependant que les intéressés demandaient 1,20 franc, revendication somme toute très modeste.

La prime de résultat qu'on vous avait proposé de porter à 50 francs, ne sera que de 25 francs l'année même où le Gouvernement demande aux entreprises du secteur privé d'entrer dans la voie de l'intéressement des travailleurs.

Tout aussi irritante est la question des compensations insuffisantes des dimanches et jours fériés qui intéresse plus particulièrement le personnel des téléphones. Huit cent emplois seraient nécessaires, et ce chiffre correspond à peu près à l'économie annuelle de personnel réalisée grâce à l'automatisation.

La permanence de ces problèmes oblige à réfléchir à l'avenir de cette administration dont j'ai toujours défendu l'unité, car ses deux grands services sont complémentaires. Permettez-moi, monsieur le ministre, de regretter que la caisse nationale des télécommunications ne porte pas le nom de caisse nationale des postes et télécommunications, ce qui traduirait la volonté d'empêcher tout démantèlement.

Si les deux services doivent rester ensemble, des distinctions doivent être faites dans le domaine de la gestion et des bâtiments. Mais il ne faudrait pas saisir le prétexte d'une crise du téléphone, crise qui tient essentiellement à un long refus des crédits nécessaires, pour aller plus loin. Avant d'envisager une autre solution, ne serait-il pas de meilleure méthode de réexaminer la loi de 1923 ?

Certes, son application erronée a eu tendance à faire d'un budget annexe un budget annexé, mais rien ne nous interdit d'amender le texte en vue de valoriser tous les germes d'autonomie qu'il contient. Il suffirait, à mon avis, de modifier les dispositions trop restrictives en matière d'emprunt. Il faudrait harmoniser les plans quinquennaux prévus voilà quarante ans, avec l'existence du plan actuel. Ainsi pourrait-on, je crois, tenir plus amplement compte du caractère de service public industriel et commercial sur lesquels nous sommes tous d'accord et qui doit être respecté si nous voulons sortir de la crise actuelle. (Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.)

M. le président. La parole est à M. Morillon. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

M. Robert Morillon. Monsieur le ministre, je crois que vous avez été volontairement optimiste lors de votre exposé. Quant à moi, je vais essayer de démontrer, brièvement certes, que le mécontentement est très profond chez les postiers, chez les usagers également et que, loin d'être aussi optimistes que vous, tous sont particulièrement inquiets.

Au moment où nous discutons de ce budget pour 1968, je ne peux m'empêcher, au nom du groupe parlementaire communiste, de saluer les milliers de travailleurs des P. T. T. qui viennent, par leur action, de réclamer des changements profonds dans leur triste situation, tout en protestant contre la mauvaise gestion de leur administration.

En effet, le bon fonctionnement de cette grande administration, dont chacun se louait autrefois, est aujourd'hui remis en cause. La qualité des services rendus se détériore rapidement. A la juste notion des P. T. T. - service public, se substitue celle de service industriel et commercial et cela, au détriment du personnel.

Quelques chiffres-clés en témoignent.

Dans le budget du ministère des P. T. T. pour 1967, les dépenses en personnel — chapitres 611 à 619 — s'élevaient à 6.048 millions de francs, soit 57,2 p. 100 du montant total des dépenses de fonctionnement. Dans le budget pour 1968, elles s'élèveront à 6.355 millions de francs, mais ne représenteront plus que 55,8 p. 100 du montant total des dépenses de fonctionnement. Ainsi, la part réelle consacrée au personnel est en diminution de 1,4 p. 100.

En revanche, dans le même temps les bénéfices officiels avoués passent de 1.404 millions de francs en 1967 à 1.650 millions de francs en 1968, soit une progression de 11,7 p. 100. Les dépenses en personnel sont donc diminuées en valeur absolue alors que les bénéfices augmentent. C'est probablement ce que M. le ministre des P. T. T. appelle « la participation des travailleurs à l'intéressement et au partage des bénéfices ».

M. le ministre des postes et télécommunications. Ce n'est pas du tout ce que j'appelle l'intéressement c'est-à-dire « la participation des travailleurs aux bénéfices ». Mais je ne sais pas si l'Assemblée saisit bien le sel de vos propos, car c'est la première fois que j'entends reprocher à une administration de réaliser des bénéfices, c'est-à-dire d'être bien gérée. (Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République et des républicains indépendants.)

M. le président. Monsieur le ministre, afin que cela ne se reproduise plus, je vous rappelle que l'orateur est libre d'accepter ou de refuser d'être interrompu. Je vous conseille donc, la prochaine fois, de lui demander l'autorisation.

M. Robert Morillon. Monsieur le ministre, vous êtes assez vif de caractère, moi aussi. Alors, calmons-nous et expliquons-nous en toute sérénité.

M. Pierre Cot. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Cot, pour un rappel au règlement.

M. Pierre Cot. Il est inadmissible qu'un ministre, lorsqu'il compare devant le Parlement, interrompe un orateur sans avoir obtenu son autorisation. (Applaudissement sur les bancs du groupe communiste et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

M. le ministre des postes et télécommunications. Me permettez-vous une observation ?

M. Pierre Cot. Four ma part, je ne vous donnerai pas la parole. Vous pourriez la demander, d'abord à l'orateur, ensuite au président.

Respectez le règlement !

Je demande que l'interruption de M. le ministre ne figure pas au procès-verbal de la séance.

M. le président. Monsieur Pierre Cot, votre président a formulé en son temps l'observation nécessaire.

Mais, puisque vous m'obligez à en présenter une seconde, je vous ferai remarquer que, même pour un rappel au règlement, il eût été préférable d'attendre la fin de l'intervention de l'orateur qui est à la tribune.

Pour l'instant, M. Morillon seul a la parole et je lui demande de poursuivre son exposé.

M. Robert Morillon. C'est probablement, disais-je, ce que M. le ministre des P. T. T. appelle « la participation des travailleurs des P. T. T. à l'intéressement et au partage des bénéfices ». Cela ne fait que confirmer ce que nous avons déclaré au cours du débat sur la motion de censure.

Les conséquences d'une telle politique budgétaire se traduisent pour le personnel des P. T. T. par l'aggravation de ses conditions de travail, la détérioration de son niveau de vie, le refus obstiné de satisfaire ses revendications les plus légitimes.

S'agissant des effectifs, le budget ne prévoit que la création de 7.730 unités, et seulement à la fin de 1968, puisque ces créations sont gagées sur les quatre trimestres. Encore convient-il de remarquer que ces 7.730 unités se décomposent en 5.637 titulaires et 2.093 auxiliaires. Autrement dit, 27 p. 100 des emplois seront réservés à des travailleurs et travailleuses payés au rabais et dépourvus de la garantie d'emploi.

Pour avoir une idée exacte de l'insuffisance du nombre des créations proposées, il faut le comparer avec celui fixé par le Gouvernement dans le cadre de son V^e Plan. Il considérerait comme un minimum la création de 48.000 unités supplémentaires, soit 28.800 unités pour les trois premières années. Or, à la fin de 1968, le chiffre ne sera que de 20.370, soit un déficit de plus de 8.000 unités sur les prévisions.

Il en résulte une aggravation considérable des conditions de travail et le trafic n'est que difficilement écoulé. Telle est la situation créée par une « politique de rigueur et d'asphyxie », selon les propres termes du rapporteur U. N. R. du budget de 1966.

Cette politique, le personnel la paie d'un lourd tribut : 153.815 accidents de service, dont 430 mortels, entre le 1^{er} janvier 1959 et le 31 décembre 1966 ; 10.000 agents atteints de troubles nerveux assez graves pour justifier un congé de longue durée depuis 1958. M. le ministre, lors d'un récent débat, a contesté ces chiffres. Nous déclarons, nous, qu'ils sont exacts. Nous les tenons de l'ensemble des organisations syndicales et nous avons confiance en leur parole. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

Malgré l'accélération des cadences et la fatigue, aucune réduction de la durée du travail n'est envisagée. Le développement de l'automatique va se poursuivre, mais il se traduit par des blocages d'emplois au tableau des mutations, des non réintégrations, des déplacements d'office et des licenciements d'auxiliaires.

Le personnel féminin attend toujours la semaine de travail de trente-cinq heures en cinq jours. Un accord est intervenu entre le Gouvernement et les syndicats pour la fermeture des bureaux de poste le samedi, mais, tenez-vous bien, mes chers collègues, ce n'est pas en France, c'est en Belgique !

Les personnels techniques avaient, grâce au « Front populaire », obtenu la semaine de 40 heures en 1938, mais aujourd'hui ils sont astreints à travailler 42 heures 30 et ne bénéficient plus des compensations exceptionnelles qui leur étaient données, celles-ci ayant été supprimées.

Toutefois, la nocivité de votre politique budgétaire ne se limite pas aux effectifs et à la durée du travail ; elle revêt d'autres aspects aussi néfastes en ce qui concerne le reclassement des agents, la revalorisation et l'extension de leurs indemnités, les crédits affectés aux œuvres sociales.

Rappelons que, le 30 mai 1962, le ministre de la fonction publique écrivait aux organisations syndicales : « Je vous confirme mon intention de reprendre à très bref délai l'étude, en liaison avec votre organisation syndicale, d'un plan de remise en ordre des catégories de personnel d'exécution ».

Qu'il advenu de ces promesses pour le reclassement des petites et moyennes catégories ? Combien d'autres ont été oubliées ! Par exemple, la fusion des emplois de préposés et

préposés spécialisés et d'agents techniques et agents techniques spécialisés est refusée chaque année et, pourtant, en octobre 1963, le ministre des P. T. T. déclarait devant cette Assemblée : « Une étude est en cours. Elle permettra d'élaborer un projet qui sera discuté avec les organisations syndicales. Je souhaite qu'elle permette de donner un statut aux employés des P. T. T. tout en respectant les règles de la fonction publique ». Nous sommes en 1967 et les employés attendent toujours.

Dans le même temps, les personnels des P. T. T., en particulier ceux des petites et moyennes catégories, ne sont pas reclassés.

Si les bénéficiaires à réaliser n'ont jamais été aussi élevés que dans ce projet de budget pour 1968, jamais non plus la prime de résultat d'exploitation n'aura été aussi peu revalorisée. Et, cependant, l'administration reconnaît elle-même que la prime devrait logiquement correspondre au traitement mensuel d'un préposé débutant de la zone la plus défavorisée. Ce dernier perçoit actuellement 602,31 francs par mois.

En fait, il y a divorce entre ces promesses et la réalité. En voici les preuves : en 1960, la prime fut majorée de 20 p. 100 et portée de 200 à 240 francs ; en 1968, elle passera de 500 à 525 francs, soit une augmentation de 5 p. 100 seulement. Ainsi, plus les efforts du personnel et la productivité augmentent, plus la prime diminue.

Au surplus, malgré l'augmentation continue du coût de la vie, les sujétions particulières imposées aux travailleurs des P. T. T., les primes et indemnités essentielles ne sont ni revalorisées ni étendues. Tel est le sort réservé à la prime de risque. Quant à la prime de nuit, je prends acte de votre déclaration. Alors que, vous le savez, les organisations syndicales demandaient 1,20 franc, vous avez accordé 1 franc. C'est un geste. Ce qu'on peut regretter, c'est que vous ayez attendu une grève pour le faire. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

Aucun crédit n'est prévu pour augmenter les indemnités de déplacement, de technicité, de chaussures, de bicyclette...

Enfin — vous en avez longuement parlé — une majoration de 8 millions de francs des crédits sociaux est prévue, contre 12 millions de francs admis par le conseil supérieur des P. T. T. Est-il nécessaire de souligner son insuffisance au regard des crédits affectés à des secteurs tels que l'E. D. F., la S. N. C. F., la Caisse des dépôts et consignations ?

Il faudrait beaucoup, beaucoup plus pour donner aux P. T. T. un service social digne de ce nom, et résoudre les multiples et douloureux problèmes humains qui se posent avec acuité, notamment dans les domaines du logement, des colonies de vacances, des crèches. Faut-il rappeler que cette administration utilise des dizaines de milliers de jeunes et de femmes ?

Dès lors, comment ne pas comprendre et soutenir les multiples luttes du personnel qui, au prix d'efforts surhumains, tente, tant bien que mal, de sauvegarder le bon fonctionnement des P. T. T. ?

La crise actuelle est essentiellement due au pouvoir et organisée par lui, puisqu'il refuse systématiquement d'y remédier en finançant les équipements et la modernisation de cet important service d'Etat. Il préfère, avec sa trésorerie, faciliter les concentrations industrielles ou bancaires du secteur privé. Par ailleurs, il fait supporter au budget des P. T. T. des charges qui relèvent du budget général. Citons, entre autres, le refus répété du Gouvernement de rembourser les tarifs préférentiels, de porter à 3 p. 100 le taux d'intérêt des sommes mises à sa disposition par les chèques postaux, l'imputation au budget des P. T. T. du montant des pensions civiles servies aux retraités et aux ayants droit.

En fait, depuis des années, la modernisation et le développement des services n'ont été assurés que par autofinancement. Les ressources ainsi obtenues sur le dos du personnel et des usagers ont cependant été insuffisantes pour faire face à l'accroissement du trafic et à l'extension des P. T. T. Aussi, le manque de personnel et de crédits d'équipement a-t-il conduit à la recherche d'expédients coûteux, inadaptes et dangereux.

La suppression de 7.500 recettes et recettes-distribution est envisagée. Cette mesure sera durement ressentie par les usagers et particulièrement dans les campagnes. De plus en plus de travaux relevant de la compétence des P. T. T. sont confiés au secteur privé. Un système dit « d'avances remboursables » a été créé. Au reste, vous venez, non pas de le condamner, mais de laisser entendre que vous ne l'approuviez pas tellement.

Au niveau des particuliers, ce système a donné naissance à un marché noir officiel du téléphone, introduit une discrimination intolérable entre les riches et les pauvres. Au niveau

des collectivités locales ou départementales, ces avances grèvent lourdement les budgets, mettent en cause une implantation adaptée aux besoins prioritaires de tel ou tel secteur.

Et pourtant, tous ces palliatifs n'ont pas empêché la crise de s'aggraver : en 1967, plus de 400.000 demandes de téléphone sont en instance contre 117.000 en 1959. Cette défaillance du Gouvernement est d'autant plus scandaleuse que le rendement des investissements, notamment dans le secteur des télécommunications, est particulièrement élevé.

Toutefois, les banquiers français et étrangers ne voient pas d'un mauvais œil cette situation. Ils sont prêts à se substituer à l'Etat pour financer la construction des centraux téléphoniques et des moyens de transmission.

Le nouveau ministre redouble d'effort pour leur donner satisfaction.

S'il juge que ce n'est pas vrai, il le dira tout à l'heure.

Il se déclare partisan de l'unité des P. T. T., mais il sépare les services du bâtiment qui étaient communs à la poste et aux télécoms, il réorganise au nom de la rentabilité les services des télécoms en renforçant l'emprise des trusts du téléphone. Dans le même temps, en créant une caisse nationale autonome des télécoms pour emprunter de l'argent il ouvre largement la porte notamment aux capitaux américains, qui dominent déjà toute l'industrie des matériels de commutation.

Quelle aubaine pour les banquiers ! Pour eux, que de centaines de millions de bénéfices en perspective !

Nolans toutefois que M. Giscard d'Estaing trouvant certainement trop lent le processus de démantèlement des P. T. T. engagé par le ministre veut accélérer la scission de la poste et des télécoms et propose la création d'une Compagnie nationale du téléphone.

Nous ne savons pas si M. Giscard d'Estaing en déposant une telle proposition a pensé à ce qu'il est advenu de l'entreprise Bull, mais ce qui est clair c'est que cette proposition conduirait à la dislocation des P. T. T., à la domination des capitalistes étrangers sur les télécommunications, à la liquidation à plus ou moins brève échéance du monopole d'Etat sur les télécommunications, à l'aggravation des conditions de vie et de travail du personnel. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

Pour notre part, comme l'ont fait toutes les organisations syndicales des P. T. T., nous condamnons résolument la proposition de M. Giscard d'Estaing.

Nous protestons énergiquement contre sa demande de créer au sein de la commission des finances une sous-commission, chargée d'examiner sa proposition qui n'a d'ailleurs aucune valeur légale. La même proposition a été faite à la commission de la production et des échanges qui l'a repoussée.

Parallèlement, nous condamnons les décisions prises par le ministre des P. T. T. qui vont dans le sens de la scission postes et télécoms et le contenu antisocial du projet de budget de 1968.

En revanche, nous proposons des solutions efficaces et durables, de nature à mettre fin à la crise actuelle. Elles consistent à attribuer aux P. T. T. des crédits de fonctionnement et d'investissement qui correspondent à la double nécessité d'améliorer la situation du personnel et de satisfaire ses légitimes revendications d'une part, de rattraper le retard enregistré dans la modernisation et le développement des P. T. T. d'autre part.

Sur ce dernier point, les moyens suivants permettront de remédier à la crise et de soustraire les P. T. T. à l'emprise des trusts et des banques :

Premièrement, l'utilisation d'une partie du fonds de roulement des chèques postaux et de la caisse nationale d'épargne ; deuxièmement, le remboursement aux P. T. T. des charges de service public qui devraient incomber au budget général ; troisièmement, l'institution, dans l'immédiat, d'un contrôle sévère des prix pratiqués par les fournisseurs des P. T. T. ; plus fondamentalement enfin, la nationalisation des trusts des télécommunications, afin de doter le pays d'une véritable industrie dégagée de la domination américaine.

Je pourrais, monsieur le ministre, énumérer ici les revendications des agents des P. T. T. Elles sont certes nombreuses, en raison de la diversité des catégories ; mais — croyez-moi — elles sont justifiées.

Il importe d'engager le plus tôt possible le dialogue avec toutes les organisations syndicales, en organisant notamment une table ronde et en s'efforçant de parvenir à une solution raisonnable. Il faut notamment reconsidérer la situation des retraités, pratiquer une péréquation intégrale des traitements et des pensions et intégrer l'indemnité de résidence dans le traitement soumis à retenue pour la retraite.

Il est en effet inadmissible que des gens qui ont passé toute leur vie au service de ce grand organisme que sont les P. T. T. ne disposent qu' de 400 francs par mois pour vivre. C'est un véritable scandale.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, les travailleurs des P. T. T. ont dit non à votre budget. Pour notre part, nous repoussons également ce budget de régression et de démantèlement de cette grande administration. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

M. le président. La parole est à M. Chochoy. (Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.)

M. Bernard Chochoy. Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, depuis trente-six heures, nous vivons sous le signe de la grève des personnels des postes et télécommunications.

Dans le même temps, le contentement et l'autosatisfaction continuent à être érigés en principe dans les milieux gouvernementaux et si besoin était, on en trouverait la confirmation dans les propos que vient de tenir M. le ministre des postes et télécommunications.

Monsieur le ministre, vous n'échappez pas à la règle. Qui n'a pas remarqué qu'après le silence relativement long observé depuis six mois quant à l'activité de votre département ministériel, vous tentiez aujourd'hui, à la faveur de la discussion du projet de budget pour 1968, non point de nous rendre optimistes, mais sans doute de nous rassurer.

Je suis au regret de ne pouvoir comme vous jouer ici au docteur Pangloss et je pense bien au contraire que tout n'est pas pour le mieux dans les postes et télécommunications.

Le budget annexe des postes et télécommunications pour 1968 porte essentiellement la marque du ministère de l'économie et des finances. Le Parlement, les usagers, le personnel attendaient mieux de votre action.

Il y avait beaucoup à faire à votre arrivée avenue de Ségur et bien des initiatives vous étaient possibles, qui auraient pu se concrétiser dans le présent budget. Or votre projet de budget comporte des mesures classiques, déjà très connues, qui m'ont fait dire qu'il portait la marque de la rue de Rivoli.

Ce budget est encore, hélas ! un mauvais budget. Il est injuste à l'égard des agents — je le démontrerai dans un instant — et il est injuste à l'égard des usagers ; il ne traduit pas l'avance économique et sociale attendue par le pays. S'il est en légère progression par rapport aux précédents, on n'y aperçoit pas encore une volonté suffisante de réaliser, en matière de télécommunications notamment, les investissements qui s'imposent, investissements pourtant éminemment rentables et combien utiles.

M. Danel, rapporteur spécial de la commission des finances, dont, j'imagine, vous ne récuserez pas l'objectivité, n'a pas manqué de souligner l'insuffisance de ce budget. A la page 13 de son rapport, il écrit :

« Le projet de budget pour 1968 permet de penser qu'il peut amorcer un redressement du fonctionnement du service public des P. T. T. Il reste que certaines mesures qu'il eût été souhaitable de prévoir en faveur du personnel d'exécution sont absentes du projet ».

Un peu plus loin : « Au-delà du budget de 1968, il convient tout d'abord de se rendre compte que le Plan est insuffisant pour améliorer une situation qui place la France au dernier rang des pays de la Communauté européenne pour l'équipement téléphonique ».

Et à la page 14, que lisons-nous ?

« Le retard pris dans l'équipement de l'administration des P. T. T. ne lui permet plus de remplir, dans des conditions normales, sa mission de service public. Cette inadaptation apparaît d'autant plus nettement que, dans la plupart des pays étrangers de niveau économiquement comparable, bien que ceux-ci soient également confrontés avec les problèmes de même nature que les nôtres et connaissent aussi des difficultés, l'équipement de base, notamment dans le domaine des télécommunications, est supérieur au nôtre ».

Mais voyons les réflexions qu'inspire à M. Danel la situation actuelle des P. T. T. Nous les trouvons à la page 7 de son rapport, où il écrit :

« La conjonction des besoins accrus ou nouveaux du public et de la part modeste réservée aux P. T. T. dans les équipements publics conduit à un déséquilibre profond qui se traduit par une baisse de la qualité du service, directement mesurable par certains indices auxquels le public est de plus en plus sensibilisé : allongement des délais d'acheminement des paquets et

des imprimés; insuffisance des infrastructures postales dans les zones récemment urbanisées; difficultés de reprise d'une distribution normale après les « ponts » accompagnant les jours fériés; allongement des listes de demandes non satisfaites d'abonnement au téléphone, encombrement du réseau téléphonique, notamment en période de vacances. »

Faisant allusion aux efforts d'adaptation, M. Danel écrit :

« Les efforts d'adaptation qui, sans doute, ne peuvent donner leur plein effet qu'au bout d'un certain délai n'ont cependant conduit jusqu'à maintenant qu'à enrayer la dégradation ».

Ces remarques pertinentes contredisent les propos que vous teniez tout à l'heure, monsieur le ministre, et les infirment dans une large mesure.

Votre projet de budget est injuste pour les agents des P. T. T., ai-je affirmé. Il est à remarquer, en effet, que le Gouvernement observe toujours les mêmes errements fâcheux, procède aux créations d'emplois par tranches trimestrielles, renvoyant aux deuxième et troisième trimestres le plus fort pourcentage de ces créations : près de 60 p. 100 en 1968. Ces habitudes devraient être abandonnées si l'on tient compte de la période de formation des agents, ces derniers n'assurant un service normal que longtemps après leur nomination.

Pendant cette période les agents déjà en place font face à l'augmentation du trafic et il est à souligner qu'en 1968 c'est avec 7.800 créations, un accroissement de 2,55 p. 100 des effectifs qu'il faudra faire face à un supplément de trafic évalué à 6 p. 100 pour la poste, 8,7 p. 100 pour les télécommunications et à une progression très sensible des virements postaux.

Cette situation, convenez-en, est profondément inique et ce caractère n'est pas tempéré par l'énoncé des réformes catégorielles attendues depuis longtemps par les postiers.

Votre projet de budget ne comporte aucune de ces réformes.

La révision de la situation des agents d'exploitation au nombre de 70.000 et qui sont la cheville ouvrière du service est toujours attendue.

Il conviendrait d'accélérer les choses et de donner aux contrôleurs les satisfactions qu'ils attendent de la réforme de leur statut toujours à l'étude.

D'autre part il est urgent de réaliser la parité de pourcentage avec les régies financières en ce qui concerne les emplois de contrôleurs divisionnaires.

On ne peut guère s'expliquer au surplus le retard apporté à réaliser la fusion des emplois actuellement scindés de préposé et de préposé spécialisé, d'agent technique et d'agent technique spécialisé.

Rappellerai-je à ce sujet, monsieur le ministre, que cette réforme avait, dès 1962, reçu l'accord de votre prédécesseur ?

De même pourquoi ne pas procéder à la réforme du corps des ouvriers d'Etat unanimement souhaitée par le conseil supérieur de la fonction publique ?

J'aimerais, monsieur le ministre, que vous répondiez à cette question.

L'excessive rigueur de votre budget est difficilement acceptable pour les agents des installations de même que pour tous ceux qui s'émeuvent des suppressions d'emplois de receveur de petite classe qui limitent notablement les possibilités de promotion de catégories nombreuses, receveurs-distributeurs, agents d'exploitation et contrôleurs.

Remarquons, par ailleurs, que votre projet de budget ne contient que peu de chose concernant les indemnités. Le relèvement de l'ensemble d'entre elles est limité en mesures nouvelles à 10 millions de francs environ. Si l'on tient compte que la prime de résultat d'exploitation, passant de 500 à 525 francs — je reviendrai d'ailleurs sur ce sujet — absorbe 8 millions sur les 10 prévus, il reste environ 2 millions pour saupoudrer quelques primes et indemnités, ce qui est proprement dérisoire. Songez, monsieur le ministre, que ce saupoudrage de deux millions pour les 320.000 agents de votre administration représente six francs par an et par agent, soit cinquante centimes par mois. Quelle misère et quelle dérision, convenez-en ! (*Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.*)

Quelle misère également que le relèvement annoncé de la prime de résultat d'exploitation qui atteindra 25 francs en 1968 consacrant à nouveau un recul du pourcentage d'augmentation.

Les postiers ont la nostalgie des augmentations passées qui atteignaient encore 20 p. 100 en 1960, alors que celle que vous décidez, monsieur le ministre, ne sera tout juste que de 5 p. 100. Faut-il rappeler à ce sujet qu'aussi bien votre prédécesseur que M. le secrétaire d'Etat au budget avaient admis devant le Sénat, en 1966, le bien-fondé de propositions présentées à cette

époque par votre département ministériel, à savoir, comme vous le rappelez vous-même, l'alignement du montant de la prime sur la rémunération mensuelle du préposé.

Un journal syndical du mois d'août faisait toutefois état de vos intentions. Il écrivait : « Cependant, le ministre des P. T. T. estime que tout n'est pas joué. Il va mener une dernière bataille, notamment sur la revalorisation de l'heure de nuit et de la prime de résultat d'exploitation. »

Monsieur le ministre, la bataille pour le relèvement de la prime de résultat d'exploitation me semble définitivement perdue pour 1968. Je le regrette profondément pour vous, sans doute, mais surtout pour ceux qui en auraient été les bénéficiaires. Et pourtant le bénéfice de l'exploitation s'accroît d'année en année : 1.050 millions de francs en 1965, 1.171 millions en 1966, 1.404 millions en 1967 et 1.651, selon les prévisions, en 1968.

Pourquoi, dès lors, en regard de 17,8 p. 100 d'accroissement des bénéfices en 1968, une majoration de 5 p. 100 de la prime de résultat ?

Ainsi, plus le trafic augmente, plus les excédents sont importants et plus la prime de résultat d'exploitation est réduite, ce qui est pour le moins paradoxal à une époque où sont répandus sur le sujet bien des opinions, notamment celle que vous devez connaître de M. Vallon, ancien rapporteur du budget. Vous avez une curieuse manière d'appliquer à vos agents le « mythe diabolique » de l'intéressement ! (*Rires et exclamations sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.*)

Admettez de même que vous avez aussi perdu, en bonne partie, la bataille de l'indemnité de travail de nuit dont nous demandons le triplement depuis des années. La décision prise hier de la relever de 25 p. 100 ne trompera personne, ni l'opinion en général, ni les agents des P. T. T., ni surtout les syndicats.

Enfin, comment ne pas citer les nombreux problèmes laissés sans solution : amélioration, attendue et méritée, du classement indiciaire des sténodactylographes, situation des contrôleurs principaux et chefs de section de l'administration centrale victimes d'un déni de justice, situation des attachés d'administration pour lesquels aucune solution satisfaisante n'est intervenue, des auxiliaires.

Je m'en voudrais aussi de ne pas évoquer à cette tribune le sort peu enviable des retraités des postes et télécommunications dont la situation est sans rapport avec une véritable péréquation conforme à l'esprit de la loi de 1948. Un important contentieux sur ce sujet subsiste encore entre votre département et celui de l'économie et des finances et je suis persuadé que vous le connaissez, monsieur le ministre.

Je n'ignore pas que parmi les problèmes de personnel et de retraités nombreux sont ceux dont la solution ne dépend pas uniquement de vous, qu'elle dépend aussi pour une grande part de vos collègues de la fonction publique et de l'économie et des finances. Mais je sais aussi le poids de l'influence que peut représenter l'intervention d'un ministre qui parle au nom de 320.000 agents.

Nous aurions voulu que le projet de budget pour 1968 soit le point de départ de réformes et améliorations souhaitables et demandées depuis longtemps par les postiers mais aussi par d'autres fonctionnaires, notamment l'intégration de l'indemnité de résidence dans les émoluments soumis à retenue pour la retraite.

Je suis au regret de répéter que ce projet de budget est décevant pour les agents qui ne reçoivent pas leur part. Je réaffirme qu'il est injuste à leur égard. Il est de même injuste envers les usagers et son caractère se concrétise dans une mesure qui constitue l'élément important, inattendu, en quelque sorte la surprise du projet pour 1968. Cette mesure, c'est la majoration importante des tarifs du secteur des postes et télécommunications appelé « services financiers », ce que M. le rapporteur Danel, dans un doux euphémisme, appelle « l'aménagement des tarifs ». Je le félicite pour la subtilité de cette terminologie.

En effet, à la page 16 du projet il est fait état d'une majoration globale des recettes de 180 millions de francs qui correspond à l'augmentation, en janvier prochain, des tarifs relatifs aux mandats, valeurs à recouvrer et envois contre remboursement.

Cette majoration permet d'équilibrer les produits et les charges du secteur « services financiers », équilibre certes recherché depuis plusieurs années mais réalisé, il faut le noter, par un accroissement très sensible des charges pesant sur les usagers.

Je rappelle à ce sujet que le secteur « services financiers » des postes et télécommunications comprend trois services — ce n'était pas apparu très nettement dans le rapport du rapporteur spécial — la caisse nationale d'épargne, les chèques postaux et les mandats divers.

La question de l'équilibre de ce secteur ne se pose pas d'aujourd'hui et nos collègues savent très bien que si la caisse nationale d'épargne est en large excédent — 470 millions paraît-il en 1968 — les deux autres exploitations, chèques postaux et mandats, sont depuis longtemps déficitaires.

Il est avéré aussi que si l'excédent de la caisse nationale d'épargne sert à compenser les deux déficits cités précédemment, cet excédent augmente beaucoup moins vite que les deux déficits. Il y avait deux façons possibles de remédier à ce déséquilibre en 1968 : réduire le déficit des chèques postaux ou augmenter les tarifs. Le Gouvernement sur vos propositions, monsieur le ministre, a opté pour la deuxième solution et comme il n'est guère concevable d'assujettir à une taxe les dépôts de la caisse nationale d'épargne ou d'étendre celle des chèques postaux, il lui reste à majorer les droits perçus sur les mandats, valeurs à recouvrer et envois contre remboursement. Longtemps pourtant il a été admis que les droits en question ne pouvaient pas être facilement majorés. Les mandats sont, en effet, de faible montant et répondent le plus souvent à des besoins familiaux et sociaux, ce que vous semblez avoir perdu de vue, monsieur le ministre. C'est ainsi que 35 millions de mandats ont été expédiés par la sécurité sociale en 1966. En général, le montant moyen des mandats atteint seulement 600 francs, et celui des mandats de la sécurité sociale 110 francs.

Longtemps aussi on a admis que des majorations de taxes, de droits des valeurs à recouvrer et des envois contre remboursement ne pouvaient plus intervenir, en raison de la concurrence et de la stabilité des prix.

Il faut rappeler également que vos prédécesseurs ont déjà décidé des augmentations substantielles : 16 p. 100 en 1959 et 28 p. 100 en 1964. Vous venez de déclarer qu'on n'allait pas augmenter cette année les taxes des télécommunications. J'en prends acte. Mais le fait est trop proche — 1964 — pour que nous ayons perdu le souvenir de ces « ajustements de tarifs », comme dirait M. le rapporteur Danel.

Vous allez toutefois largement dépasser les augmentations antérieures. Si, globalement, le projet de loi de finances fait état de 56 p. 100 d'augmentation, à vrai dire les majorations de droits et de taxes pour certains envois dépasseront largement 60 p. 100, 70 p. 100, voire 80 p. 100.

J'aimerais, monsieur le ministre, que vous infirmiez ce que je viens d'énoncer. Ce n'est pas rien, convenez-en. Combien il eût été préférable et équitable pour les usagers de réduire le déficit des chèques postaux. Ce choix, en effet, eût été moins critiquable et le Gouvernement se serait ainsi attaqué au vrai problème. Car le service des chèques postaux accuse chaque année un important déficit structurel, qu'il ne serait pas concevable de réduire par la création ou l'extension de droits, en raison des impératifs d'intérêt national qui justifient que ce service fonctionne sous un régime de quasi-gratuité. Il eût été préférable de suivre l'avis émis depuis plusieurs années par le Sénat, par la Cour des comptes et par de nombreux parlementaires, c'est-à-dire d'augmenter le taux de l'intérêt servi par le Trésor aux P. T. T. sur les fonds libres des chèques postaux qui sont mis à la disposition.

En 1968, il est utile de le souligner — sur un montant de 25.670 millions, l'intérêt servi au P. T. T., au taux actuel de 1,5 p. 100, atteindra 385 millions de francs.

Un calcul rapide indique que si le taux d'intérêt était de 2,25 p. 100, c'est-à-dire encore inférieur aux taux pratiqués dans la plupart des pays, le supplément de recettes serait de 192 millions de francs, ce qui représente à peu près le produit attendu de l'augmentation des taxes sur les mandats.

Votre choix est donc mauvais et seuls les usagers en feront les frais. Il constitue une injustice à leur égard car il était possible d'adopter une solution plus satisfaisante. (*Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.*)

Le projet de budget ne va pas non plus dans le sens du progrès économique. Je ferai allusion d'abord à la stagnation en matière téléphonique.

Il faut reconnaître, en effet — et je n'ai pas attendu 1967 pour le proclamer — que la condition essentielle d'une décentralisation industrielle réussie, M. Wagner l'a d'ailleurs rappelé, c'est la possibilité, pour les entreprises de la région parisienne qui recherchent une implantation en province, de disposer rapidement d'une installation téléphonique suffisante et efficace.

Combien de maires, en France, ont vu s'éloigner de leur cité les chefs d'entreprise auxquels ils ne pouvaient répondre avec précision à la question suivante : « Monsieur le maire, pouvez-vous m'assurer de la disposition de lignes téléphoniques et du logement de mes cadres ? »

L'an dernier, je faisais la même observation devant le Sénat. Depuis, le progrès a été bien modeste. Il est vrai que vos prédécesseurs n'ont pas facilité les choses en déclarant trop souvent que le Français n'était pas mûr pour le téléphone.

Je suis persuadé d'ailleurs qu'il n'est pas nécessaire d'avoir recours à la création d'une compagnie nationale du téléphone pour résoudre le problème.

Il aurait fallu, et il faut encore une nette prise de conscience des besoins. Il peut paraître étonnant qu'il ait fallu attendre 1967 pour s'apercevoir que l'installation et la gestion du téléphone présentent, de toute évidence, les caractères d'une exploitation industrielle ! Je reviendrai d'ailleurs sur ce sujet dans quelques instants.

Votre budget ne va pas dans le sens de l'évolution économique déterminée par le V^e Plan.

On prévoit que, à l'expiration des cinq années d'exécution, le service des postes et télécommunications devra compter 50.000 emplois supplémentaires. Or les créations ont atteint 6.500 en 1966, 6.500 en 1967 et, pour 1968, 7.800 sont prévues. Au total, pour les trois années, 20.800 emplois nouveaux seulement ont été décidés. Il est difficile de croire que 30.000 créations auront lieu au titre des années 1969 et 1970. Pourquoi de telles restrictions alors que le sous-emploi sévit dans le secteur privé et qu'un grand nombre de jeunes grossissent les rangs des chômeurs ? Il serait bien préférable que le fameux volant de 600.000 chômeurs ne soit jamais atteint.

En matière économique, on pourrait faire des observations sur l'autofinancement presque intégral qui est imposé aux postes et télécommunications. En effet, cet autofinancement atteint près de 96 p. 100. Il ne faut pas perdre de vue — et je ne pense pas que vous l'ayez perdu de vue — que, si votre projet de budget comporte un emprunt à placer dans le public, d'un montant de 410 millions, il contient aussi une charge de 302 millions au titre de remboursement des emprunts antérieurs. Il semble illogique d'enfermer un secteur en expansion dans les limites de ses seules ressources.

C'est là quelque chose d'excessif, qu'on ne constate guère dans les entreprises nationales de même caractère et qui se traduit par l'élimination, dans cette grande entreprise, de toute disposition présentant la marque du progrès social.

Aucune amélioration au titre de 1968 n'est envisagée au bénéfice des agents des catégories C et D. Or ces agents sont au nombre d'environ 200.000. Ainsi, l'effort accompli cette année en matière d'équipement l'a été à leur détriment et sans la moindre compensation, étant donné les possibilités d'avancement réduites qui leur sont offertes.

De même, votre département ne se distingue pas spécialement en matière de médecine du travail. Les P. T. T. n'ont encore fait que peu de progrès dans ce domaine, alors que les conditions de travail deviennent de plus en plus pénibles.

Comment ne pas estimer encore que votre projet de budget manque manifestement de caractère social si l'on évoque la question du logement des postiers ? En effet, de 13.000 à 14.000 demandes de logement déposées par les agents mariés de votre administration sont en instance. Ce chiffre est le même chaque année, à peu de chose près, malgré les attributions intervenues, trop peu nombreuses à mon avis.

Faut-il rappeler que votre prédécesseur affirmait en 1963, lors de la discussion budgétaire, que dans cinq ans le problème du logement des postiers serait résolu ? L'échéance est dans trois mois, monsieur le ministre et je crains fort — j'en suis même certain — qu'au 1^{er} janvier 1968 le problème ne reste entièrement posé.

J'évoquerai maintenant — ce n'est pas la première fois — la situation des petites communes.

La suppression des bureaux de poste dans un grand nombre de ces petites communes a créé un vide et suscité un profond désarroi dans la vie de nos collectivités de base.

On peut se demander si ces mesures sont de bonne politique économique et si la notion de prix de revient doit absolument primer les autres.

L'isolement, le vide ainsi créés ne sont pas forcément des éléments de réussite économique.

Ces considérations sur l'isolement des campagnes et la rentabilité me conduisent à évoquer la récente proposition, qui a fait d'ailleurs l'objet d'un amendement à la loi de finances, de création d'une compagnie nationale du téléphone.

M. le président de la commission des finances était tout à l'heure parmi nous, et je me réjouissais d'évoquer cette affaire en sa présence. Je vais malgré tout formuler les réflexions que je me proposais de lui soumettre à ce sujet.

Il semble pour le moins étonnant qu'il ait fallu attendre 1967 pour s'apercevoir que la gestion et l'installation du téléphone présentent de toute évidence les caractères d'une exploitation industrielle. M. Giscard d'Estaing aurait dû s'en rendre compte lorsqu'il était ministre des finances. Je n'ai pas le souvenir qu'il ait été particulièrement généreux à l'égard de vos prédécesseurs, monsieur le ministre. S'il avait mis pendant cinq ans à leur disposition les crédits nécessaires pour faire face à leurs tâches, notamment dans le domaine des télécommunications, il n'aurait pas aujourd'hui à nous suggérer la création d'une compagnie nationale du téléphone.

Depuis très longtemps des hommes politiques, des syndicalistes et certaines personnalités ont eu conscience de cette évidence et ont proposé des solutions valables, aussi bien pour le téléphone que pour l'administration des P. T. T. dans son ensemble.

La plupart de ces solutions ne visaient d'ailleurs pas à séparer le téléphone de l'administration, encore moins à en faire une entreprise privée. Elles tendaient toutes à permettre aux P. T. T., tout en conservant leurs activités actuelles et en demeurant service public, une gestion et une administration libérées en grande partie des contraintes traditionnelles et des sujétions, notamment de la tutelle trop étroite du département de l'économie et des finances. Vous en savez sans doute quelque chose, monsieur le ministre, mais je ne vous demande pas de me répondre sur ce point.

La fédération de la gauche démocrate et socialiste est hostile à la gestion du téléphone par des entreprises privées, même si on nous la propose par un biais. Mais elle n'est pas opposée à ce que ce département obtienne plus de liberté d'action, notamment en matière budgétaire et financière.

Naguère, une formule était souvent citée à ce sujet : le budget annexe des postes et télécommunications doit cesser d'être un budget annexe.

Le problème étant essentiellement financier, il conviendrait de mettre à la disposition de l'administration des P. T. T. les moyens nécessaires pour faire face à l'exécution des tâches nouvelles qui lui sont confiées et compenser celles qu'elle accomplit depuis longtemps sans contrepartie.

Aussi, je retiendrais l'urgence d'un supplément d'effectifs, pour tenir compte, depuis la suppression des encaisseurs, du recouvrement, effectué par les P. T. T., des quittances de l'Electricité et du Gaz de France. Je pense, monsieur le ministre, que vous avez là un excellent argument pour obtenir le renforcement des effectifs qui, jusqu'à présent, vous a été discuté par le ministre de l'économie et des finances.

J'insiste en particulier sur la charge qui pèse sur ce département, tenu depuis de nombreuses années de faire fonctionner le service des chèques postaux presque gratuitement. On sait, en effet, que dans la proportion de 98 p. 100 le trafic est composé d'opérations de virement pour lesquelles aucune taxe n'est perçue.

Il semblerait logique que le service fonctionne sous un régime de quasi-gratuité et que l'Etat, qui au demeurant dispose des fonds libres des titulaires de comptes, supporte les charges d'exploitation et d'équipement du service.

Ce serait une solution de justice pour le budget des postes et télécommunications. Elle ne porterait aucunement atteinte à l'unité de l'administration des P. T. T. Je regrette à ce sujet que la commission des finances n'ait pas retenu l'amendement que j'avais déposé, tendant à insérer dans la loi de finances un article additionnel dans ce sens.

Une telle disposition, approuvée par le Sénat à plusieurs reprises, fut, en 1965, toujours après le vote positif du Sénat, accueillie favorablement par la commission mixte paritaire. Son adoption aurait marqué un progrès certain en la matière.

Telles sont, monsieur le ministre, les principales raisons pour lesquelles le groupe de la fédération de la gauche démocrate et socialiste ne votera pas le budget des P. T. T. injuste à l'égard des agents, injuste à l'endroit des usagers, et encore nettement insuffisant pour faire face aux tâches de votre administration, notamment dans le domaine des télécommunications. (Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.)

M. le président. La parole est à M. Poncelet. (Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République et des républicains indépendants.)

M. Christian Poncelet. Monsieur le ministre, sans doute est-ce parce que j'appartiens à la grande administration des postes et télécommunications que j'ai examiné votre projet de budget avec une particulière attention.

Je tiens d'abord à rendre hommage aux efforts que vous déployez pour doter les télécommunications de moyens financiers plus importants.

Je vous remercie tout particulièrement de l'intérêt que vous avez bien voulu porter à mon département en accordant, au titre du budget de 1968, les crédits nécessaires à la mise en automatique intégral de la ville de Plombières, à la renommée thermale bien connue.

S'agissant de l'équipement téléphonique de nos campagnes, je voudrais — au nom également de mon collègue M. Hamelin, qui a dû quitter rapidement Paris — vous poser une question et formuler une suggestion.

Au moment où le monde rural est sensibilisé par la disparité qui existe entre ses structures et ses équipements et les structures et les équipements de nos partenaires de la Communauté économique européenne, ne croyez-vous pas, monsieur le ministre, que devrait être consenti un effort particulier pour doter les agriculteurs qui en ont fait la demande de postes téléphoniques ?

Il importe, en effet, que nos agriculteurs bénéficient de toutes les facilités dont dispose le monde moderne.

Nos exploitants agricoles ne doivent plus être confinés dans une économie figée. Ils doivent, au contraire, rayonner dans tous les secteurs pour connaître, de chez eux, les données d'achat ou de vente nécessaires à leurs besoins.

M. le ministre de l'agriculture a promis une certaine régionalisation des crédits d'équipement. Il semble que le ministre des postes et télécommunications devrait harmoniser ses efforts avec ceux de l'agriculture.

Des demandes d'abonnement téléphonique sont déposées depuis deux ou trois ans. La direction départementale répond aux demandeurs que, n'étant pas prioritaires, il leur faut attendre longtemps encore. Ou bien, on leur répond que, moyennant une dépense remboursable de 1.000, 2.000, 3.000 francs ou plus — dépense que, dit-on, l'Etat ne peut supporter — le branchement sera immédiat.

Ne pourrait-on, dans le cadre de la régionalisation des crédits envisagée par le ministère de l'agriculture, émettre un emprunt spécialement affecté à l'équipement téléphonique ? Il apparaît, en effet, qu'on manque non pas de matériel mais seulement de crédits.

Que pensez-vous, monsieur le ministre, de cette suggestion ?

Je souhaite, avec M. le rapporteur de la commission de la production et des échanges, que vos crédits ne soient plus marchandés et que les 212 millions d'autorisations de programme débloqués en 1967 ne soient pas reportés au budget de 1968. Malheureusement, un précédent fâcheux, intervenu en 1966, nous laisse craindre une telle éventualité.

Je n'évoquerai qu'en passant l'impressionnant retard que nous gardons en matière de télécommunications. Selon une récente étude entreprise par l'administration des télécommunications suédoise, nous en sommes toujours au quatorzième rang pour la densité téléphonique, avec 124 postes de toute nature pour 1.000 habitants, contre 460 en Suède, 378 en Suisse, 195 en Grande-Bretagne. La même étude nous cause une désagréable surprise en nous apprenant que nous sommes parmi les premiers quant aux taxes, qui sont de une fois et demie à deux fois plus élevées en moyenne que dans les pays d'un niveau social et économique comparable au nôtre.

Les études et les avertissements sur l'état du téléphone et du télégraphe en France ne sont certes pas récentes. En effet, en 1917, M. Clementel, ministre des P. T. T., lançait à cette tribune un cri d'alarme. La loi du 30 juin 1923 tentait de remédier au mal par l'institution du budget annexe.

J'ai dit ici même, il y a deux ans, que cette loi n'avait pas toujours été respectée, et j'ai eu le vif plaisir d'entendre, une demi-heure plus tard, votre prédécesseur me répondre « qu'il faisait siennes mes observations quant à la nécessité du respect de la loi instituant un budget annexe ».

L'administration aux destinées de laquelle vous présidez depuis quelques mois, monsieur le ministre, est une vieille maison, pleine de traditions, d'habitudes et de règlements, ce qui freine parfois les idées novatrices.

A propos du budget que vous nous présentez aujourd'hui, M. le rapporteur de la commission de la production et des échanges fait remarquer que la poste sera peut-être déficitaire en 1968, et que les services financiers le demeurent d'une manière croissante.

Alors, monsieur le ministre, je vous le demande, vous paraît-il logique de développer des services déficitaires au préjudice d'un service éminemment bénéficiaire, alors qu'il existe des moyens — nous les connaissons tous — de remédier à ce mal ? Il est vraiment étrange de constater — je ne citerai que ce seul exemple, mais il est de taille — que les postes et télécommunications mettent à la disposition du Trésor, par le

canal des chèques postaux, une somme de quelque 25 milliards de francs, sans que l'Etat verse les intérêts qui permettraient d'équilibrer la gestion du service collecteur.

Une autre cause, et non des moindres, de cette situation, doit être recherchée dans la politique en matière d'équipements. Les insuffisances budgétaires ont été parfois à l'origine de cette politique, mais nous avons peut-être — si j'ose m'exprimer ainsi — commis le péché d'orgueil de vouloir des réalisations trop parfaites. Cela nous a conduit à beaucoup de diversité et de particularisme dans le matériel, à une normalisation trop fréquemment remise en cause et, en raison du faible volume des commandes passées à l'industrie, à des réalisations en fait trop onéreuses.

L'étude suédoise, à laquelle je faisais référence il y a un instant, s'achève par le calcul de la charge que représente, pour une entreprise industrielle de moyenne importance, l'installation et l'utilisation du téléphone. Eh bien ! j'ai le pénible devoir de relever que, dans cette évaluation, nous venons en tête des quinze pays qui ont servi de base à l'étude, parmi lesquels on trouve la Norvège, la Finlande, la Belgique, l'Italie, l'Allemagne fédérale, le Japon.

Cette constatation peut être rapprochée des observations que nous pouvons faire au sujet des taux d'autofinancement pratiqués par votre administration. L'an dernier, je notais qu'en n'utilisant pas toutes les possibilités de l'épargne, on demandait un plus grand effort à l'entreprise : effort se traduisant dans les tarifs imposés au public et par un rendement accru du personnel.

Le même reproche peut être fait cette année à votre gestion, puisque le taux d'autofinancement a encore progressé : il est de 97 p. 100 contre 96 p. 100 l'an dernier. Ce taux est nettement supérieur à celui retenu par le plan qui est de 87 p. 100 en moyenne.

Enfin, je ne peux passer sous silence le comportement de votre administration envers son personnel. Là encore, nous touchons au monolithisme administratif, au nom duquel on refuse de regarder les besoins logiques et élémentaires des services et les aspirations légitimes, et non moins logiques du personnel.

Sur le plan des carrières, citons l'exemple du recrutement des contrôleurs divisionnaires, effectué parmi les contrôleurs et les contrôleurs des installations électromécaniques. Pour donner à ces agents une fin de carrière améliorée de 45 points d'indice, soit environ 200 francs par mois, vous exigez d'eux un concours et, bien souvent, un changement de résidence. Et cela pour accomplir le même travail que celui qu'ils faisaient auparavant, car si, théoriquement, les contrôleurs divisionnaires doivent faire de l'encadrement, celui-ci est déjà assuré par le corps des inspecteurs dont, par ailleurs, on se plaint à dire qu'il est pléthorique. Où sont l'utilité et la logique dans de telles dispositions ? Il faut voir là les néfastes conséquences des fameuses parités avec les autres administrations.

En ce qui concerne plus particulièrement vos techniciens, ils ont, eu égard à leurs connaissances, des perspectives de carrière réduites, tandis qu'aucune mesure efficace n'est prise pour actualiser la formation de ceux qui sont déjà dans vos services, ni pour instruire aux nouvelles techniques ceux que vous recrutez en ce moment. J'ai moi-même, l'an dernier, mis en garde votre prédécesseur, monsieur le ministre, à ce sujet, car tout cela est lourd de conséquences pour l'avenir. Les techniques qui, dans toutes les prochaines années, vont relever des télécommunications, sont ardues et il faudra un effort tenace pour les dominer. Quelles dispositions entendez-vous prendre pour aborder cette ère nouvelle ?

Que dire aussi des multiples anomalies qui apparaissent dans les tâches journalières de votre personnel en raison notamment de l'insuffisance de certains effectifs ! C'est le cas des services postaux qui, progressivement, devront percevoir les quittances de l'Electricité de France et du Gaz de France. Il ne me semble pas qu'on ait tenu suffisamment compte du surcroît de travail que cet état de choses va entraîner pour eux.

Je note encore que rien n'est envisagé pour améliorer les carrières des catégories C et D — préposés, agents techniques, agents de service, etc. — conformément aux promesses faites en 1962 par le ministre de la fonction publique. Il s'ensuit que les agents d'exécution des P. T. T. et la petite maîtrise sont toujours divisés en treize échelles différentes, ce qui n'est compatible ni avec leurs fonctions, ni avec leur intérêt.

La prime dite de résultat d'exploitation n'a pas reçu l'augmentation promise précédemment, puisqu'elle ne suit pas le taux de croissance de l'entreprise, comme l'engagement en avait été pris par votre prédécesseur.

Il est évident que toutes ces imprévoyances risquent de nous conduire à une situation encore plus difficile que celle que nous connaissons. Je suis donc amené à me pencher sur

les propositions contenues au chapitre VIII du rapport de la commission du V^e Plan, laquelle « met l'accent sur l'intérêt de réformes qui permettraient à l'entreprise P. T. T. de fonctionner davantage comme un service à caractère industriel et commercial... » Le même rapport ajoute : « La commission des postes et télécommunications du V^e Plan déplore que l'administration française des P. T. T. soit dans une situation dont ses homologues européens ont pu s'affranchir, ce qui explique, dans une large mesure, l'insuffisance chronique de ses investissements. »

L'an dernier, je terminais mon intervention en disant à M. le ministre des postes et télécommunications que « l'entreprise dont il assurait les destinées devait reposer sur des structures donnant une plus large et une plus souple autonomie de gestion ». Je ne vous cache pas, monsieur le ministre, que la récente proposition de M. le président de la commission des finances et la décision prise par celle-ci de créer un groupe de travail pour étudier les problèmes du téléphone ont éveillé un certain intérêt. J'émettrai cependant sur ce sujet un avis qui me paraît fondamental.

Si le Gouvernement et le Parlement venaient à envisager une réforme de structure des P. T. T., il doit être entendu que les télécommunications françaises demeureront, en tout état de cause, au sein du secteur public, que toutes les garanties seront données au personnel pour ses carrières et, en outre et surtout, qu'aucune ingérence du secteur privé ne sera admise dans la gestion du nouvel organisme.

En premier lieu, je formule donc vivement le souhait que le groupe de travail dont la création a été décidée par la commission des finances écoute attentivement les avis des organisations syndicales représentant les personnels de tous grades pour prendre ses orientations. En second lieu, je propose que lorsque le groupe de travail aura déposé ses conclusions, un large débat s'ouvre ici même sur cette importante question.

Monsieur le ministre, l'objectivité et la résolution dont vous avez fait preuve dès votre installation à la tête de votre département ministériel, pour donner aux télécommunications des moyens accrus à l'occasion du premier budget que vous nous présentez, sont les garants de l'énergie que vous ne manquez pas de déployer pour rechercher la meilleure manière de sortir enfin les télécommunications de notre pays de leurs difficultés.

En d'autres endroits, monsieur le ministre, vous et moi parlons à cœur ouvert ; aussi ai-je acquis la conviction que vous saurez donner à ce grand service public la place prépondérante qu'il doit occuper dans l'intérêt de notre pays. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union démocratique pour la V^e République et des républicains indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. Voilquin. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et de l'Union démocratique pour la V^e République.*)

M. Albert Voilquin: Monsieur le ministre, en intervenant dans ce débat au nom de mes amis républicains indépendants, il est bien entendu que je ne saurais prétendre traiter l'ensemble des problèmes qui se posent à vos services, aussi bien sur le plan des personnels que sur celui de la technique dont mon ami M. Poncelet vient de vous entretenir.

Je vous parlerai d'abord d'un problème qui est commun au personnel et aux usagers, celui des effectifs.

Le Plan, on l'a dit et répété, avait prévu 48.000 emplois nouveaux, soit environ 10.000 par an. Un retard a déjà été pris au cours des deux premières années. Je sais que vous voulez procéder en 1968 à une opération de rattrapage par la création de 11.000 postes ; malheureusement, la guillotine de votre collègue des finances a ramené l'opération à 7.800 postes, ce qui, évidemment, va encore aggraver la situation.

Voici, à ce propos, quelques exemples.

Au service de la distribution du courrier, on dit aux préposés : « Ce que vous ne pouvez emporter, laissez-le... ». Il en résulte des retards inadmissibles à notre époque, un manque de goût pour le travail bien fait et soigné et enfin, petit à petit, la dégradation de ce que l'on pouvait encore appeler la conscience professionnelle.

Au téléphone, les opératrices sont plus ou moins dégoûtées et sont obligées d'effectuer des renouvellements d'appel qui deviennent lassants.

Autrement dit, l'absence d'investissements et l'insuffisance du recrutement de personnel qualifié supplémentaire nécessaire entraînent une baisse de la qualité du service et une aggravation de mauvaises conditions de travail. J'y reviendrai tout à l'heure.

Je voudrais, moi aussi, à propos du téléphone et des remous créés autour de la proposition de M. le président de la commission des finances, attirer l'attention de l'Assemblée sur le fait

que, depuis la Libération jamais — ou très rarement — le téléphone n'a reçu une quelconque priorité. Aujourd'hui seulement on prend conscience du fait qu'il est véritablement un instrument indispensable à la vie économique du pays.

Alors ? Eh bien, il faut convenir que le problème de fonds, sans « s », est un problème de fonds, avec un « s ». (Sourires.) Vous en avez bien pris conscience, monsieur le ministre, et l'effort de 1968 va dans ce sens. Si vous ajoutez à cela une volonté ferme de faire en sorte que l'emprunt annuel des postes et télécommunications soit employé uniquement à des besoins d'équipement et non à d'autres fins, alors vous serez sur la voie du progrès et de l'amélioration, toutes choses permettant de dire qu'il n'y a pas de situation désespérée qui ne puisse être redressée.

A ce propos, je lisais dernièrement dans un journal plus spécialement destiné aux parlementaires, ces lignes fort pertinentes : « Industrie de pointe, le téléphone français, pour progresser, doit d'abord se dépouiller de formes de pensée médiévales qu'on aurait cru disparues depuis Galilée. En résumé, le téléphone a besoin de réformes profondes, touchant non seulement les structures, mais aussi les méthodes et même la pensée. C'est dire qu'une structure moderne, condition du progrès, est la voie qui mène vers un avenir bénéfique pour tous, salariés et usagers. »

Cela, vous le savez, vous le pensez. N'oubliez pas non plus que le trafic de vos services a doublé. Il vous faudrait non seulement recruter du personnel, mais aussi posséder davantage de cadres, chefs de centre, personnels du cadre A et surtout du cadre B.

Il vous faut donc définir une politique de circonstance et d'efficacité, permettre une évolution des carrières et prévoir des débouchés intéressants et je suis persuadé que cela fait partie de vos préoccupations et de votre volonté d'aboutir. Vous nous l'avez dit et vous le répétez à notre Assemblée. Vous me permettez, en mon nom et au nom de mes amis, et après les collègues qui m'ont précédé, de rendre un hommage sincère à la qualité et au dévouement de vos personnels.

C'est l'occasion aussi, sans vouloir me livrer à une critique systématique, d'attirer votre attention sur quelques points particuliers ou lacunes propres à votre ministère. C'est pour nous un devoir, même et surtout si nous comptons parmi ceux qui apportent leur soutien au Gouvernement.

J'ai évoqué dans mon préambule le problème de l'insuffisance des créations d'emplois. En trois ans ne constatons-nous pas un retard de plus de 8.000 emplois ?

Certes, nous enregistrons une modeste progression dans le relèvement de la prime de résultat d'exploitation, la revalorisation de l'indemnité spéciale allouée aux inspecteurs principaux adjoints, l'augmentation de 20 p. 100 de la prime de manipulation de fonds des guichetiers, l'accroissement de 0,80 à un franc de l'indemnité horaire de nuit — qui n'intéresse d'ailleurs que 10 p. 100 du personnel — etc., mais il vous faut convenir que là ne doit pas s'arrêter cet effort et qu'il n'est qu'un modeste point de départ.

En matière de crédits sociaux, le taux d'accroissement est faible, monsieur le ministre, et je me permets d'évoquer une fois encore le grave problème des jeunes gens et des jeunes filles arrivant de la province à Paris. Le manque de logements est particulièrement crucial pour eux. L'effort fourni par votre ministère doit être poursuivi et amélioré avec, je pense, la construction de résidences provisoires pour les stagiaires.

Que pensez-vous d'une fusion éventuelle d'emplois qui semblent scindés sans raison ? Je fais allusion aux préposés spécialisés — ex-facteurs — aux agents techniques — ex-monteurs d'installations téléphoniques — et aux agents techniques spécialisés.

Que vous dire aussi du travail du samedi en général ? Pour concilier l'intérêt de l'utilisateur et celui des services, il n'y a pas d'autre moyen qu'accroître les effectifs. Pour faire face à leurs tâches particulièrement lourdes, certains receveurs, par exemple, doivent assurer une présence hebdomadaire de 145 heures sur 168.

Nombreux sont donc les problèmes humains souvent liés aux préoccupations financières ; ils doivent trouver une solution.

Monsieur le ministre, j'ai voulu être bref mais les interventions des membres de cette Assemblée se complètent souvent les unes les autres et je suis persuadé qu'ayant déjà pris conscience de votre tâche et de ses difficultés, vous avez la volonté affirmée, vous aussi, de mener votre ministère et vos services, vers un « avenir bénéfique pour tous, salariés et usagers ». (Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et de l'union démocratique pour la V^e République.)

M. le président. La parole est à M. Commenay.

M. Jean-Marie Commenay. Mesdames, messieurs, parce que, de toute évidence, le téléphone est un instrument de prospérité économique, il appartient à l'Etat de traiter et de gérer cet indispensable équipement dans une perspective plus hardie et plus dynamique.

A cet égard, il convient de se débarrasser d'une idée reçue, selon laquelle les Français boudent le téléphone.

Monsieur le ministre, vous paraissez avoir pris conscience de cette déplorable situation qui donne à la France un fort mauvais rang dans le monde et qui, paradoxalement, lui vaut les tarifs téléphoniques les plus élevés.

Depuis plusieurs années, nous dénonçons à cette tribune tous les aspects du sous-développement de l'équipement téléphonique : 370.000 demandes en attente ; demandes d'installations découragées par le fait même des délais et de la cherté des tarifs ; faiblesse corrélative de la consommation téléphonique.

Sans parler du préjudice causé aux finances publiques, chacun mesure les gênes, les perturbations et les dépenses superflues que notre retard cause à l'industrie, au commerce, à l'agriculture et même aux relations privées.

M. Wagner, au nom de la commission de la production, a émis dans son rapport le vœu que les dépenses d'équipement des télécommunications soient, dans le VI^e Plan, classées parmi les investissements productifs. La simple lecture des conclusions de notre rapporteur montre, hélas ! que jusqu'alors le téléphone a été regardé comme un objet de luxe.

C'est pourquoi nous souhaitons ardemment qu'une politique de rattrapage accéléré soit mise en œuvre pour permettre à la France, dans un délai raisonnable, de reprendre sa place dans le peloton de tête.

Je formulerai maintenant deux brèves séries d'observations : l'une sur la nécessité du développement téléphonique en milieu rural, l'autre sur les problèmes que connaissent les personnels de votre administration.

L'investissement téléphonique est impératif si l'on veut réussir une véritable décentralisation : M. le rapporteur de la commission de la production a bien raison de poser ce principe.

Hélas ! dans nos provinces rurales qui cherchent à se moderniser, soit par l'implantation d'industries, soit par le développement du tourisme, sévit une institution archaïque et qui s'appelle « l'automatique rural ».

Ce système, d'ailleurs semi-automatique, ne correspond plus aux besoins actuels. Par les lenteurs imputables aux surcharges des lignes, il décourage les usagers et occasionne au personnel des fatigues anormales.

A cela, les techniciens ajoutent que les équipements dits « d'automatique rural » ne pourront pas s'articuler avec les appareils intégralement automatiques ou s'insérer dans les nouvelles installations. N'est-il pas alors possible de constater une certaine progression de ces équipements qui sont périmés dès leur mise en service ?

Mon ami M. Cazenave — on peut consulter à ce sujet le rapport de M. Daniel — a bien fait de souligner les difficultés qu'éprouvent les services téléphoniques des stations balnéaires ou thermales.

Frein à la décentralisation, frein au développement touristique, notre retard en ce qui concerne le téléphone paralyse aussi gravement les tentatives d'organisation et de modernisation de l'agriculture.

Des exploitants, des coopératives de production se voient pratiquement refuser le téléphone. On leur conseille toutefois de recourir, s'ils le peuvent, au système des avances remboursables, système choquant lorsqu'il est appliqué aux particuliers et aux communes les plus démunies de moyens financiers.

Il est grand temps que l'administration considère le téléphone comme un facteur essentiel de l'aménagement régional rural ainsi qu'un moyen de promotion économique.

Sans contester aussi, la modernisation des équipements et l'accroissement de la productivité sont susceptibles d'améliorer les conditions de travail des employés des P. T. T. tant au point de vue de la durée que de la pénibilité.

A ce sujet, vous nous avez indiqué que le projet de budget prévoyait 7.800 emplois nouveaux, soit 2,5 p. 100 d'accroissement, alors que la hausse du trafic prévue est de 6,25 p. 100 pour la poste, 7,2 p. 100 pour le service téléphonique, 10 p. 100 pour les comptes chèques postaux. Nous sommes très loin de répondre aux impératifs du Plan.

J'évoquerai brièvement quelques questions qui concernent le personnel.

La réduction de la durée du travail par l'application de la semaine de cinq jours serait souhaitable en faveur d'un personnel surmené par des tâches toujours plus lourdes accomplies dans des conditions difficiles : travail manuel, compensation insuffisante des dimanches et jours fériés.

La prime de résultat d'exploitation à laquelle de nombreux orateurs ont fait allusion devrait, selon moi, atteindre le niveau du traitement d'un préposé débutant.

L'indemnité de travail de nuit, même portée de 0,80 franc à 1 franc demeure insuffisante. Le chiffre de 1,60 franc était pourtant acceptable.

Les problèmes relatifs aux frais de déplacement des fonctionnaires des catégories C et D, à la prime de technicité, à la prime de froid attendent toujours des solutions.

La situation est identique en ce qui concerne la fusion des emplois arbitrairement scindés. L'irritante discrimination faite entre les préposés et les préposés spécialisés est toujours maintenue.

Des priorités s'attachent au reclassement interne de certaines catégories de personnels. Dans le service général, il faut permettre un accès plus large des contrôleurs au grade de contrôleur divisionnaire, procéder à l'élargissement des promotions au grade de contrôleur des agents d'exploitation par liste d'aptitude, en retenant le taux de 50 p. 100 au lieu de 15 p. 100 ; prévoir le reclassement des dactylographes et gérants en échelle ES 4.

En ce qui concerne les techniciens, les contrôleurs des installations électro-mécaniques réclament un statut particulier et un accès normal, après concours, au poste d'inspecteur des télécommunications. Les tâches plus difficiles des agents des lignes devraient avoir à ceux-ci une amélioration.

Les personnels affectés à la distribution désirent, outre la solution du problème de la fusion, que soit reconnu et compensé le surplus de travail accompli notamment par les préposés ruraux le samedi.

En ce qui concerne les cadres, vous connaissez l'insuffisance des traitements des inspecteurs élèves qui, à Paris, ne perçoivent que 900 francs. Une révision s'impose. Par ailleurs, le problème de carrière des receveurs-distributeur n'est toujours pas réglé.

Enfin, pour les auxiliaires un effort de titularisation plus grand doit, bien entendu, être entrepris et surtout certains droits en matière d'habillement ou de primes doivent être reconnus.

Monsieur le ministre, tout à l'heure, vous nous avez fait part de vos bonnes intentions. Vous avez montré l'effort que vous avez accompli par l'augmentation des investissements et manifesté le souci de corriger une situation bien fâcheuse. Vous nous avez souligné qu'il ne fallait pas caresser l'espoir de résoudre en un seul jour tous les problèmes que posent les télécommunications. Nous le comprenons fort bien. En revanche, nous comprenons moins bien le regrettable retard que l'on a mis pour prendre conscience d'une situation périlleuse.

Depuis plusieurs années, j'interviens sur ce sujet, depuis plusieurs années j'entends le ministre dresser un bilan favorable de son activité. Ce que nous attendons, c'est un redressement urgent et exceptionnel tant pour assurer le développement du téléphone que pour satisfaire les légitimes revendications d'un personnel dont chacun connaît l'extraordinaire dévouement au service public que sont les postes et télécommunications.

Ce service doit essentiellement rester public, afin d'accomplir pleinement sa tâche, son autonomie, peut-être son indépendance et son aisance financière — notamment en ce qui concerne les tarifs de presse et la franchise postale — étant mieux assurées qu'elles ne le sont aujourd'hui.

Puissiez-vous enfin, monsieur le ministre, nous donner des apaisements quant au dernier paragraphe des conclusions du rapport de la Cour des comptes qui recommande une action énergique pour serrer la réalité des prix et pour obtenir — je cite — « un partage équitable des avantages que doivent apporter le progrès technique et l'accroissement de la productivité ».

M. le président. La parole est à Mme Thome-Patenôtre, dernier orateur inscrit. (Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

Mme Jacqueline Thome-Patenôtre. Monsieur le ministre, une nouvelle fois, je me trouve dans l'obligation de souligner que les crédits de votre budget, malgré leur progression, ne sauraient pallier le sous-équipement téléphonique de notre pays qui, au sein du Marché commun, occupe l'avant-dernière place. Je tiens en particulier à attirer votre attention sur le grave handicap économique que provoque la crise du téléphone, dans la région parisienne notamment.

Dans l'ancien département de Seine-et-Oise, plus de 56.000 personnes attendent officiellement le téléphone, et je ne parle pas de la demande potentielle qui s'exprimerait immédiatement si naissait un espoir de solution à la crise. Or cette région constitue l'un des pivots de l'expansion française.

La saturation de certains réseaux automatiques, même installés depuis peu de temps, aggrave encore cette pénurie, sur le plan de la qualité, cette fois.

Quant au système dit « automatique rural », qui n'a d'automatique que le nom mais qui a, il faut le reconnaître, rendu de grands services il y a trente ans, il est périmé en ce qui concerne les zones suburbaines dont la densité de population et l'activité économique croissent sans cesse.

Or, en 1966, dans le département des Yvelines, sur un total de 10.307 nouvelles lignes installées, 1.412 lignes ont dû encore être raccordées sur l'automatique rural. Cette situation est paradoxale, car il faut bien admettre que le développement de la région parisienne dépend très largement, maintenant, de celui de sa couronne suburbaine.

Si les équipements téléphoniques de la partie du district extérieure à Paris sont défectueux, c'est l'expansion tout entière de la région parisienne qui se trouve paralysée. Une entreprise qui, selon les directives du schéma directeur du district, doit s'implanter en dehors de la capitale, se trouve ainsi pénalisée par un tel état de choses.

Il faut donc rechercher une solution. Je n'évoquerai pas les solutions extrêmes proposées dernièrement mais, avant de remettre en cause toute une organisation, ne conviendrait-il pas de concrétiser loyalement et honnêtement les intentions manifestées par le législateur qui créait, en 1923, le budget annexe des P. T. T. dans le dessein, précisément — nos collègues l'ont souligné — de lui conférer une plus grande autonomie et de rapprocher la gestion du service des P. T. T. de celle d'une entreprise industrielle et commerciale par l'obligation qui est faite à celui-ci d'équilibrer strictement ses dépenses et ses recettes ?

Or cette autonomie n'est guère réelle. Des charges qui devraient normalement incomber au budget général sont en fait supportées par le budget annexe des P. T. T., l'amputant ainsi d'une partie de ses moyens de financement.

En effet, le déficit dû aux frais de fonctionnement des chèques postaux qui — mon collègue et ami M. Chochoy l'a souligné — rendent pourtant un service au ministère des finances, est loin d'être comblé par l'intérêt que rembourse le Gouvernement et la compensation apportée par la caisse d'épargne est un bien maigre palliatif. De même, certains tarifs préférentiels viennent encore réduire les bénéfices réalisés grâce au rendement des investissements téléphoniques.

Ce transfert de charges — ce n'est pas le seul hélas ! contre lequel nous protestons — prive l'administration des P. T. T. de larges possibilités d'autofinancement, possibilités qui permettraient de développer un programme d'équipement téléphonique plus conforme à la demande et à l'expansion.

Il ne s'agit nullement de remettre en cause les services rendus par les P. T. T. à la collectivité, mais, puisque le Gouvernement a pris la responsabilité de ces tarifs d'exception, il paraît logique qu'il en assume la charge sur le budget général.

Je sais, monsieur le ministre, que le Gouvernement vient de faire un premier pas dans le sens d'un plus grand appel au marché des capitaux au bénéfice des P. T. T. en créant une caisse nationale des communications, mais, en dehors de l'autofinancement proprement dit, l'administration des postes et télécommunications n'en est pas moins réduite à recourir à l'emprunt et le développement d'une entreprise sur une telle base est toujours très vite limité par le niveau de l'endettement.

Pour écarter cette limitation, il faut retenir la notion d'accroissement du capital et examiner dans quelle mesure et par quels moyens le budget annexe pourrait accéder à ces procédures, à l'image de l'Electricité de France qui bénéficie de dotations en capital extrêmement avantageuses.

Le développement de ces techniques financières devrait logiquement permettre au bureau industriel que vous venez de créer au sein de votre ministère de porter les programmes au-delà des limites du V^e Plan — dont il est superflu de souligner l'insuffisance — et jusqu'au plafond que constitue, momentanément, la capacité de production de l'industrie téléphonique française, lequel est, semble-t-il, très loin d'être atteint actuellement.

Sur un autre plan, je voudrais appeler votre attention, monsieur le ministre, sur le sort des agents d'exploitation dont les conditions d'avancement devraient être améliorées.

Un certain nombre d'agents ont été recrutés en qualité de « commis nouvelle formule ». Une grande partie d'entre eux ont été intégrés dans le cadre des contrôleurs lors de différentes

réformes; mais 6.000 environ sont encore agents et occupent cependant des emplois dont la responsabilité ne correspond pas à la rémunération qu'ils perçoivent. Une mesure de simple justice consisterait à leur faciliter l'accès au grade de contrôleur.

D'autre part, le reclassement indiciaire opéré en 1962 a été incomplet, surtout en ce qui concerne la fin de carrière. Il faut douze ans pour franchir les trois derniers échelons de la carrière d'agent d'exploitation pour un supplément de gain mensuel de 49 francs!

Enfin, il serait souhaitable et utile qu'intervienne, dans le cadre du district, une harmonisation du temps de travail des téléphonistes de Paris et de celles de la banlieue, temps qui varie, suivant le central auquel elles sont affectées, entre 39 et 42 heures. Il est nécessaire de procéder à la réduction progressive des horaires les plus chargés.

Telles sont les observations que je voulais formuler dans le temps de parole très limité qui m'était imparti. (Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre des postes et télécommunications. (Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République et des républicains indépendants.)

M. le ministre des postes et télécommunications. Mesdames, messieurs, pour limiter mon propos, je répondrai seulement aux questions d'ordre général, me réservant d'envoyer dans les plus brefs délais une réponse écrite aux orateurs qui ont soulevé des problèmes de caractère particulier, tels M. Rossi, qui a parlé de Château-Thierry, et Mme Thome-Patenôtre, qui s'est inquiétée de la desserte téléphonique de la région parisienne.

Je dirai à M. Voilquin que son intervention a été très pertinente, mais je suis tout de même un peu inquiet à l'idée qu'après avoir lu son argumentation au *Journal officiel*, on puisse supposer qu'en France les préposés agissent à l'image du facteur de « Jour de fête », le film de Jacques Tati, et qu'ils abandonnent la moitié de leur serviette dans le fossé lorsqu'elle est trop lourde. Je suis convaincu que ce n'est pas ce que M. Voilquin a voulu dire.

M. Albert Voilquin. C'est évident.

M. le ministre des postes et télécommunications. Je puis en tout cas lui donner l'assurance que tout le courrier est distribué.

Les principales séries de questions qui m'ont été posées concernent le personnel et les problèmes financiers.

Le sort du personnel a été évoqué par tous les intervenants — ou peu s'en faut — et notamment par M. Rossi, M. Poncelet, M. Chochoy et M. Morillon, que je prie de m'excuser pour avoir troublé son exposé. Telle n'était pas mon intention. Je désirais seulement formuler une remarque technique, pensant qu'à défaut de M. le président, il m'avait, lui, permis de l'interrompre.

Quand on parle de l'entreprise, des bénéfices qu'elle réalise et de la part qui pourrait être attribuée au personnel des P. T. T., il faut se rappeler que ces agents sont régis par un statut que, dans l'ensemble, ils souhaitent conserver, de même que, dans sa très grande majorité, l'Assemblée désire voir maintenir.

Ce personnel est soumis au statut de la fonction publique. C'est dire que toute mesure prise en sa faveur même si elle n'a pas un caractère absolument général, se répercute sur l'ensemble de la fonction publique. A ce point de vue, j'ose dire, sans me dérober à mes responsabilités, que certaines des doléances qui ont été exprimées ne s'adressaient pas directement au ministre des postes et télécommunications.

Il est vrai heureusement que, compte tenu de sujétions spéciales, nous nous efforçons de faire bénéficier ce personnel de diverses indemnités et de facilités particulières. On peut, certes, sur ce plan, épiloguer, mais je crois inutile de prolonger la discussion. Je voulais simplement préciser ce point fondamental et de doctrine, sans reprendre l'analyse des questions évoquées, quitte à répondre par écrit aux intervenants.

En ce qui concerne les créations d'emplois, on avance toujours le chiffre de 50.000 emplois indiqué dans le Plan et qui, d'ailleurs, compte tenu des gains de la productivité, n'est que de 48.000. Mais il ne faut pas faire dire au Plan, à ses travaux préparatoires ou à ses annexes, plus que ce qu'ils ont voulu dire. Ce chiffre de 50.000 emplois a un caractère indicatif qui n'est certainement pas plus contraignant que ce fameux chiffre de 600.000 chômeurs que, paraît-il, on souhaite atteindre, ce que je puis ici, après d'autres, démentir.

En ce qui concerne le personnel, je veux rassurer M. Chochoy, qui a fait état de la répartition trimestrielle, et lui dire que, fort heureusement, nous pourrons, à partir du 1^{er} novembre

1967, recruter par anticipation 1.700 agents sur les emplois nouveaux créés au titre de l'année 1968. C'est une petite satisfaction pour moi et peut-être pour vous aussi, monsieur Chochoy.

M. Bernard Chochoy. Bien sûr!

M. le ministre des postes et télécommunications. D'après les chiffres qui ont été cités, le crédit total prévu pour la revalorisation des indemnités, à l'exclusion de la prime de résultat d'exploitation, ne serait que de deux millions. Je dois dire que les modestes 20 centimes ajoutés à l'indemnité horaire pour travail de nuit représentent, à eux seuls, six millions qui s'ajoutent aux deux millions nécessaires pour les autres indemnités.

Comme certains semblaient « faire la fine bouche » devant ces 20 centimes, je me suis permis, pour ma part, de chiffrer la dépense.

Le problème de la médecine du travail est traditionnellement soulevé dans cette enceinte, ainsi que l'a rappelé M. Chochoy.

Chacun sait que, dans la fonction publique, les dispositions de la loi de 1946 sur la médecine du travail ne s'appliquent pas, mais l'administration des postes et télécommunications n'a pas pour autant négligé la surveillance médicale de son personnel. Elle s'est attachée à créer des centres d'examen de santé. 12 fonctionnent actuellement, 6 sont en cours d'installation. Je puis confirmer ce que j'ai déclaré ici il y a une semaine: la situation sanitaire du personnel des postes et télécommunications n'est pas particulièrement alarmante.

Enfin, je pense avoir pris position de façon suffisamment claire en commission des finances sur tout projet de réforme de structure de mon administration et, notamment, tout projet de démantèlement, comme on dit, pour que je n'aie pas à revenir sur cette question.

Je répondrai simplement à M. Morillon que le fait de confier la gestion des bâtiments de télécommunications au directeur régional des télécommunications ne peut à aucun titre être considéré comme une mesure de démantèlement. C'est une simple décision de bonne gestion administrative.

Voilà pour les principaux problèmes de personnel qui ont été soulevés.

S'agissant des problèmes financiers, vous avez suggéré, monsieur Rossi, de lancer un grand emprunt.

Certes, cela est matériellement possible. Toutefois, il y a là un problème de priorité. Si, jusqu'à présent, les postes et télécommunications n'ont pu lancer de grand emprunt, c'est parce que leurs besoins n'étaient pas classés parmi les premières priorités nationales. Dans la mesure où ils le sont maintenant, nous pourrions lancer davantage d'emprunts.

La formule d'un grand emprunt — c'est une question de technique — ne me paraît pas la meilleure. Celle que nous avons adoptée, la multiplication des appels à l'épargne est, à mon avis, plus efficace. Finalement, le résultat est le même. C'est pourquoi nous avons créé une caisse nationale des télécommunications.

En ce qui concerne le remboursement des « avances remboursables », il est bien évident qu'il se traduit par une diminution de recettes. Il ne peut pas en être autrement. Mais les avances créent des recettes supplémentaires par les investissements nouveaux et accélérés qu'elles permettent. Finalement la balance est bénéficiaire, d'autant plus que les remboursements d'avances remboursables se font dans des délais relativement brefs.

M. Poncelet a soulevé avec beaucoup de compétence — et pour cause — de nombreuses questions relatives au personnel.

Il a parlé également des tarifs des communications téléphoniques en France. C'est une vieille affaire. Nous savons bien que les tarifs pratiqués en Suède sont moins élevés que les nôtres. De nombreuses analyses en ont été faites sans qu'une explication satisfaisante puisse être donnée.

Si nous regardons un peu moins loin, les calculs faits pour l'Allemagne et l'Italie font apparaître, les taxes de raccordement mises à part, que le coût du téléphone est, en France, du même ordre de grandeur que dans les deux pays voisins.

Enfin, plusieurs orateurs ont soulevé la question de la rémunération que l'Etat devrait servir au budget des postes et télécommunications pour le service des chèques postaux. Ils ont même agité devant moi la tentation de puiser dans leurs disponibilités pour faire face à mes dépenses.

Certes, il est tentant pour un ministre des postes et télécommunications de recourir à un tel procédé. Toutefois, je ne me laisserai pas tenter pour une raison de bon sens. Il importe, en effet, d'adapter les moyens aux objectifs. Dans l'état actuel de ces objectifs, qui me paraissent importants et très raisonnables, je n'ai nul besoin de recourir à des mesures qui s'apparentent à la « cavalerie ».

Quant à la rémunération des services rendus par les chèques postaux, je reconnais qu'un ministre des postes et télécommunications pourrait la souhaiter. Je suis toutefois étonné que la représentation nationale la demande avec tant d'unanimité car, finalement, mesdames, messieurs, ce n'est jamais qu'une façon de compter. Ce qui s'inscrirait en plus à mon budget figurerait en dépenses au budget des charges communes.

Plusieurs orateurs se sont souciés de la situation des populations rurales, spécialement M. Poncelet, M. Voilquin, M. Commenay et M. Chochoy. Le problème de la distribution se pose en zone rurale. J'ai dit l'autre jour ici, et je le répète, qu'il faut tenir compte d'une part des modifications intervenues dans la structure de la population, et d'autre part des progrès techniques tels que la motorisation de la distribution postale. Je puis dire que nous n'avons nullement l'intention de favoriser le dépeuplement des campagnes. Nous ne centralisons les tournées que très progressivement et en tenant compte, je le répète, de toutes les considérations humaines et locales.

Dans le domaine des télécommunications en zone rurale, qui ne s'est élevé contre ce malheureux automatique rural ? Il n'a, certes, d'automatique que le nom, mais, il faut le reconnaître, il a rendu bien des services. Maintenant ce temps est révolu. Nous allons progressivement le remplacer par l'automatique intégral et par conséquent nous ne commanderons plus de meubles d'automatique rural.

Au sujet de la régionalisation, je dis à M. Poncelet que nous avons un programme régionalisé au même titre que le ministère de l'agriculture et que nous savons très exactement ce que nous devons faire pour chaque région.

Enfin, je rappelle — je l'ai dit il y a un instant à la tribune — qu'en ce qui concerne les lignes longues des abonnés des zones rurales, nous avons décidé, lorsque nous demandons aux intéressés de recourir à l'entreprise privée, de supprimer les avances remboursables qui étaient demandées pour la fourniture du matériel. C'est un geste que je devais souligner, puisque cela n'a pas été fait.

Telles sont, mesdames et messieurs, les réponses que je voulais faire aux orateurs qui sont intervenus à la tribune. Il me reste maintenant à demander à l'Assemblée de bien vouloir voter le budget annexe des postes et télécommunications. (*Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République et des républicains indépendants.*)

M. le président. J'appelle maintenant les crédits du budget annexe des postes et télécommunications.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits des services votés, inscrits à l'article 41, au titre du budget annexe des postes et télécommunications, au chiffre de 10.250.562.778 francs.

(*Ces crédits, mis aux voix, sont adoptés.*)

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les autorisations de programme inscrites au paragraphe I de l'article 42 — mesures nouvelles — au titre du budget annexe des postes et télécommunications, au chiffre de 2.162 millions de francs.

Je suis saisi par le groupe Progrès et démocratie moderne d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans l'ensemble du Palais et sera ouvert dans cinq minutes.

M. le président. Je prie mesdames et messieurs les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Personne de demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants.....	475
Nombre de suffrages exprimés.....	473
Majorité absolue.....	237
Pour l'adoption.....	248
Contre.....	225

L'Assemblée nationale a adopté. (*Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République et des républicains indépendants.*)

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits inscrits au paragraphe II de l'article 42 — mesures nouvelles — au titre du budget annexe des postes et télécommunications, au chiffre de 1.219.339.488 francs.

(*Ces crédits, mis aux voix, sont adoptés.*)

M. le président. Nous avons terminé l'examen du budget annexe des postes et télécommunications.

Nous abordons l'examen des crédits du ministère de la jeunesse et des sports.

JEUNESSE ET SPORTS

ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils. (*Mesures nouvelles.*)

- < Titre III : + 11.436.847 francs ;
- < Titre IV : + 29.800.000 francs. >

ETAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils. (*Mesures nouvelles.*)

TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ETAT

- < Autorisations de programme, 105 millions de francs ;
- < Crédits de paiement, 15 millions de francs. >

TITRE VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ETAT

- < Autorisations de programme, 322 millions de francs ;
- < Crédits de paiement, 40 millions de francs. >

Le débat a été organisé comme suit :

- Gouvernement : 40 minutes ;
- Commissions : 25 minutes ;
- Groupe de l'union démocratique pour la V^e République : 2 heures ;
- Groupe de la fédération de la gauche démocrate et socialiste : 20 minutes ;
- Groupe communiste : 15 minutes ;
- Groupe des républicains indépendants : 10 minutes ;
- Groupe Progrès et démocratie moderne : 10 minutes ;
- Isolés : 5 minutes.

La parole est à M. Inchauspé, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plah, pour la jeunesse et les sports. (*Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République et des républicains indépendants.*)

M. Michel Inchauspé, rapporteur spécial. Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, on a dit et répété, à la suite d'un grand écrivain, que le ministre de la jeunesse est le ministre de l'espérance. Etre désigné pour rapporter son budget est dès lors un honneur qu'on ne ressent pas sans un grand enthousiasme. Cela incite d'ailleurs plus à promouvoir qu'à contrôler. Fort heureusement, il s'agit là d'un domaine suffisamment neuf et vaste pour que toutes les idées et toutes les bonnes volontés soient accueillies avec intérêt.

Je vais donc vous faire part de celles de la commission des finances et de son rapporteur en la matière, en vous demandant pour ces dernières la plus grande indulgence.

Vous disposez, monsieur le ministre, de deux outils pour mettre en œuvre une politique de la jeunesse : les idées et l'argent. Cela semble une évidence digne de M. de La Palice. Ce n'en n'est pas une dans ce domaine particulièrement délicat. Voici pourquoi.

Avec l'argent, c'est-à-dire avec les crédits inscrits chaque année dans le budget, vous instruisez, vous encadrez et vous bâtissez. En outre, vous apportez votre aide à des organismes qui poursuivent le même but. Cela est nécessaire. Cela est bien et cela revient évidemment à mettre en œuvre des idées.

Mais cela ne suffit pas. Il devient évident que les mutations de notre société rendent impérieuse la découverte de nouveaux mécanismes d'accueil et d'intégration des jeunes générations. Il faut trouver des formules nouvelles, élaborer des structures différentes et faire face à ce problème avec des idées totalement

neuves. Certaines entraîneront inéluctablement des dépenses supplémentaires. Je pense, notamment, aux actions à entreprendre avec les autres ministères intéressés dans le domaine de l'emploi, de l'agriculture, du logement, etc.

Mais il en est d'autres qui, sans bourse délier, doivent vous permettre d'agir sur la psychologie, l'adaptation et la formation de ces jeunes, dont il s'agit de faire des hommes.

Examinons ces différents aspects. En tant que rapporteur de la commission des finances, je me dois d'aborder en premier lieu les problèmes financiers.

Le budget du ministère de la jeunesse et des sports que j'ai l'honneur de vous présenter ce soir dépasse, pour la première fois, le milliard de francs, et cela pour 1968 qui est la grande année olympique avec les jeux d'hiver à Grenoble et les jeux d'été, ou plutôt d'automne, à Mexico.

Notre pays s'est-il bien préparé à ces compétitions ? Le budget qui vous est proposé est-il le reflet de cette préparation ? C'est ce que nous verrons tout à l'heure.

L'ensemble des dépenses prévues représente 965 millions de francs, soit une augmentation de 6,44 p. 100 par rapport à l'année 1967, mais si on l'étudie sous l'angle des dépenses à engager et non plus seulement sous celui des crédits de paiement, le milliard de francs est dépassé.

Les dépenses de fonctionnement représentent 61 p. 100 du budget du ministère pour un montant de 590 millions. Elles se répartissent entre les moyens des services, qui totalisent 422 millions, et les interventions publiques pour environ 168 millions.

Les dépenses des services augmentent de 11 p. 100 et comportent essentiellement la création de 1.180 postes d'enseignant d'éducation physique et sportive. Cet effort plus important que celui de l'an passé devra être beaucoup plus grand pour 1969 afin d'essayer de se rapprocher du chiffre de 150 élèves par enseignant ; il est actuellement de 197.

Il faut dire que dans ce domaine particulier, les crédits, en mesures nouvelles et en mesures acquises, sont en augmentation de 12,3 p. 100.

Les crédits figurant au titre des interventions publiques voient leur masse globale passer de 163 millions à près de 168 millions. Ils concernent essentiellement une allocation complémentaire de 24 millions pour les jeux olympiques d'hiver, ce qui prouve que le Gouvernement a fait droit aux demandes du comité d'organisation et d'accueil pour permettre la réussite du sport et des jeux.

En outre, 800.000 francs supplémentaires sont prévus pour la formation des animateurs.

Les dépenses en capital s'élèvent à 427 millions de francs en autorisations de programme et à 375 millions en crédits de paiement.

Ces sommes en augmentation sur celles de l'année dernière permettent d'assurer normalement la poursuite de la loi de programme, bien que 53 p. 100 seulement des prévisions aient été réalisées en trois ans.

La poursuite de cette loi de programme sera d'ailleurs facilitée par le maintien des crédits octroyés par l'ordonnance du 29 novembre 1960 sur les sommes excédentaires du fonds qui indemnise certains propriétaires de débits de boissons fermés. Ces sommes — mon collègue M. Chapalain partage mon avis et c'est également celui de la commission des finances — doivent rester à votre disposition, monsieur le ministre, et il faudra insister auprès de M. Michel Debré, ministre de l'économie et des finances, pour rétablir ce qui vous était acquis dans les précédents collectifs en dehors de l'enveloppe budgétaire prévue par la loi de programme.

Il est nécessaire que leur affectation soit maintenue, comme le veut l'ordonnance de 1960, à la réalisation de types d'équipements appropriés à la lutte contre l'alcoolisme.

Pour une somme de 24 millions de francs, le projet de budget pour 1968 prévoit également la mise en chantier de 333 établissements sur les 1.000 clubs dont la réalisation doit s'échelonner sur trois ans. L'intérêt psychologique et pédagogique de ce jeu de construction géant pour adolescents est évident. Il complète également, à bien meilleur compte, les grandes maisons de jeunes qui leur serviront de centres-relais d'animation et d'information.

Certes, il y aurait beaucoup à dire sur ce budget, mais, d'une part, l'analyse des différentes actions du ministère de la jeunesse et des sports incombe plutôt au rapporteur pour avis — et je ne voudrais pas empiéter sur le domaine de M. Bertrand Flornoy dont j'admire la grande compétence — et, d'autre part, leur aspect financier figure dans le rapport écrit qui vous a été

distribué il y a quelques jours et dont vous avez certainement déjà pris connaissance. Par conséquent, je vous engage à vous y reporter.

Telles sont, pour l'essentiel, les quelques réflexions que je voulais présenter sur les réalisations prévues pour 1968 grâce aux crédits inscrits dans ce budget.

C'est alors qu'intervient l'outil-idée.

André Malraux parle dans ses *Antimémoires* du sentiment de servitude ressenti par l'homme devant le caractère inéluctable de la mort. Le seul moyen d'y échapper quelque peu que nous ayons trouvé est de nous sentir prolongés par nos descendants.

Mais comment le pourrions-nous, alors que trop de jeunes parviennent à l'âge adulte en pleine révolte contre une société qu'ils ne comprennent pas, dont ils se sentent complètement étrangers et à l'égard de laquelle ils n'éprouvent qu'une extrême méfiance et parfois même un certain mépris.

Lorsqu'ils ont reçu une instruction très poussée et lorsqu'ils sont doués d'une remarquable intelligence, ils deviennent des Régis Debray et vont chercher ailleurs, dans la lutte et dans la révolution, la satisfaction de leurs aspirations et l'accomplissement de leur idéal.

Lorsqu'ils sont moins doués et plus faibles, ils se réfugient dans la délinquance.

Déjà, en 1938, Saint-Exupéry s'écriait : « On a cru que pour nous grandir, il suffisait de nous vêtir, de nous nourrir, de répondre à tous nos besoins. Et l'on a peu à peu fondé en nous le petit bourgeois de Courteline ».

Les aspirations les plus confuses et imprécises de nos adolescents sont en lutte contre cet état de fait.

Il faut les faire participer de l'intérieur, les confronter aux problèmes et leur donner le goût de les résoudre eux-mêmes.

La commission des finances a bien voulu examiner avec intérêt une suggestion que je lui ai soumise et qui figure dans mon rapport. Je la livre à votre réflexion.

J'avais été frappé par la justesse et la gravité des réflexions de M. Vivien qui fut rapporteur de ce budget. Partageant son souci de développer le civisme de nos adolescents, il m'est venu à l'idée de proposer la création, auprès des municipalités, de commissions locales de jeunes, associant nos éduqués et nos jeunes les plus dynamiques.

Je m'aperçois, en fait, que ces commissions atteindraient également un autre but puisqu'elles nous permettraient d'obtenir la participation des jeunes.

Pourquoi ces commissions locales ? Comment fonctionneraient-elles ?

Je voudrais rapidement répondre à ces deux questions en résumant le problème de la jeunesse tel qu'on le définit après la lecture du Livre blanc.

Quatre constatations s'imposent :

Premièrement, les jeunes demandent à participer à la vie de tous. Ce dont ils souffrent, c'est d'être considérés comme jeunes, d'être l'objet d'une ségrégation de l'âge, de ne pas être admis par les adultes.

Deuxièmement, les jeunes manquent d'information, ils ignorent totalement les possibilités qui leur sont offertes, principalement en aides sportives ou socio-éducatives.

Troisièmement, 80 p. 100 des jeunes sont inorganisés et n'appartiennent pas aux associations actuelles. C'est donc qu'il faut trouver autre chose, les groupements d'aujourd'hui n'intéressant qu'une minorité.

Quatrièmement, les jeunes manquent totalement d'initiation civique, mais s'intéressent considérablement à la politique. Les sondages effectués à l'occasion des élections présidentielles et législatives le prouvent amplement. Ce phénomène est peut-être dû à la télévision, qui est l'organe d'information le plus facile, celui demandant le moins d'effort pour les jeunes et même pour les moins jeunes, et aussi au fait que la politique a un véritable côté sportif. N'est-ce pas une vraie compétition ?

De ces quatre constatations, désir de participation des jeunes, manque d'information, défaut d'intérêt pour les organisations actuelles, on peut imaginer, non pas une nouvelle structure — car, à mon avis, la création de municipalités de jeunes est une erreur, puisqu'elle augmente encore cette impression de ségrégation de l'âge et d'isolement des jeunes dans les groupes où ils sont isolés — mais au sein des structures actuelles, un organisme semi-administratif et officiel, où travailleraient ensemble jeunes et moins jeunes, ceux-ci évidemment en nombre restreint. Le succès des expériences de cogestion montre l'intérêt de cette formule.

D'où l'idée de commissions locales de jeunesse. Leur composition serait différente en milieu rural et en milieu urbain. En milieu rural, dans les communes de moins de 10.000 habitants, la commission locale devrait siéger à la mairie du chef-lieu de canton; elle serait composée des deux conseillers municipaux les plus jeunes de ce chef-lieu et d'un représentant des jeunes par commune au minimum, et au maximum d'un représentant par 500 habitants.

En milieu urbain, pour les communes de plus de 10.000 habitants, le nombre des représentants de la municipalité pourrait être porté à quatre et celui des représentants des jeunes serait égal à la moitié du nombre des conseillers municipaux.

Comment les jeunes seraient-ils désignés? Pour éviter les conflits électoraux, les candidats se manifesteraient à la mairie et seraient tirés au sort, ce qui supprimerait toute politisation du choix. Leur âge devrait se situer entre 16 et 21 ans, âge critique auquel il faut donner des responsabilités aux jeunes et non pas les laisser s'adonner à n'importe quelle activité.

Ces commissions s'occuperaient essentiellement des activités locales et municipales de jeunesse, de l'organisation des loisirs, des sports, des équipements. Elles devraient être un centre d'information sur les autres activités municipales et prendraient connaissance des circulaires adressées par le ministère de la jeunesse et des sports sur l'évolution des mesures propres à ce ministère. A ce sujet, nous pourrions vous suggérer, monsieur le ministre, d'adresser régulièrement à nos communes le bulletin de votre ministère, dans lequel vous feriez le point des différents problèmes et des différentes possibilités offertes aux jeunes.

Ce bulletin pourrait ressembler à la revue *Problèmes municipaux* que le ministère de l'intérieur adresse au 30.000 maires de France et que ceux d'entre vous qui assument des responsabilités locales connaissent bien.

Ainsi, en utilisant des structures déjà existantes, ces commissions locales de jeunesse, véritables commissions extra-municipales, résoudre les quatre problèmes qui intéressent certainement les jeunes: le problème de leur participation, celui de leur information, celui de leur initiation civique et, en partie, celui de la délinquance juvénile, qui dépend essentiellement de la solution des trois premiers.

De cette manière, les comptes rendus de ces commissions complèteraient constamment, régulièrement et sans frais, le Livre blanc sur la jeunesse, dont l'enquête s'est effectuée par l'intermédiaire d'adultes. Pour le rédiger, ceux-ci ont été amenés à inter-préter les réponses, leur faisant perdre ainsi de leur spontanéité et de leur véracité.

Ainsi les jeunes, qui vont bientôt former 40 p. 100 de la nation française, ne seront plus les grands muets de notre pays et disposeront d'un organe d'expression qui leur permettra de se faire entendre et de préparer leur avenir en inflexible, en modulant ou en suscitant les décisions de leurs aînés.

Ces derniers, à leur tour, seront très heureux de connaître l'opinion des jeunes et de les avoir à leurs côtés pour participer à de nombreuses activités communales qu'ils connaissent encore très mal.

Vous m'avez fait l'amitié, monsieur le ministre, de me confier que cette suggestion retenait votre intérêt; je souhaite que nous puissions faire aboutir cette création dans un avenir très proche.

En terminant, je voudrais vous rappeler, mesdames, messieurs, que ce budget ne représente qu'une partie des dépenses de la jeunesse, dont le montant total est incontestablement le plus important de France!

Il est en effet d'autres secteurs où l'action du ministre de la jeunesse et des sports ne s'exerce directement que dans la conception des idées, les crédits les plus substantiels étant fournis par les autres ministères.

Vous êtes alors, monsieur le ministre, le promoteur dont les réalisations sont confiées à d'autres. Vous avez créé cette année des commissions interministérielles chargées de définir des mesures répondant aux besoins des jeunes dans chacun des départements ministériels intéressés.

En tant que rapporteur, je souhaite vivement que le Parlement soit informé chaque année du résultat de ces travaux avant que le budget ne vienne en discussion.

Après ces quelques observations, je vous demande, mesdames, messieurs, au nom de la commission des finances, d'adopter ce budget.

Un dernier mot cependant.

Les premières dépêches relatant les performances accomplies par nos athlètes nous parviennent maintenant de Mexico. Compte tenu des conditions atmosphériques, les résultats semblent très prometteurs. Adressons-leur nos vœux bien sincères et soyons

fiers de la formation, digne de la France, qui leur a été dispensée. (Applaudissements sur les bancs de l'Union démocratique pour la V^e République et des républicains indépendants.)

M. le président. La parole est à M. Flornoy, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour la jeunesse et les sports. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

M. Bertrand Flornoy, rapporteur pour avis. Mesdames, messieurs, si vous me le permettez, j'adresserai d'abord mes remerciements à M. Inchauspé pour les paroles bienveillantes qu'il a bien voulu prononcer à l'égard du rapporteur que je suis encore et des rapporteurs qui l'ont précédé.

Monsieur le ministre, on ne peut juger votre budget sans avoir présent à l'esprit ou relu très attentivement votre discours du 23 mai dernier.

Tous ceux qui l'ont entendu ou en ont lu le compte rendu estiment qu'il constituait un acte fondamental car il indiquait très clairement votre intention de promouvoir une nouvelle politique de la jeunesse.

J'ai écrit dans mon rapport qu'il s'agissait là d'une déclaration « d'ambition » dont nous ne pouvions que vous féliciter.

Mais nous savons bien que votre tâche n'est pas facile: vous voulez être le mobilisateur des problèmes de jeunesse au sein du Gouvernement. Or, cette mission ne vous est pas encore expressément reconnue face à d'autres ministères et à d'autres administrations qui traitent des affaires de la jeunesse depuis de nombreuses années.

Nous comprenons donc fort bien qu'il ne suffisait pas de quelques mois pour harmoniser les différentes initiatives, coordonner les efforts et faire écouter les suggestions ou les directives du ministre de la jeunesse.

Donc nous n'attendions pas, de ce budget 1968, qu'il nous apporte des mesures financières complètement satisfaisantes. Toutefois, si nous n'espérons pas que l'année 1968 voit le lancement d'une grande action due à votre nouvelle politique de la jeunesse, nous aurions aimé que les actions actuelles soient davantage soutenues. A cet égard, nous avons éprouvé une déception.

En effet, depuis neuf ans, les parlementaires qui s'intéressent aux problèmes de la jeunesse et des sports n'ont pu que se réjouir du grand nombre de mesures favorables intervenues: quintuplement des dépenses ordinaires; création de l'office franco-allemand de la jeunesse; votre initiative aboutissant à la publication du Livre blanc sur la jeunesse; les lois de programme qui ont permis d'équiper la France, etc... Nous avions pris l'habitude d'attendre de chaque budget de la jeunesse du neuf et du dynamique.

Dans votre budget de 1968 — M. le rapporteur de la commission des finances ayant donné les chiffres des crédits, je ne le reprendrai pas — on constate une augmentation de 6,4 p. 100 par rapport à 1967. Certes, des choix ont été faits, mais des lacunes nous inquiètent.

Les choix? L'année dernière, nous en avions déjà une idée bien précise: c'est tout ce qui concerne l'éducation physique et sportive et que nous retrouvons aussi bien au titre III et au titre IV que pour les dépenses en capital.

C'est du reste logique. Nous vivons une année olympique. Mais nous sommes constamment en année olympique, ou pré-olympique, ou post-olympique, si bien que le budget est constamment chargé de dépenses intéressant les Jeux.

Cette année, les crédits du titre IV ont été augmentés presque uniquement dans le chapitre relatif aux activités physiques et sportives, de 29 millions de francs; nous en verrons le détail. Ce fait est d'autant plus important que lorsque nous ouvrons la page des activités de jeunesse ou d'éducation populaire, nous constatons que les crédits ont été simplement reconduits de l'année 1967 à l'année 1968.

Toujours à propos du choix de l'éducation physique et sportive, nous notons avec satisfaction une augmentation de 11 p. 100 des crédits de personnel destinés aux enseignants de l'éducation physique et sportive. Si je ne me trompe, leur effectif total, à la fin de 1968, s'élèvera à 15.617, en augmentation de 1.180 sur l'an dernier.

C'est un nombre très honorable, mais vous savez mieux que quiconque, monsieur le ministre, qu'il est encore insuffisant: il ne permettra pas le rattrapage évoqué dans les prévisions de la commission Le Gorgeu. Ce n'est pas en 1970, ni en 1971, ni même en 1972 que nous atteindrons un niveau satisfaisant. Mais, il faut le reconnaître, l'effort est constant, continu.

En revanche, j'avoue ne pas avoir accueilli avec joie l'augmentation de 29 millions de francs des crédits affectés aux sports et aux activités physiques et de plein air. Pourquoi?

Au chapitre 43-53 figure le crédit de 28.280.000 francs, dont 800.000 francs pour la formation des animateurs et 720.000 francs pour le transport des groupes sportifs. Le reste, donc le plus important, se répartit en 3.620.000 francs pour la participation aux Jeux olympiques d'hiver et d'été — 2.900.000 francs pour Mexico et 720.000 francs pour Grenoble — une subvention de 320.000 francs pour l'office national d'accueil aux Jeux olympiques d'hiver et enfin un ajustement de 24.340.000 francs de la subvention allouée au comité d'organisation des Jeux olympiques d'hiver.

Nous savons maintenant ce qui s'est produit pour Grenoble. L'estimation effectuée en 1964 — 50 millions de francs — était certainement trop faible, sans doute parce qu'on a pris comme base le budget des jeux qui s'étaient déroulés plusieurs années auparavant sans tenir suffisamment compte non seulement de l'évolution des sports, mais de l'environnement des manifestations sportives, c'est-à-dire la présence aujourd'hui nécessaire de journalistes, de techniciens de la radiotélévision, d'officiels de toute sorte, de médecins. En tout 17.500 personnes... pour 1.700 athlètes ! L'intendance est incontestablement beaucoup plus lourde aujourd'hui qu'elle ne l'était autrefois, et en tout cas du temps de Coubertin.

Nous comprenons les justifications des augmentations de crédits. Mais avouez, mesdames, messieurs, que de 50 millions à 106 millions de francs, la marge est considérable. Or c'est bien le chiffre qui nous est présenté : 106.474.500 francs de dépenses, et 31.814.000 francs de recettes.

Peut-être me répondrez-vous, monsieur le ministre, qu'on ne pouvait faire autrement. Je pense néanmoins que c'est très cher, car toute l'augmentation du budget au titre IV étant presque uniquement réservée aux Jeux de Grenoble, il en résultera inévitablement l'abandon de certaines initiatives dans d'autres domaines et des associations se trouveront privées d'une aide accrue de l'Etat que leurs activités pouvaient leur laisser espérer.

Et puis, je pense que nombre d'entre nous aimeraient que votre ministère surveille d'un peu plus près certains contrats qui ont été passés par ce qu'on appelle le C.O.J.O. Le comité d'organisation des Jeux olympiques n'a pas satisfait tout le monde. Il y a eu des retards, des promesses faites et non tenues, des contrats conclus sans discussion ni appels d'offres.

Il importe que le ministère de la jeunesse et des sports puisse vérifier la gestion du C. O. J. O.

J'en ai terminé au sujet de Grenoble, tout en souhaitant, comme vient de le faire mon collègue de la commission des finances, que les résultats obtenus par les athlètes français y soient les meilleurs. La cause du sport aura gagné et nous retirons volontiers les réserves que nous exprimons aujourd'hui.

Ce chapitre nous conduit à répéter ici un vœu très ardent que les membres de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales n'ont cessé de prononcer par l'intermédiaire soit des rapports budgétaires, soit de son rapporteur à l'occasion de débats ou de questions écrites ou orales.

Il s'agit du problème fondamental de l'éducation physique et sportive dans les écoles primaires.

Au cours d'un débat qui a eu lieu au mois de juin dernier, M. le ministre de l'éducation nationale a bien voulu accepter l'idée de créer une commission — il est bien entendu que celle-ci ne peut être que mixte, c'est-à-dire créée avec votre participation — de façon à étudier tous les moyens actuellement possibles, même transitoires, pour pallier les inconvénients résultant de cette absence d'éducation physique et sportive dans l'enseignement primaire.

Je sais que la sous-commission de l'enseignement primaire au haut comité des sports a fait déjà un travail extrêmement utile dont vos services ont certainement tenu compte. Dès à présent, nous sommes persuadés qu'il y aura une amélioration. Celle-ci est d'ailleurs amorcée par la mise en place de conseillers pédagogiques départementaux, par la possibilité d'utiliser des conseillers cantonaux, par la poursuite de l'expérience des classes à mi-temps et surtout des classes à tiers-temps.

Il s'agit en particulier de l'expérience de Marçais grâce à laquelle on peut maintenant se rendre compte que ce n'est plus la formule de classe à mi-temps que nous devons appuyer, mais une formule à tiers-temps, avec une mesure transitoire qui imposerait une éducation physique et sportive de cinq heures par semaine dans l'enseignement élémentaire.

On peut donc arriver assez vite à de bons résultats, en faisant appel, par exemple, à des instituteurs ayant reçu une formation un peu plus poussée, car la pédagogie ne nécessite pas dans ce domaine une transformation fondamentale.

Ces expériences de classes à mi-temps ou à tiers-temps, je pense, monsieur le ministre, que vous avez l'intention de les poursuivre en accord avec M. le ministre de l'éducation nationale.

Mais, pour le moment, nous sommes en face d'une situation grave : un grand nombre d'enfants ne reçoivent aucune éducation physique et sportive.

Alors, que peut-on faire ?

Il y a des solutions transitoires que nous vous demandons de ne pas écarter. C'est d'abord la recherche de moniteurs contractuels et leur emploi à temps partiel ; c'est l'utilisation des candidats au diplôme de maître d'éducation physique et sportive, qui sont admis dans les centres régionaux ; c'est le détachement de certains instituteurs à titre temporaire ; c'est l'utilisation, toujours à titre temporaire, d'un certain nombre de spécialistes mis par les autorités militaires à la disposition des autorités d'académie. A Dijon, par exemple, l'autorité militaire a accepté de mettre à la disposition de l'académie un certain nombre de jeunes sportifs. Cela peut donc se faire ailleurs.

Toutes ces mesures sont destinées à combler les vides qu'un bilan au niveau départemental ferait ressortir clairement.

En premier lieu, il faut dresser ce bilan. Un tel bilan permettra de préciser les besoins et de dégager les solutions départementales et régionales, en attendant, bien sûr, que la réforme définitive intervienne.

Je formulerais un dernier vœu. Il est déjà ancien puisqu'il date de deux ou trois ans. Il concerne l'utilisation de la radio et de la télévision. Si cela nécessite une pédagogie nouvelle, les spécialistes s'en chargeront. Les 35.000 ou 40.000 postes récepteurs de radio et les 10.000 ou 12.000 postes de télévision pourraient permettre aux instituteurs et aux institutrices de faire pratiquer aux enfants une éducation physique et sportive plus convenable. Un plan audio-visuel est mis en œuvre depuis 1963. Il importe donc d'utiliser ces moyens de façon à répandre l'éducation physique et sportive dans les écoles primaires.

Si l'effort que l'Etat accomplit pour les Jeux olympiques avec l'aide des contribuables a pour effet d'encourager chez les jeunes la pratique du sport, nous applaudirons à ce résultat plus encore qu'aux succès que nos athlètes pourront remporter. Mais, plus que le goût du sport, c'est celui de l'éducation physique qu'il faut donner aux jeunes Français, et cela dès le plus jeune âge.

Si telle est votre intention, monsieur le ministre, nous écouterons avec confiance les déclarations que vous nous ferez ce soir et que vous renouvelerez peut-être au début de l'année prochaine en ce qui concerne l'éducation populaire.

Je n'ai pas parlé de l'éducation populaire : je regrette que les crédits proposés pour 1968 reconduisent purement et simplement ceux de l'an dernier. Ce regret est toutefois atténué par le fait que vous ayez demandé à M. le Premier ministre de vous aider par une dotation complémentaire au titre de la promotion sociale. Il est aussi atténué par le fait que vous ayez pris l'initiative de lancer l'opération « Mille clubs de jeunes », qui se rapporte aux activités de jeunesse et d'éducation populaire et qui semble annoncer le début d'une politique renouvelée dans ce secteur. Sur ce point, la commission attend des déclarations de votre part.

Ces observations faites, je dois indiquer que la commission des affaires culturelles, familiales et sociales a émis un avis favorable à l'adoption du projet de budget pour la jeunesse et les sports. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union démocratique pour la V^e République et des républicains indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. Boyer-Andrivet, premier orateur inscrit.

M. Jacques Boyer-Andrivet. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, je présenterai quelques observations au nom des républicains indépendants.

D'abord, les crédits du ministère de la jeunesse et des sports pour 1968 augmentent moins vite — 8,6 p. 100 — que l'ensemble du budget — 9,26 p. 100. Ensuite, au titre des dépenses ordinaires, si les moyens des services du ministère sont supérieurs de 11,22 p. 100 par rapport à l'an passé, les interventions publiques, c'est-à-dire l'aide publique aux associations privées de jeunesse et de sport, ne progresseront, comme cela vient d'être souligné, que de 2,94 p. 100. Cette augmentation insuffisante risque de nuire à une véritable politique de la jeunesse et à son avenir.

Les crédits prévus au chapitre 43-52 — éducation populaire — stagnent d'une année sur l'autre. Ceux qui sont prévus au chapitre 43-54 — activités de jeunesse — n'augmentent que de 1,73 p. 100. Quant aux crédits du chapitre 47-51 — camps et colonies, maisons familiales de vacances, communautés d'enfants — ils piétinent. Il en est de même pour ceux qui concernent les bourses d'études et les bourses de voyages.

Ainsi, malgré l'élévation du coût de la vie, la revalorisation des subventions de fonctionnement n'a pas été prévue dans le budget de 1968. Ce sont les camps et les colonies de vacances,

les maisons familiales de vacances, les communautés d'enfants, autrement dit toutes les œuvres dont les animateurs n'épargnent ni leur peine, ni leur temps, ni souvent leur argent pour donner aux enfants plus ou moins déshérités un peu d'air pur et de soleil, qui vont en souffrir.

Je ne pense pas, monsieur le ministre, que cette situation puisse vous laisser indifférent et je vous demande de bien vouloir reconsidérer cette partie de votre budget, dont la dotation est nettement insuffisante, trop nettement même, malgré le transfert de charges de 3.700.000 francs à l'éducation nationale et aux services du Premier ministre.

J'aborde maintenant certains problèmes humains de la politique de la jeunesse.

En ce qui concerne l'emploi, la population active s'accroît chaque année de 100.000 unités. En 1971, la France comptera 21 millions de jeunes de moins de 25 ans, soit 40 p. 100 de la population. On estime d'autre part que 70 p. 100 des jeunes âgés de 16 à 21 ans à la recherche d'un métier ne possèdent pas de véritable qualification professionnelle. Pour ces jeunes qui ne trouvent pas de travail, il convient d'intensifier une formation professionnelle accélérée conforme aux besoins impérieux de l'économie moderne.

S'agissant de la formation des animateurs responsables des maisons de jeunes et de la culture, il est nécessaire que les jeunes travailleurs désireux de s'occuper de la jeunesse — dans les mouvements ou les maisons de jeunes — puissent bénéficier rapidement des mesures prévues par la proposition de loi tendant à étendre les dispositions de la loi « congé-cadres-jeunesse ». Il faut d'autre part donner à ces cadres un véritable statut et leur accorder des garanties pour leurs salaires et leur avenir.

Examinons enfin la situation du sport dans l'enseignement. J'étais déjà intervenu l'an dernier à cette tribune sur ce sujet particulièrement préoccupant pour l'avenir du sport en France. Aussi ma satisfaction a-t-elle été grande lorsque j'ai lu dans la presse du 27 septembre dernier les déclarations de M. Haby, votre directeur de cabinet, sur la réforme que vous avez entreprise, en créant notamment la direction de l'éducation physique et des sports, ainsi que sur les expériences de classes à mi-temps et les horaires aménagés.

J'espère que nous pourrons connaître sous peu les premiers résultats de ces expériences qui — j'en suis persuadé — seront concluants aussi bien pour l'enseignement que pour le sport.

En terminant, je voudrais, monsieur le ministre, appeler votre attention sur l'information des jeunes ou plus précisément sur la coordination de l'information.

La diffusion et la coordination de l'information sont des problèmes plus délicats que difficiles quand ils concernent la jeunesse. En réalité, l'information doit toucher autant les parents que les enfants. Les domaines sont multiples, de l'enseignement à l'emploi, en passant par le sport, les loisirs et les très nombreux établissements, clubs, sociétés ou associations.

Je vous demande donc, monsieur le ministre, de mettre à l'étude ce très important problème afin d'y apporter des solutions intéressantes. Trop nombreux sont, en effet, les jeunes qui s'engagent dans une voie qui leur convient mal, faute d'avoir connu toutes les possibilités qui s'offraient à eux. D'avance, je vous en remercie. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants.)

M. le président. La parole est à M. Marie. (Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République et des républicains indépendants.)

M. Bernard Marie. Mesdames, messieurs, dans une récente intervention, mon ami M. Chalandon a déclaré que sa présence à la tribune signifiait qu'il approuvait le budget présenté par M. Debré car, s'il n'en avait pas été ainsi, il se serait contenté de le voter par discipline, sans intervenir dans le débat.

Je puis vous dire, monsieur le ministre, que je voterai le budget de la jeunesse et des sports, car le refus serait une mesure négative contraire à l'intérêt des bénéficiaires. Mais, contrairement à M. Chalandon, si j'interviens aujourd'hui, c'est parce que votre budget ne me satisfait point.

Déjà, lors du débat que j'ai eu lieu en mai dernier, j'avais souligné combien me paraissait dangereux le fait d'avoir mis la charrue devant les bœufs.

C'est-à-dire, côté jeunesse, d'avoir créé une infrastructure relativement complexe sans bien connaître le problème à traiter. Il faut souligner, en effet, que votre Livre blanc est postérieur à l'implantation de vos cadres et que des crédits ont été largement distribués à des organisations déjà existantes sans trop se soucier, semble-t-il, de l'efficacité de leur utilisation.

Et côté sports, d'avoir recherché une élite susceptible d'appuyer une politique de prestige sans avoir auparavant développé le sport de masse, précisément nécessaire à l'éclosion de cette élite.

Le budget que vous nous présentez ne fait que confirmer cette tendance et nous n'y trouvons pratiquement aucune mesure nouvelle importante de nature à laisser présumer un changement d'orientation dans une politique dont les résultats sont loin d'avoir répondu aux efforts accomplis depuis plusieurs années par les gouvernements de la V^e République.

Certes, me direz-vous, à défaut de nouveaux crédits importants, votre budget est obéré par les deux sujétions que sont les Jeux de Grenoble et ceux de Mexico.

Quel que soit le nombre des médailles que nous obtiendrons aux premiers ou que nous espérons aux seconds — et qui sont beaucoup moins sûres — le problème sera de nouveau posé.

On peut penser que dans l'ordre des urgences, les 120 ou 130 millions d'anciens francs dépensés pour l'organisation des Jeux de Grenoble auraient reçu une utilisation immédiatement plus rentable s'ils avaient été consacrés à l'implantation de nouveaux stades ou au développement de ceux qui existent déjà.

Avec 120 ou 130 millions d'anciens francs, on aurait pu construire de véritables stades omni-sports. Les sommes affectées aux Jeux de Grenoble auraient permis de construire environ un millier de stades, c'est-à-dire plus de dix par département. Une telle décision aurait permis de couvrir notre pays de l'infrastructure essentielle qui lui fait encore cruellement défaut. D'ailleurs, celle-ci une fois mise en place, rien n'empêchait alors d'obtenir, pour l'Olympiade suivante, l'organisation de Jeux d'hiver à Grenoble.

C'est aussi mettre la charrue devant les bœufs que de créer de tout pièce, avec les faibles moyens qui restent disponibles, des implantations sportives nouvelles auxquelles il faut tout apporter — personnel, dirigeants et même pratiquants — alors que des installations déjà existantes qui ont tous les éléments que je viens de citer, végètent faute de disposer des moyens nécessaires à leur développement ou à leur entretien.

C'est encore mettre la charrue devant les bœufs que de favoriser des sports olympiques groupant un nombre infime de pratiquants, au détriment des sports de masse, pour la simple raison que les résultats de ces derniers, si brillants soient-ils, n'entrent pas en ligne de compte dans le nombre des médailles. Encore faudra-t-il que les pratiquants des sports olympiques gagnent ces médailles ! Si les espoirs qui justifient la politique actuellement suivie en matière sportive sont déçus, il ne restera plus rien, et l'opposition pourra facilement dénoncer la faillite de la politique gouvernementale.

Comment peut-on, par exemple, expliquer une subvention de 50 millions d'anciens francs à la fédération de canoë-kayak qui groupe 2.800 licenciés, de plus de 40 millions d'anciens francs à la fédération de lutte, qui en groupe un peu plus de 4.000, de plus de 100 millions d'anciens francs aux sociétés d'aviron qui contrôlent 10.000 licenciés, de 40 millions d'anciens francs à la société des sports de glace qui en a environ 4.000, alors que certaines fédérations qui ont autant de licenciés que la fédération de canoë-kayak et cinq fois plus de pratiquants touchent une subvention quarante fois moindre ?

J'aimerai — et je suis sûr de ne pas être le seul — connaître les critères selon lesquels les subventions sont accordées. Doit-on considérer qu'il y a en France des sports nobles que l'on favorise parce que leur pratique coûte très cher et n'est pas à la portée de tous, et des sports inférieurs pratiqués par la grande majorité des sportifs ?

Dans le même ordre d'idée, pourriez-vous nous faire connaître, monsieur le ministre, pourquoi l'union générale sportive de l'enseignement libre qui réunit 137.000 licenciés obtient de votre ministère une subvention à peine supérieure à 25 millions d'anciens francs alors que l'A. S. S. U. qui n'a que deux fois et demie plus de licenciés bénéficie d'une aide supérieure à 400 millions d'anciens francs ?

Ce qui est vrai pour les groupements sportifs l'est également pour les sociétés d'éducation populaire. Nul ne doute de l'importance de la fédération française des maisons de jeunes et de la culture, par exemple ; nul ne doute également que cette fédération ne sache utiliser au mieux les subventions complémentaires que votre ministère serait susceptible de lui accorder. Mais il existe également d'autres associations ou fédérations — je tiens les noms à votre disposition — qui groupent un nombre très élevé de jeunes et qui ne reçoivent proportionnellement que des subventions dérisoires, quand elles en reçoivent.

Ici aussi on peut se demander s'il s'agit d'une politique concertée ou si l'influence des relations aux différents échelons ministériels est la seule explication valable.

J'en termine avec ces quelques critiques qui ne sont pas exhaustives. Je crois savoir que vous avez demandé, lors d'un arbitrage interministériel, qu'il vous soit accordé un crédit complémentaire de 470.000 francs destiné à porter à 1.250 au lieu de 1.180 le nombre de postes d'enseignants nouvellement créés. Le Gouvernement n'a pas cru devoir vous suivre. Je le regrette. Mais ne pourriez-vous envisager de prélever sur les 3.620.000 francs affectés au déplacement de la délégation française aux Jeux de Grenoble et de Mexico la somme nécessaire au recrutement de ces 70 enseignants supplémentaires ?

Je suggère en particulier que l'on restreigne le nombre des accompagnateurs touristiques — membres de fédérations inutilisées, délégués des cabinets ministériels, notamment — ce qui permettrait de dégager les sommes nécessaires au recrutement dont je viens de parler.

Monsieur le ministre, je souhaite que vous me donniez votre avis sur cette proposition. Si vous y étiez favorable, il conviendrait que vous preniez vous-même l'initiative de majorer les crédits du titre III du montant des économies qui seraient ainsi réalisées sur le titre IV.

Il me faudrait plusieurs heures pour vous poser toutes les questions qui me tiennent à cœur, et encore ne suis-je pas sûr qu'elles obtiendraient des réponses de votre part.

Je me contente donc de préconiser à nouveau, d'une part, une politique concertée des sports de masse, s'appuyant sur les structures déjà existantes que constituent les clubs; d'autre part, une politique de rapprochement entre les organismes chargés de l'organisation des sports scolaires et universitaires et les fédérations et les clubs civils, sans que l'indépendance de ces derniers s'en trouve aliénée.

En particulier, il est nécessaire que les installations scolaires soient conçues de manière à permettre la pratique des sports d'équipe et qu'elles soient ouvertes aux sociétés locales dans des conditions qu'il conviendra, certes, de déterminer. N'est-il pas scandaleux, en effet, que des installations sportives qui ont coûté plusieurs millions de francs ne servent que quelques heures par jour et que les mouvements de jeunesse ne puissent les utiliser le soir ou les jours fériés ?

Il ne faut pas oublier qu'en France le sport est pratiqué bien après les études scolaires ou universitaires et que les jeunes qui veulent continuer à s'y adonner sont obligés de s'adresser à des clubs civils.

Je préconise enfin une répartition aussi équitable que possible des subventions accordées aux diverses collectivités qui s'occupent de la jeunesse ou des sports, répartition proportionnelle au nombre réel des membres de ces collectivités et non à l'influence de leurs dirigeants.

En somme, il convient d'appliquer réellement à la jeunesse et au sport la devise de la République française : liberté, égalité, fraternité.

Monsieur le ministre, je tiens à préciser qu'il ne s'agit pas là d'un réquisitoire. C'est le simple constat d'un état de fait dont vous n'êtes que partiellement responsable. En effet, vous avez reçu un très lourd héritage, puisque vous avez été chargé à la fois de réaliser un programme qui n'était pas le vôtre, de créer et de réformer, avec l'aide de services qui, certes, sont conscients de l'importance de leur tâche mais dont les compétences n'étaient peut-être pas les meilleures que l'on aurait pu trouver.

Nul n'ignore — de ce fait, j'ose à peine l'évoquer — la foi que vous manifestez dans la recherche d'une solution à un problème capital pour l'avenir de la nation, celui de la jeunesse. Aussi, puis-je vous assurer que vous me trouverez toujours à vos côtés, avec une large majorité de cette Assemblée, je le présume, pour approuver les propositions réellement constructives que vous serez en mesure de nous soumettre. (*Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République et des républicains indépendants.*)

M. le président. La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1968 (n° 426) (rapport n° 455 de M. Philippe Rivain, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan) :

Jeunesse et sports (suite) (annexe n° 19. — M. Inchauspé, rapporteur spécial); (avis n° 459 de M. Flornoy, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures vingt-cinq minutes.*)

Le Chef du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

VINCENT DELBECCHI.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

DE LA

2^e Séance du Vendredi 20 Octobre 1967.

SCRUTIN (N° 29)

Sur les crédits inscrits à l'article 42, paragraphe I, du projet de loi de finances pour 1968, concernant les autorisations de programme du budget des postes et télécommunications.

Nombre des votants..... 475
 Nombre des suffrages exprimés..... 473
 Majorité absolue..... 237

Pour l'adoption..... 248
 Contre 225

L'Assemblée nationale a adopté.

Ont voté pour (1) :

MM.	Calle (René).	Frys.
Abdoulkader Moussa	Capitant.	Georges.
Ali.	Catalfaud.	Gerbaud.
Aillières (d').	Cattin-Bazin.	Girard.
Ansquer.	Cerneau.	Giscard d'Estalng.
Anthonioz.	Chalandon.	Godefroy.
Mme Aymé de	Chambrun (de).	Grally (de).
La Chevrenière.	Chapalain.	Granel.
Mme Baclét.	Charlé.	Grimaud.
Bailly.	Charret.	Griolteray.
Balança.	Chassagne (Jean).	Grussenmeyer.
Bardion (Jean).	Chauvet.	Guichard (Claude).
Barillon (Georges).	Chedru.	Gullbert.
Bas (Pierre).	Christlaens.	Gullermin.
Mme Batier.	Clostermann.	Habib-Deloncle.
Baudouin.	Cointat.	Halgouët (du).
Baumel.	Cornet (Pierre).	Hamelin.
Beauguette (André).	Cornette (Maurice).	Hauret.
Bécam.	Couderc.	Mme Hautecloque
Belcour.	Coumaros.	(de).
Bénard (François).	Cousté.	Hébert.
Beraud.	Damette.	Herzog.
Berger.	Danel.	Hinaberger.
Bichat.	Danlo.	Hoffer.
Bignon.	Dassault.	Hoguet.
Bisson.	Degraeve.	Hunault.
Bizet.	Delachenal.	Inchauspé.
Blary.	Delatre.	Ithurblde.
Boinvilliers.	Delmas (Louis-Alexis).	Jacquet (Marc).
Bolsédé (Raymond).	Delong.	Jacquilot.
Bonnet (Christian).	Denis (Bertrand).	Jacson.
Bordage.	Deprez.	Jamot.
Borocco.	Destremau.	Jarro.
Boscary-Monsservin.	Mlle Dienesch.	Jenn.
Boscher.	Dijoud.	Julia.
Bourgeois (Georges).	Domnati.	Kasperell.
Bourgoin.	Dusseaulx.	Krieg.
Bouquet.	Duterne.	Labbé.
Bousseau.	Duval.	La Combe.
Boyer-Andrivet.	Ehm (Albert).	Lalné.
Bozzi.	Fagglanelli.	Láudrin.
Brial.	Falala.	Le Bault de La Mor-
Bricout.	Fanton.	nière.
Briout.	Favre (Jean).	Le Douarec.
Brogille (de).	Féit (René).	Lehn.
Buot.	Flornoy.	Lemaire.
Buron (Pierre).	Fossé.	Lepage.
Calli (Antoine).	Foyer.	Lepeu.
Caillaud.	Frédéric-Dupont.	Lepidl.

Le Tac.
 Le Theule.
 Limouzy.
 Lipkowski (de).
 Litoux.
 Luciani.
 Macé (Gabriel).
 Macquet.
 Maillot.
 Mainguy.
 Malène (de la).
 Marette.
 Marie.
 Massoubre.
 Mauger.
 Maujolan du Gasset.
 Meunier.
 Miossec.
 Mohamed (Ahmed).
 Mondon.
 Montesquolou (de).
 Morison.
 Nessler.
 Neuwirth.
 Noël.
 Offroy.
 Ornano (d').
 Palewski (Jean-Paul).
 Paquet.
 Peretti.
 Perrot.
 Petit (Camille).
 Peyret.
 Pezout.
 Pianta.
 Picquot.

Pierrebourg (de).
 Pisanl.
 Mme Ploux
 Poirier.
 Poncelet.
 Poniatoski.
 Pons.
 Poujade (Robert).
 Poupiquel (de).
 Pouyade (Pierre).
 Préaumont (de).
 Quentier (René).
 Rabourdin.
 Radius.
 Renouard.
 Réthoré.
 Rey (Henry).
 Ribadeau-Dumas.
 Ribière (René).
 Richard (Jacques).
 Richard (Lucien).
 Rickert.
 Ritter.
 Rivière (Paul).
 Rivierez.
 Rocca Serra (de).
 Roche-Defrance.
 Roulland.
 Roux.
 Royer.
 Ruais.
 Sabatier.
 Sablé.
 Sagette.
 Saïd Ibrahim.
 Salardaine.

Sallé (Louis).
 Sanford.
 Schnebelen.
 Scholer.
 Schwartz.
 Sers.
 Souchal.
 Sprauer.
 Taittinger.
 Terrenoire (Alain).
 Terrenoire (Louis).
 Thomas.
 Tomasini.
 Triboulet.
 Tricon.
 Trorial.
 Valenet.
 Valentino.
 Valleix.
 Vendroux (Jacques).
 Vendroux (Jacques-Philippe).
 Verkindere.
 Verpillière (de La).
 Vertadier.
 Vitter.
 Vivien (Robert-André).
 Voilquin.
 Voisin.
 Wagner.
 Weber.
 Weinman.
 Westphal.
 Ziller.
 Zimmermann.

Ont voté contre (1) :

MM.
 Abeilin.
 Achille-Fould.
 Alduy.
 Allainmat.
 Audricux.
 Arraut.
 Ayme (Léon).
 Baillot.
 Ballanger (Robert).
 Balmigère.
 Barberot.
 Barbet.
 Bareil (Virgile).
 Bayou (Raoul).
 Bénard (Jean).
 Benolst.
 Berthoulin.
 Bertrand.
 Billbeau.
 Billères.
 Billoux.
 Bonnet (Georges).
 Bordeneuve.
 Bosson.
 Boucheny.
 Boulay.
 Bouffoche.
 Bourdellès.
 Bouthière.
 Brettes.

Brugerolle.
 Brugnon.
 Bustin.
 Canacos.
 Carlier.
 Carpentier.
 Cassagne (René).
 Cazelles.
 Cazenave.
 Cermolacce.
 Césaire.
 Chiambaz.
 Chanderagnor.
 Charles.
 Chauvel (Christian).
 Chazalon.
 Chazelle.
 Chochoy.
 Claudius-Pellit.
 Cléricy.
 Combrisson.
 Commenay.
 Cornette (Arthur).
 Cosle.
 Cot (Pierre).
 Couillet.
 Darchicourt.
 Dardé.
 Darras.
 Daviaud.
 Dayan.

Defferre.
 Dejean.
 Delelis.
 Delmas (Louis-Jean).
 Dejorme.
 Delpech.
 Delvainquière.
 Denvers.
 Deplettri.
 Deschamps.
 Desouches.
 Desson.
 Didier (Emille).
 Doize.
 Dreyfus-Schmidt.
 Ducoloné.
 Ducos.
 Duffaut.
 Duhamel.
 Dumas (Roland).
 Dumortier.
 Dupuy.
 Duraffour (Paul).
 Durafour (Michel).
 Duroméa.
 Ebrard (Guy).
 Eloy.
 Escande.
 Estier.
 Fabre (Robert).
 Fajon.

Faure (Gilbert).
 Faure (Maurice).
 Felx (Léon).
 Flévez.
 Fillioud.
 Fontanet.
 Forest.
 Fouet.
 Fourmond.
 Fréville.
 Gaillard (Félix).
 Garcin.
 Gaudin.
 Gernez.
 Gosnat.
 Goubier.
 Grenier (Fernand).
 Guerlin.
 Guidet.
 Guille.
 Guyot (Marcel).
 Halbout.
 Hersant.
 Hostler.
 Houél.
 Ihuel.
 Jaquet (Michel).
 Jans.
 Juquin.
 Labarrère.
 Lacavé.
 Lacoste.
 Lafay.
 Lagorce (Pierre).
 Lagrange.
 Lamarque-Cando.
 Lamps.
 Larue (Tony).
 Laurent (Marceau).
 Laurent (Paul).
 Lavielle.
 Lebon.
 Leccia.
 Le Foll.
 Lejeune (Max).

Leloir.
 Lemoine.
 Leroy.
 Le Sénéchal.
 Levot (Robert).
 L'Huillier (Waldeck).
 Lolive.
 Lombard.
 Longqueue.
 Loo.
 Loustau.
 Maisonna.
 Manceau.
 Mancey.
 Marin.
 Maroselli.
 Masse (Jean).
 Massot.
 Naugein.
 Médecin.
 Mendès-France.
 Merle.
 Mermaz.
 Métayer.
 Milhau.
 Millel.
 Mitterrand.
 Mollet (Guy).
 Montagne.
 Montalat.
 Morillon.
 Morievat.
 Moulin (Jean).
 Musmeaux.
 Naveau.
 Nègre.
 Niles.
 Notebart.
 Odru.
 Orvoën.
 Palmero.
 Périllier.
 Péronnet.
 Philibert.
 Pic.

Picard.
 Pieds.
 Pimont.
 Planeix.
 Pleven (René).
 Ponsellé.
 Poudevigne.
 Prat.
 Mme Prln.
 Privat (Charles).
 Mme Prival (Colette).
 Quettier.
 Ramette.
 Raust.
 Regaudie.
 Rey (André).
 Rieubcn.
 Rigoul.
 Rochet (Waldeck).
 Roger.
 Rosselli.
 Roucaute.
 Rousselet.
 Ruffe.
 Sauzedde.
 Schaff.
 Schloesing.
 Sénès.
 Spénale.
 Sudreau.
 Mme Thome-Pate
 nôtre (Jacqueline)
 Tourné.
 Mme Vaillant-
 Couturier.
 Vals (Francis).
 Ver (Antonin).
 Mme Vergnaud.
 Vignaux.
 Villa.
 Villon.
 Vinson.
 Vivier.
 Vizel (Robert).
 Yvon.

Se sont abstenus volontairement (1) :

MM. Rivain et Rossi.

N'ont pas pris part au vote :

MM. Barrot (Jacques). Boudet. Douzans.	Fouchier. Mchaignerie. Ollivro.	Fldjot. Restout. Valentin.
---	---------------------------------------	----------------------------------

Excusés ou absents par congé (2) :

(Application de l'article 159, alinéas 2 et 3, du règlement.)

MM. Cornut-Gentille et Deniau (Xavier).

N'a pas pris part au vote :

M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale.

Ont délégué leur droit de vote :

(Application de l'ordonnance n° 58-1066 du 7 novembre 1958.)

MM. Macé (Gabriel) à M. Vendroux (Jacques-Philippe) (maladie).
 Poirier à M. Rivain (maladie).
 Ramette à M. Lamps (accident).

Motifs des excuses :

(Application de l'article 159, alinéa 3 du règlement.)

MM. Cornut-Gentille (accident).
 Deniau (Xavier) (maladie).

(1) Se reporter à la liste ci-après des députés ayant délégué leur vote.
 (2) Se reporter à la liste ci-après des motifs des excuses.